

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 5130 36

website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21-28 janvier 2014

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/814(XXIV)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA CONFERENCE REGIONALE SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT ET DE LA NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LA POPULATION (CAP), DU 30
SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2013, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

SC11069

**NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION
AFRICAINNE DE LA POPULATION
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)
2 OCTOBRE 2013**

**RAPPORT DE LA NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION
AFRICAINNE DE LA POPULATION**

2 OCTOBRE 2013

I. Ouverture

1. La neuvième session de la Commission africaine de la population s'est tenue le 2 octobre 2013 en marge de la CIPD au-delà de 2014 - Conférence régionale africaine sur la population et le développement, qui avait pour thème «Exploiter le dividende démographique : l'avenir que nous voulons pour l'Afrique" et qui s'est tenue du 30 septembre au 4 octobre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie).

2. La réunion a été ouverte par le représentant de la République du Togo, en sa qualité de président sortant de la Commission africaine de la population. Alors qu'il présidait la séance d'ouverture, il a informé la réunion des activités menées par le Bureau sortant de la Commission africaine de la population, y compris la participation active au processus d'examen de la CIPD au-delà de 2014. Il a en outre informé la réunion que le Bureau a tenu une réunion au cours de son mandat, en marge de la réunion du comité de pilotage de la CIPD au-delà de 2014. Il a lancé un appel à tous les États membres de l'UA pour qu'ils participent activement aux processus de la CIPD.

3. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a remercié la Commission africaine de la population pour son soutien et sa participation active aux processus qui ont conduit à la CIPD au-delà de 2014 - Conférence régionale africaine sur la population et le développement. Elle a souligné que la Commission africaine de la population a un rôle important à jouer dans les questions de population qui concernent l'Afrique. Après avoir expliqué le sens et les processus de l'examen opérationnel de la CIPD, elle a informé les participants que l'Afrique est à la traîne en dépit du fait qu'elle a de bonnes politiques. Elle a lancé un appel à la Commission africaine de la population pour qu'elle catalyse le développement de l'Afrique en utilisant pleinement ces politiques. Pour conclure, elle a assuré la Commission africaine de la population de l'appui du FNUAP.

4. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a davantage souligné le rôle de la Commission africaine de la population et demandé qu'elle participe à l'élaboration de l'agenda post 2015. Il a demandé à la Commission africaine de la population d'être ambitieuse et de contribuer de manière significative à la réalisation des OMD en Afrique, puisque les OMD en majorité ont été formulés pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique. Après avoir souligné qu'il est important d'exploiter le dividende démographique, il a informé la Commission africaine de la population que son rôle dans cette neuvième session était de façonner, conformément aux procédures de l'UA, le résultat de la CIPD au-delà de 2014 - Conférence régionale africaine sur la population et le développement qui doit être présenté à la Conférence de l'UA. Il a en outre lancé un appel à la Commission africaine de la population pour qu'elle assure la mise en œuvre des résultats de la Conférence de l'UA.

II. Questions de procédure

i. Présentation des objectifs

5. Les objectifs suivants de la réunion ont été présentés par la Commission de l'UA :

- Renforcer les consultations sur le processus régional de la CIPD au-delà de 2014 ;
- Explorer les processus législatifs de l'Union africaine afin de faciliter l'examen par la Conférence de la CIPD au-delà de 2014 - Conférence régionale africaine sur la population et le développement ;
- Mettre en place des systèmes visant à faciliter les tâches du Bureau relatives à la communication et au suivi.

ii. Élection du Bureau

6. L'élection du Bureau de la neuvième session de la Commission africaine de la population a été entreprise. Le président sortant, avec le soutien de la Commission de l'UA, a expliqué la procédure électorale et donné d'autres renseignements connexes. Le Bureau de la huitième session de la Commission africaine de la population était composé comme suit :

Président :	République du Togo (Afrique de l'Ouest)
1^{er} vice-président :	République de l'Ouganda (Afrique de l'Est)
2^{ème} vice-président :	République de Zambie (Afrique australe)
3^{ème} vice-président :	République du Tchad (Afrique centrale)
Rapporteur :	La République arabe d'Égypte (Afrique du Nord)

7. Après les consultations, les membres du Bureau de la neuvième session de la Commission africaine de la population ont été élus, comme suit :

Président :	République du Kenya (Afrique de l'Est)
1^{er} vice-président :	République du Botswana (Afrique australe)
2^{ème} vice-président :	République du Congo Brazzaville (Afrique de l'Est)
3^{ème} vice-président :	République de Mauritanie (Afrique du Nord)
Rapporteur :	République du Ghana (Afrique de l'Ouest)

8. Le représentant de la République du Kenya a immédiatement pris sa fonction de président de la réunion et a remercié le Bureau précédent pour ses réalisations.

III. Rapport 2012 sur l'état de la population africaine

9. Le rapport 2012 sur l'état de la population africaine a largement mis en relief la relation entre l'évolution démographique et les possibilités économiques en Afrique. Il a examiné en profondeur la multitude de variables structurelles qui peuvent influencer sur le degré auquel le dividende démographique de l'Afrique peut être capturé. Le rapport a fourni la preuve essentielle de la diminution de la population dépendante en Afrique au cours des prochaines années. Le rapport a également indiqué que la taille de la population productive va augmenter et que l'Afrique a une population jeune et en pleine croissance et représentera environ 29 pour cent de la population mondiale âgée de 15-

24 ans en 2050. Le rapport a montré des projections démographiques indiquant que la population en âge de travailler en Afrique augmente de 15,3 millions de personnes par an, et ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines décennies.

10. Dans son analyse des résultats, le rapport indique que la taille de la population a des implications très importantes pour le développement économique et social, en particulier, celles liées à la santé et à la gouvernance. Comme recommandation, le rapport indique que la croissance rapide de la population dans les pays pauvres entrave leur développement, certes, mais qu'une autre pensée émergente élabore des stratégies pour capitaliser sur la diminution du ratio de dépendance du continent (ratio d'âge de ceux qui ne font pas partie de la population active), c'est ce qu'on appelle le dividende démographique de l'Afrique».

IV. Observations sur le rapport

11. Les Républiques de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, du Sénégal, du Nigeria, du Tchad et du Libéria se sont relayées pour faire valoir leurs observations sur le rapport 2012 sur l'état de la population en Afrique.

12. La Commission africaine de la population a demandé à la Commission de l'UA d'enrichir les rapports sur l'état de la population en Afrique en prenant note des initiatives des États membres habituellement contenues dans les recensements nationaux et les enquêtes démographiques nationales de santé. La Commission africaine de la population a également demandé que soient inclus dans le rapport les chiffres de base de la population et souligné la nécessité d'enquêtes plus fréquentes puisque des statistiques comme celles de l'emploi changent rapidement ; elle a en outre suggéré de réduire le temps entre la collecte des données et leur publication, ce qui rendrait les rapports plus utiles aux chercheurs et faciliterait par conséquent la publication des bonnes pratiques de l'Afrique. Elle a par ailleurs demandé des données plus qualitatives pour expliquer l'évolution des tendances. La Commission africaine de la population a également demandé que les défis et les lacunes identifiées soient séparés et non regroupés, pour permettre une plus grande plate-forme de discussion. La Commission africaine de la population a lancé un appel pour le renforcement de la collaboration avec les États membres pour obtenir les données nationales.

13. La Commission africaine de la population a également demandé la hiérarchisation des enjeux actuels et émergents en Afrique à l'instar des questions relatives au vieillissement comme la pension (pas seulement du point de vue du dividende démographique) les mariages précoces, l'avortement, l'intégration, la migration, les filets de sécurité sociale et la définition d'un «jeune». La Commission africaine de la population a rappelé qu'en 2005 parler des questions d'actualité a accru le dialogue entre les décideurs et les chercheurs dans les États membres de la Commission africaine de la population, aboutissant à un programme d'études supérieures dans une université sud-africaine. La Commission africaine de la population a ensuite suggéré que cette initiative soit renouvelée.

14. La nécessité d'harmoniser les statistiques avec d'autres organismes tels que les Nations Unies et la Banque africaine de développement a également été soulignée.

V. Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014.

15. La Déclaration d'Addis-Abeba n'a pas été discutée étant donné que l'équipe de rédaction de la Conférence régionale y travaillait encore au moment où elle devait être présentée à la plénière de la CIPD au-delà de 2014 - Conférence régionale africaine sur la population et le développement.

16. La Commission africaine de la population a donc décidé de participer activement aux discussions de la session plénière, pour s'assurer que certaines des principales recommandations de la réunion de la Commission africaine de la population soient dûment prises en compte. La Commission africaine de la population a donc demandé à la Commission de l'UA de s'assurer que les résultats de la Conférence régionale (Déclaration d'Addis-Abeba) seront soumis à l'attention du Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

VI. La voie à suivre

17. Le Bureau de la neuvième session de la Commission africaine de la population devrait se réunir dès que possible pour élaborer un plan de travail axé sur les résultats afin de faciliter la mise en œuvre des résultats de la Commission africaine de la population et de la Conférence régionale.

18. Le Bureau de la neuvième session de la Commission africaine de la population doit travailler avec la Commission de l'UA et les partenaires pour mettre en place une initiative continentale pour exploiter le dividende démographique en vue du développement économique de l'Afrique.

EX.CL/814(XXIV)
Annexe

DÉCLARATION



NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AFRIQUE



COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE



FONDS DES NATIONS UNIES
POUR LA POPULATION

**Conférence régionale africaine
sur la population et le
développement**

**Addis-Abeba (Éthiopie)
3 et 4 octobre 2013**

Distr. générale

**ECA/ICPD/MIN/2013/4
4 octobre 2013**

**Français
Original: anglais**

DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE APRES 2014



CIPD
Conférence internationale
sur la population et le
développement après 2014
après 2014



Nous, Ministres africains, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 3 et 4 octobre 2013, à l'occasion de la Conférence régionale sur la population et le développement en Afrique, pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), adopté au Caire en Afrique en 1994, ainsi que la suite à lui donner après 2014,

Rappelant la totalité de la résolution 65/234 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la suite à donner à la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014, aux termes de laquelle le Programme d'action est prorogé au-delà de 2014 et qui contient les principales mesures pour la poursuite de son application,

Tenant compte de la nécessité de répondre aux nouveaux défis en matière de population et de développement et de s'adapter à un contexte changeant dans le domaine du développement, et à renforcer davantage l'intégration des questions de population et de développement dans les processus mondiaux concernant le développement,

Rappelant en outre les résultats de l'ensemble des déclarations et résolutions pertinentes de l'Union africaine et les décisions des chefs d'État et de gouvernement de l'Union, notamment les priorités du programme du NEPAD, les textes issus des conférences et réunions au sommet de l'ONU tenues dans les années 90, ainsi que les conclusions des examens régionaux de la CIPD effectués par la Commission économique pour l'Afrique (CEA),

Réaffirmant la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et insistant sur la responsabilité qu'ont tous les pays de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans distinction d'aucune sorte,

Réaffirmant également le Plan d'action de Maputo sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation, le Cadre d'orientation politique continentale pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique, le plan d'action d'Abuja pour l'élimination du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme en Afrique d'ici à 2030,

Reconnaissant que la pleine application du Programme d'action et des principales mesures prévues pour sa poursuite, notamment l'engagement de réaliser un accès universel à la santé sexuelle et reproductive d'ici à 2015, fait partie intégrante des efforts déployés à l'échelle mondiale pour éradiquer l'extrême pauvreté et assurer le développement durable,

Reconnaissant en outre l'interrelation entre la population, la croissance économique soutenue et le développement durable, et leur importance centrale pour résoudre les difficultés rencontrées et réaliser les priorités de la région notamment pour améliorer la qualité de vie de toutes les populations, en particulier les enfants, les adolescents, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les groupes marginalisés pour des raisons culturelles ou historiques ou les populations autochtones, les personnes vivant avec un handicap, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées; éradiquer la pauvreté et les inégalités

sociales; instaurer l'éducation primaire et secondaire universelle; assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; améliorer la santé maternelle et infantile; promouvoir la santé et les droits en matière de procréation; lutter contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida; éliminer la violence sexiste, ainsi que toutes les formes de discrimination,

Prenant note des constatations et des conclusions de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et des principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action après 2014,

Reconnaissant les progrès réalisés en matière d'élaboration de politiques, de programmation, de mise en place de structures institutionnelles, de mobilisation et d'allocation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de tous les domaines du Programme d'action, ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international,

Reconnaissant que des insuffisances considérables demeurent dans la mise en œuvre du Programme d'action et qu'elles doivent être prises en considération dans l'application du Programme d'action après 2014 et dans le programme de développement mondial pour l'après-2015,

Réaffirmant que les buts et objectifs du Programme d'action de la CIPD et des principales mesures restent pertinents et importants pour réaliser une croissance inclusive et un développement durable, ainsi que la paix et la sécurité,

Conscients de la nécessité de mettre en place des politiques, des programmes, des institutions et des partenariats, ainsi que des ressources suffisantes pour atteindre rapidement les buts et objectifs de la CIPD après 2014 et du programme de développement mondial pour l'après-2015,

Prenant note des principes énoncés dans le Programme d'action, notamment le droit souverain de chaque pays de mettre en œuvre les recommandations conformément à ses lois nationales et à ses priorités de développement, dans le plein respect des diverses valeurs religieuses et éthiques et de l'héritage culturel de sa population, et en conformité avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme universellement reconnus,

Déclarons:

Dignité et égalité

Reconnaissant qu'en dépit des avancées considérables dans la réalisation des droits de l'homme ces 20 dernières années, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre la pauvreté et garantir les droits et libertés fondamentaux de tous, sans aucune distinction, afin que les populations puissent participer pleinement à la vie de la société, et bénéficier des progrès sociaux, économiques et technologiques,

Reconnaissant également que la réalisation du potentiel humain dépend de la garantie des droits inhérents à l'intégrité corporelle, notamment en éradiquant les mutilations génitales

féminines, en assurant la protection contre la violence et le droit au développement, à la santé, à l'éducation, à un emploi, à un logement et à des moyens d'existence décentes, en corrigeant la mauvaise répartition de la richesse et en accroissant les opportunités pour une utilisation totale du capital humain au profit du progrès socioéconomique,

Notant que le taux élevé de fécondité dans la plupart des pays africains entraîne une rapide augmentation de la population jeune et que l'exploitation des avantages de cet accroissement est tributaire d'un engagement politique de haut niveau et de la mise à disposition de ressources suffisantes pour l'application de politiques et de programmes adaptés et pertinents visant à former et à renforcer le capital humain des jeunes afin de faire en sorte que ces derniers aient les capacités nécessaires pour impulser l'innovation sociale et économique,

Reconnaissant que nos pays en sont à des stades différents de transition démographique, d'où des répercussions diverses sur la transformation en matière de développement,

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

1. Élaborer, renforcer et appliquer des lois, politiques et programmes nationaux appropriés qui garantissent et protègent les droits de l'homme, la dignité et l'égalité en vue d'un développement économique et social inclusif et durable dans tous les secteurs;
2. Élaborer, renforcer et appliquer des stratégies nationales efficaces visant à éradiquer l'extrême pauvreté, à assurer une croissance et un développement économique inclusifs, selon le cas, qui ciblent également les groupes défavorisés, en particulier les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les chômeurs, les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes vivant avec un handicap, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales;
3. Harmoniser les lois nationales avec les instruments internationaux ratifiés, accélérer la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs, et éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles;
4. Examiner, réviser, amender ou abolir toutes les lois, réglementations, politiques, pratiques et coutumes ayant des effets discriminatoires sur les femmes et les jeunes, en particulier sur les filles, sans distinction aucune et faire en sorte que les multiples dispositions des systèmes juridiques soient conformes à la réglementation et aux lois internationales relatives aux droits de l'homme;
5. Accroître et renforcer l'égalité participation des femmes, en particulier des femmes vivant en milieu rural, à une production à forte valeur ajoutée en leur donnant un accès égal à la formation et à l'emploi décent, notamment l'égalité de salaire pour un travail égal, l'accès à la sécurité sociale, au congé parental

payé, au congé maladie et au congé pour soins, et à d'autres avantages socioéconomiques, grâce à l'élaboration et à l'exécution de budgets soucieux de l'égalité entre les sexes et assortis d'une obligation totale de rendre des comptes;

6. Encourager la participation des hommes et le partage équitable et égal des responsabilités, en mettant en place des programmes qui favorisent l'égalité entre hommes et femmes s'agissant des droits et des possibilités;
7. Promulguer et appliquer des lois et engager des réformes institutionnelles propres à assurer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en leur permettant d'accéder aux ressources économiques, à la technologie et aux marchés et d'en avoir le contrôle, et notamment de jouir du droit à la terre, du droit de propriété et du droit à l'héritage;
8. Accroître et renforcer la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision et leur accès à des postes de décision à tous les niveaux grâce à la mise en œuvre effective de politiques, programmes et mesures de discrimination positive appropriés;
9. Développer des programmes d'éducation publique et civique et d'éducation des adultes prenant en charge les questions d'équité entre les sexes, d'égalité et d'autonomisation des femmes, et en renforcer la mise en œuvre;
10. Répondre aux besoins de toutes les filles, de tous les garçons et de tous les enfants vivant avec un handicap s'agissant de leurs droits à la santé, à la nutrition et à l'éducation à tous les niveaux;
11. Lutter contre les causes des taux élevés d'abandon scolaire des garçons et des filles, tout en créant un environnement favorable à la scolarisation de ceux et celles qui n'ont jamais été à l'école;
12. Créer un environnement favorable pour maintenir à l'école, à tous les niveaux de l'éducation, les filles, y compris les jeunes filles mariées et les jeunes filles enceintes, et veiller à leur admission ou réadmission à l'école après l'accouchement;
13. Élaborer et faire respecter et appliquer pleinement des politiques visant à prévenir toute forme de violence faite aux enfants, notamment la violence scolaire, la violence à l'égard des filles, la violence et le harcèlement sexuels, et promouvoir la création d'espaces sécurisés à l'intention des filles;
14. Promulguer et faire respecter de toute urgence l'âge légal du mariage conformément à l'article 6 b) du Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique;

15. Protéger la dignité et les droits des femmes et des filles en éliminant toutes les pratiques nocives, y compris les mariages précoces ou forcés et les mutilations génitales féminines, par l'adoption et l'application de lois interdisant de telles pratiques et la sensibilisation à leurs conséquences néfastes sur la santé;
16. Adopter et appliquer des lois, politiques et mesures propres à prévenir, réprimer et éliminer la violence basée sur le genre à l'intérieur et à l'extérieur de la famille, ainsi que dans les situations de conflit et d'après-conflit;
17. Adopter et protéger les droits fondamentaux de tous les individus, sans distinction d'aucune sorte, et garantir l'égalité devant la loi et la non-discrimination pour toutes les personnes, conformément aux politiques, lois, valeurs religieuses et éthiques, et contextes culturels des pays;
18. Promulguer là où il n'en existe pas, et appliquer des lois visant à réprimer toutes sortes de crime motivé par la haine, sans distinction d'aucune sorte, et prendre activement des mesures pour protéger les personnes contre la discrimination, la stigmatisation et la violence, conformément aux lois et politiques nationales;
19. Garantir un accès universel à un enseignement et à une formation professionnelle qui soient complets, de qualité et d'un coût abordable et dispensés dans un environnement sûr et participatif, à tous les niveaux, ainsi qu'à un enseignement élémentaire gratuit, afin de répondre de façon adéquate aux besoins du marché du travail;
20. Garantir un accès équitable et intégral à un enseignement de qualité pour l'ensemble des personnes et groupes marginalisés, et veiller à la rétention et à l'achèvement, et satisfaire les besoins en matière d'apprentissage des individus nécessitant des méthodes pédagogiques différentes;
21. Fournir un travail décent et une formation adéquate aux jeunes grâce à des politiques et programmes efficaces créant des emplois durables, conformément aux conventions internationales et aux déclarations régionales, le but étant d'assurer une augmentation des avantages en matière de développement social, économique et humain résultant du dividende démographique;
22. Maximiser les avantages du dividende démographique en investissant dans la création d'opportunités et la mise en place d'un environnement favorable à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'entreprise, afin que les jeunes puissent créer des emplois et réaliser pleinement leur potentiel;
23. Prendre en charge et améliorer le bien-être, les moyens d'existence et la stabilité des familles et des communautés, ainsi que la longévité des personnes, au moyen de politiques et de programmes inclusifs de protection sociale;

24. Élaborer et renforcer des programmes axés sur la famille, qui répondent aux difficultés que rencontrent les structures familiales émergentes telles que les ménages dirigés par des femmes, les ménages dirigés par des enfants et les ménages dirigés par des personnes âgées;
25. Promouvoir une culture de respect des personnes âgées et d'appui en leur faveur pour leur permettre de vieillir en restant actif et en bonne santé, et veiller à ce qu'elles reçoivent les soins à long terme requis, qu'elles aient un accès équitable aux services sociaux et soient à l'abri de la violence, des sévices et de la discrimination sociale;
26. Introduire et renforcer des politiques qui encouragent l'éducation permanente, faciliter l'intégration et la participation des personnes âgées dans la vie de la société, et tirer parti de leur expérience de vie et des connaissances qu'elles ont accumulées dans toutes les sphères de la vie;
27. Éliminer le travail des enfants et toutes les formes d'exploitation des enfants, notamment la traite, la maltraitance et le délaissement, et fournir des soins adéquats pour le développement et le bien-être des enfants, y compris en créant des services de protection de l'enfance aux niveaux national et local;
28. Garantir la protection et l'exercice effectif des droits de tous les migrants, notamment les migrants économiques, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants forcés par suite d'une crise humanitaire, de catastrophes naturelles et de conflits, ainsi que les victimes du trafic d'êtres humains, par le biais de politiques et de programmes qui assurent leur accès à l'emploi et aux services sociaux de base, de même que par le renforcement de la capacité des agents de sécurité et des services chargés de l'application des lois à protéger les droits de ces personnes;
29. Accélérer l'application des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap afin de garantir la non-discrimination et un accès équitable aux services sociaux de base, ainsi que l'accès aux structures et à l'environnement physiques.

Santé

1.1

1.2 *Reconnaissant* que la santé est un préalable au développement économique et social de l'Afrique et sachant que les droits en santé sexuelle et de la reproduction sont non seulement essentiels à la réalisation de la justice sociale, mais aussi au cœur de la réalisation des engagements pris à l'échelle mondiale, régionale et nationale en vue du développement durable,

Reconnaissant en outre que la santé de la femme est essentielle au développement de l'Afrique et que le sous-investissement dans ce domaine reste un obstacle à lever,

Notant la fragilité du système de santé dans de nombreux pays et l'accès limité à des services complets de soins de santé, dont les services en matière de santé sexuelle et de la reproduction,

Préoccupés par la hausse de 40 % des infections sexuellement transmises, hors VIH/sida, depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994,

Prenant note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et autres maladies infectieuses, du Cadre d'orientation continentale pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique et du Plan d'action de Maputo pour sa mise en œuvre, de la Stratégie africaine de santé et de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, qui s'est traduite dans certains pays par une réduction de la mortalité maternelle et infantile et des nouvelles infections au VIH dans certains pays ces vingt dernières années,

Notant le lien étroit entre les engagements des gouvernements et la baisse marquée des taux de mortalité maternelle, afin de préserver la vie des femmes contre les complications liées à une grossesse,

Notant que le taux moyen de prévalence des méthodes de contraception moderne en Afrique est le plus faible au monde, toutes régions considérées, que les besoins de planification familiale insatisfaits sont les plus élevés et que l'accès universel aux services de planification familiale offre des possibilités de tirer parti du dividende démographique,

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

30. Renforcer les systèmes de santé, jusqu'au niveau des soins de santé primaire, afin d'assurer la fourniture d'un accès équitable et universel à une gamme complète de services de santé, en assurant le financement durable de la santé et en trouvant une solution à la grave pénurie de ressources, y compris de ressources humaines en matière de santé et d'infrastructure;
31. Mettre en œuvre le droit au meilleur état de santé possible en adoptant une méthode de planification et d'allocation de ressources fondée sur l'équité et les droits, en facilitant la participation communautaire à la prise de décisions et à la programmation concernant la santé, en formant les prestataires de soins et les communautés sur la signification du droit à la santé au niveau de la prestation de services, et en assurant une prestation de soins exempte de stigmatisation, de coercition, de discrimination et de violence, et qui respecte les droits de l'homme; y compris le droit à la confidentialité, à l'intimité et au consentement en connaissance de cause;
32. Créer des conditions favorables à l'éradication des maladies évitables, transmissibles et non transmissibles, y compris le VIH/sida, les infections

- sexuellement transmissibles, la tuberculose, le paludisme, les maladies cardiaques et les cancers;
33. Redoubler d'efforts pour réaliser l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'appui pour les personnes vivant avec le VIH, et pour éliminer la transmission de la mère à l'enfant;
 34. Assurer l'accès universel à des services de santé sexuelle et de la reproduction, exempts de toute forme de discrimination, par la fourniture d'un ensemble indispensable de services complets de santé sexuelle et de la reproduction, notamment par le biais du système de soins de santé primaire à l'intention des femmes et des hommes, en accordant une attention particulière aux besoins des adolescents, des jeunes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap et des populations autochtones, particulièrement dans les zones les plus reculées;
 35. Promulguer et appliquer des lois et des politiques, dans le cadre politique et juridique national, visant à faire respecter et à protéger les droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction de toutes les personnes;
 36. Favoriser l'intégration des services de santé sexuelle et de la reproduction, de la lutte contre le VIH/sida et de la planification familiale.
 37. Éliminer la mortalité maternelle et la mortalité infantile et néonatale évitables, en veillant à ce que les accouchements soient assistés par du personnel de santé qualifié, en assurant un accès universel aux soins prénatals et postnatals ainsi qu'aux services de planification familiale, aux soins obstétricaux d'urgence et aux soins néonataux, et la prise en charge des complications évitables faisant suite à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions, afin de protéger la santé et de préserver la vie des femmes, des adolescentes et des nouveau-nés;
 38. Élargir à toutes les femmes et adolescentes l'accès à un traitement en temps opportun, humain et avec compassion en cas de complications faisant suite à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité, ainsi que l'accès à des services de qualité d'avortement sans risques, dans le respect des lois et des politiques nationales;
 39. Créer des conditions favorables à l'élimination des morbidités maternelles évitables, en particulier les fistules obstétricales;
 40. Adopter et mettre en œuvre des programmes complets d'éducation sexuelle, tant en milieu scolaire qu'extrascolaire, qui soient liés aux services de santé sexuelle et de la reproduction, en impliquant les parents, la communauté, les chefs traditionnels et religieux, les personnalités influentes et les jeunes eux-mêmes;

41. Promulguer et appliquer des politiques en matière de fécondité qui tiennent compte du droit des individus et des couples de décider librement et en toute responsabilité du nombre et de l'espacement des naissances de leurs enfants, et de disposer de l'information et des moyens à cet effet, en veillant à ce que ces politiques soient fondées sur des données probantes et sur les pratiques optimales;
42. Adopter des mesures visant à prévenir les grossesses non désirées par l'élargissement de l'accès à l'information, aux technologies, aux produits et aux services, y compris à la contraception d'urgence, qui renforcent la capacité des individus et des couples de prendre des décisions libres et éclairées quant au nombre de leurs enfants et au moment de leur naissance;
43. Prendre des mesures délibérées et concertées en vue de mettre à disposition des tests de diagnostic rapide (TDR) abordables et précis pour le VIH, les autres infections sexuellement transmissibles et les infections de l'appareil génital, ainsi que de fournir l'information et l'éducation et d'assurer le traitement de l'ensemble des femmes et des hommes;
44. Mettre en place des mesures visant à faciliter l'accès des hommes et des garçons aux informations sur la santé sexuelle et de la reproduction, aux conseils et aux services, encourager la participation des hommes et le partage égal des responsabilités comme les soins, ainsi que la prise de décisions communes par les hommes et les femmes concernant la santé sexuelle et la reproduction;
45. Veiller à ce que toutes les femmes victimes et survivantes d'actes de violence à motivation sexiste aient un accès immédiat et gratuit à des services psychosociaux et sanitaires appropriés, y compris des services d'information téléphonique disponibles 24 heures sur 24, le traitement des blessures, la prise en charge après un viol, notamment la contraception d'urgence et la prophylaxie après exposition afin de prévenir l'infection au VIH;
46. Intégrer les réponses à la violence sexiste dans tous les programmes et services de santé sexuelle et de la reproduction, y compris dans les situations humanitaires, dans le cadre d'une réponse multisectorielle et coordonnée plus vaste, incluant les services de santé maternelle et infantile, de planification familiale et de prise en charge du VIH.

Localisation et mobilité

Reconnaissant que la dynamique et la croissance démographiques, l'évolution de la structure des âges, l'urbanisation, les migrations et le changement de la structure des familles et des ménages influent sur les possibilités de développement humain et sont essentiels à une planification efficace de la croissance économique inclusive et du développement social, ainsi qu'au développement durable,

Notant que l'urbanisation pourrait créer des possibilités pour assurer le développement durable et réduire la pauvreté, mais que sans politiques appropriées ces possibilités pourraient se transformer en vulnérabilités,

Reconnaissant que même si la région contribue peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, sa forte croissance démographique posera des difficultés en matière de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire, notamment à cause de la dégradation de l'environnement, de la désertification et de l'appauvrissement des ressources en eau, ce qui sape les efforts visant à accroître la production alimentaire et à assurer aux populations des moyens de subsistance,

Réaffirmant le droit de chaque individu à la plus haute qualité de vie,

Nous nous engageons à:

47. Faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur des pays et entre les pays, afin de favoriser les échanges entre les zones rurales et urbaines et l'intégration régionale;
48. Adopter des politiques sélectives de migration, optimiser les avantages et réduire au minimum les coûts et répercussions des migrations internationales, et gérer l'immigration illégale;
49. Élaborer et adopter des politiques de migration fondées sur des données fiables, en particulier celles ciblant les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes; optimiser les avantages et réduire au minimum les coûts et répercussions des migrations internationales, et protéger les droits des migrants et des citoyens;
50. Intégrer les questions de migration dans les stratégies et plans nationaux de développement;
51. Traiter, en tant que priorité, la question des conditions de vie des personnes dans les zones urbaines et périurbaines par la planification et la gestion urbaines systématiques, tout en assurant l'égalité d'accès pour tous à des services sociaux et sanitaires essentiels de qualité et abordables;
52. Assurer l'équité dans l'accès aux services, en les rendant suffisamment et géographiquement disponibles tant dans les zones urbaines que rurales;
53. Mettre en place des plans innovants pour l'urbanisation et la création de villes durables, et les intégrer dans les cadres nationaux de planification;
54. Promouvoir l'utilisation sociale de l'espace en répondant aux besoins des pauvres en matière de terres, de logements et de services et en améliorant le fonctionnement des marchés fonciers;

55. Planifier et investir dans les zones urbaines et rurales en anticipant la croissance future et les besoins de la population, ainsi qu'en adoptant des démarches régionales coordonnées tenant compte des zones périurbaines;
56. Élaborer ou renforcer des plans, programmes et systèmes destinés à répondre aux besoins des personnes vivant dans des écosystèmes fragiles;
57. Promouvoir l'utilisation durable de l'espace, en encourageant la croissance urbaine dans le respect scrupuleux des valeurs environnementales, en réduisant au minimum l'ampleur et l'impact de l'expansion urbaine, en favorisant un système de transport public économe en énergie et bien intégré, et promouvoir la densité et des villes compactes;
58. Développer aussi bien les zones urbaines que les zones rurales afin de renforcer leur symbiose dans le domaine des marchés et des envois de fonds;
59. Établir et consolider des partenariats bilatéraux, régionaux et mondiaux en matière de migration afin de réduire progressivement les entraves à la circulation des personnes tout en préservant les droits fondamentaux de tous les migrants et en faisant de la migration un instrument de développement mutuel au profit des migrants et des pays;
60. Promouvoir des politiques qui favorisent l'intégration et la réinsertion des migrants et des migrants de retour;
61. Œuvrer en vue de la transférabilité régionale et internationale des avantages acquis et des droits résultant de la migration;
62. Permettre aux migrants d'accéder à des options sécurisées et peu coûteuses de transfert d'argent;
63. Prévoir les conséquences des migrations provoquées par les changements climatiques dans les zones vulnérables, spécialement dans les zones urbaines et côtières;
64. Financer l'organisation d'enquêtes régulières aux niveaux national et régional afin de disposer de données à jour sur les migrations en vue de l'étude des questions de migration et de développement dans la région;
65. Reconnaître les droits des réfugiés et garantir leur protection physique et sociale conformément aux conventions internationales, et s'employer à faciliter leur rapatriement dans leurs pays d'origine.

Gouvernance

Reconnaissant que la gouvernance participative repose sur la responsabilisation, la participation de tous, la transparence et la primauté du droit et qu'une gouvernance renforcée

aux niveaux local, national, régional et international est la clef de la réussite en matière de développement, de même qu'elle a des incidences sur la paix et la sécurité,

Reconnaissant en outre que donner la parole à tous et tenir compte de leurs intérêts est essentiel au développement durable et qu'une gouvernance participative et des institutions redevables sont indispensables à l'inclusion sociale et économique et à la durabilité,

Soulignant la nécessité d'intégrer la dynamique de la population dans la planification du développement aux niveaux national et local si l'on veut répondre entièrement aux problèmes de population et de développement, y compris la dynamique de la population et ses incidences sur les droits et la dignité de l'homme, la qualité de vie, l'élimination de la pauvreté et le développement durable,

Soulignant en outre l'urgence de mettre en œuvre des mesures nécessaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement, de la jeunesse et de l'emploi, afin de traduire le dividende démographique en vue de la croissance économique et de la transformation sur le plan du développement de l'Afrique, en profitant de la fenêtre démographique de l'Afrique après 2014,

Nous nous engageons à:

66. Supprimer les obstacles à la durabilité, notamment grâce à l'utilisation accrue de la technologie, y compris de l'innovation, à la bonne gouvernance, à la conscientisation et à la sensibilisation systématiques de la population, et à des comportements de consommation durables qui soient bénéfiques pour l'environnement;
67. Intégrer davantage la dynamique de la population dans la planification du développement aux niveaux national et local, afin de répondre entièrement aux problèmes de population et de développement, y compris la dynamique démographique et ses incidences sur les droits et la dignité de l'homme, la qualité de vie, l'élimination de la pauvreté et le développement durable;
68. Créer les institutions compétentes et renforcer leurs capacités pour assurer l'intégration effective de la dynamique de la population dans la planification du développement, ce grâce à une approche fondée sur les droits, l'efficacité et la responsabilité, tout en assurant une coordination efficace de tous les organismes sociaux et de planification compétents;
69. Mettre en œuvre, si nécessaire, des politiques qui garantissent la participation inclusive et effective de la société toute entière, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les populations autochtones, et les autres groupes marginalisés, dans tous les aspects et à tous les niveaux de la gouvernance;

70. Mettre en place des mécanismes de suivi et évaluation afin d'évaluer efficacement les résultats et de garantir l'obligation de rendre compte.

Données et statistiques

Notant avec préoccupation les lacunes considérables dans la disponibilité et l'utilisation des données à des fins de planification, de suivi et d'évaluation, ainsi que le manque de données disponibles en temps utile sur la taille, la répartition, les caractéristiques et les tendances de la population dans de nombreux pays,

Notant en outre que seuls quelques pays en Afrique disposent de systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et que cette source de données n'est pas encore pleinement exploitée,

Prenant acte des efforts concertés récemment fournis pour améliorer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans bon nombre de pays,

Nous nous engageons à:

71. Renforcer les capacités statistiques nationales pour entreprendre des analyses fondées sur des preuves et des études sur les politiques, ainsi que la capacité de mener des programmes d'évaluation et de contrôle fiables, tout en augmentant les investissements dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données démographiques, y compris les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes, l'état civil, les fichiers administratifs et d'autres études, ainsi que les données sociales, économiques et environnementales;
72. Mettre en place un système fonctionnel d'état civil aux niveaux national, local et communautaire faisant appel aux institutions traditionnelles et locales existantes en vue de garantir la disponibilité de données pertinentes pour la planification à tous les niveaux;
73. Produire, recueillir et utiliser, en temps opportun, les données de qualité provenant des recensements, des enquêtes, des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, des fichiers administratifs, des études et des travaux de recherche, ventilées par sexe et par groupe de population, aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation;
74. Mener des études sur les politiques et des travaux de recherche qualitative et quantitative;
75. Souligner l'importance de la collecte de données relatives aux personnes âgées et aux personnes vivant avec un handicap aux fins de la planification et de la recherche, afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques dans la mise en œuvre des politiques et programmes;

76. Effectuer des recensements nationaux réguliers selon les normes internationales afin de produire des données de qualité en temps opportun, en guise de composante essentielle des cadres nationaux et régionaux de développement;
77. Évaluer périodiquement les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et élaborer un plan pour les améliorations à apporter éventuellement.

Coopération internationale et partenariat

Considérant qu'avec l'approfondissement de la mondialisation, les questions de population et de développement sont étroitement liées à des préoccupations économiques, sociales et environnementales mondiales et que la solution à ces problèmes requiert une approche internationale à laquelle participent toutes les parties prenantes,

Considérant en outre le fait que l'accroissement rapide du nombre de personnes ayant suffisamment de ressources contribuera à relever le profil de consommation et intensifiera les modes de consommation et de production insoutenables, ce qui nécessitera des mesures d'innovation et des changements, y compris par des incitations de marché tendant à promouvoir l'innovation pour une économie verte,

Saluons la contribution de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique, du Programme des Nations Unies pour la population, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de développement à l'appui des priorités de la région, notamment pour la mise en œuvre et l'examen de la CIPD après 2014,

Nous nous engageons à:

78. Promouvoir le renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile locales, nationales et internationales en matière de conception, de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes et politiques de population et de développement, et encourager la promotion d'activités destinées à accroître la participation et le renforcement des capacités de ces organisations;
79. Reconnaître le rôle des organisations de la société civile, y compris celui des ONG et des jeunes, tant dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de population et de développement que dans la réalisation des objectifs dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de la reproduction;
80. Promouvoir le renforcement des partenariats avec le secteur privé dans la conception, la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de population et de développement, en particulier dans les domaines de la prestation des services ainsi que de la production, de la sécurité sanitaire et de la distribution des produits;

81. Promouvoir les efforts de coopération internationale, notamment l'élaboration de programmes et d'initiatives conjoints, le renforcement de la concertation et de la coordination des politiques, le transfert de connaissances et de technologies, de même que la mobilisation et l'allocation des ressources financières et techniques, pour la coopération internationale dans le domaine de la population et du développement.

Mise en œuvre

La Conférence traduit de la part des 53 pays africains un engagement politique ferme de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD sur le continent. Les réalisations et les progrès importants accomplis doivent s'inscrire dans la durée, afin de préserver nos acquis en tant que région et d'atteindre les buts et objectifs de la Déclaration d'Addis-Abeba,

Nous nous engageons à:

82. Intégrer la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014 dans les programmes d'activités des organes de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique;
83. Veiller également à l'inclusion de la Déclaration d'Addis-Abeba dans le programme de développement pour l'après-2015;
84. Suivre régulièrement la réalisation des objectifs de la Déclaration dans le cadre de la communication de l'information sur le programme de développement pour l'après-2015;
85. Procéder à un suivi et à une évaluation rigoureux de l'application de la présente Déclaration sur la base de données et de projections démographiques fiables, prenant en considération les scénarios futurs;
86. Renforcer la coordination et la coopération entre les ministères chargés des questions de population et de développement pour l'harmonisation dans le domaine des politiques sectorielles de l'éducation, de la jeunesse et de la santé, et nous attacher à renforcer les capacités et à fournir un financement aux programmes nationaux et régionaux en matière de population;
87. Revoir périodiquement les conclusions des conférences régionales africaines sur la CIPD après 2014;
88. Ce faisant, nous prenons en considération les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes de la région, notamment le secteur public, le secteur privé, la société civile, y compris les ONG, les organisations confessionnelles, les jeunes, les femmes, les syndicats, le monde universitaire, les membres du parlement et les institutions de développement régionales et sous-régionales.



EX.CL/814(XXIV)
Annexe 2

**RAPPORT SUR L'ETAT DE LA POPULATION AFRICAINE
2012**

**EXPLOITER LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE POUR LE
DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE**

**DÉCEMBRE 2012
ADDIS ABEBA**

Table des matières

Abréviations	3
Avant-propos	4
Remerciements	5
Résumé analytique.....	6
1. Introduction.....	9
1.1 Structure du rapport	9
1.2 Méthodologie et limites	10
2. APERÇU DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE L'AFRIQUE .	10
2.2 Taux de croissance démographique	14
2.3 Fécondité	16
2.4 Mortalité	19
2.5 Structure par Âge	22
2.6 Migration internationale.....	24
2.7 Urbanisation.....	26
3. LE NEXUS ENTRE DEMOGRAPHIE ET DEVELOPPEMENT SOCIO- ECONOMIQUE EN AFRIQUE	28
3.1 Le concept du dividende démographique	29
3.2 Facteurs de transition démographique et incitatifs en Afrique.....	33
3.3 Facteurs liés à la population, ratio de dépendance et développement économique en Afrique	35
4 EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE DES JEUNES, POPULATION ACTIVE ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE EN AFRIQUE	36
4.1 L'impact de la population des jeunes sur la politique en Afrique	38
4.2 L'ordre du jour des politiques internationale, régionale, nationale, et juridique sur la jeunesse et le développement.....	43
4.3 Mesures nationales pour une Productivité Optimale	45
5 STRATÉGIES POUR RÉCOLTER LES DIVIDENDES DÉMOGRAPHIQUES EN AFRIQUE	47
5.1 La dimension du genre dans le dividende démographique	47
5.2 Éducation de qualité.....	49
5.3 Force de travail saine.....	50
5.4 Sécurité alimentaire et nutritionnelle	54
5.5 Cohérence des politiques.....	55
6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	57
6.1 Conclusions.....	57
6.2 Recommandations	59
ANNEXE : Profil démographique des Pays Africains	61
Références.....	64

Abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
AMISOM	Mission de l'Union Africaine en Somalie
TAR	Thérapie antirétrovirale
UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
TBN	Taux brut de natalité
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
CSF	Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
RDC	République Démocratique du Congo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GBV	Violence axée sur la dimension genre
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
CIPD/PA	Conférence Internationale sur la Population et le Développement/Programme d'Action
S&E	Suivi et Évaluation
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAN	Plan d'Action National
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
APD	Aide Publique au Développement
TCD	Taux de croissance démographique
CER	Communautés Économiques Régionales
REPA	Rapport sur l'État de la Population Africaine
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
TGF	Taux Global de Fécondité
NU	Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
MINUAD	Mission hybride des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
DAES	Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour la Femme
UNOSAA	Bureau du Conseiller Spécial des Nations Unies pour l'Afrique
UNSCR	United Nations Security Council Resolution
RCSNU	Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

Avant-propos

Le Département des Affaires Sociales de la Commission de l'Union africaine et ses partenaires au développement ont régulièrement publié les rapports biennaux sur l'état de la population africaine depuis 2004. Au fil des ans, ces rapports ont été structurés de manière à refléter les questions qui ont un lien intrinsèque entre le modèle de croissance économique en Afrique et ses tendances démographiques. Le premier rapport mettait l'accent sur les défis démographiques et la pauvreté, tandis que le second rapport (2006) soulignait les incidences de l'évolution de la population dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Plusieurs éléments de ce rapport montrent que les populations africaines toujours sous dépendance verront leur taux de croissance démographique diminuer dans les prochaines années, tandis que celle de la population productive augmentera. Ayant une population jeune et en pleine croissance, l'Afrique représentera en moyenne, d'ici l'année 2050, 29 % de la population mondiale pour une tranche d'âge allant de 15 à 24 ans. Par ailleurs, les projections démographiques portent à indiquer que la tranche de la population africaine en âge de travailler est en croissance de 15,3 millions de personnes par an et il est fort probable que ce chiffre sera en nette augmentation au cours des prochaines décennies. Je trouve que ce rapport est particulièrement crucial, car il met en exergue les différentes approches que l'Afrique pourrait adopter pour tirer avantage de ce dividende démographique qui ne sera certainement pas de longue durée.

Bien qu'une population jeune et dynamique présente certainement de bonnes opportunités en matière de disponibilité d'une main-d'œuvre abondante combinée à un potentiel créatif non négligeable, cela impliquerait également pour les pays africains qu'ils s'engagent plus résolument dans des secteurs porteurs de croissance qui généreront des emplois à grande échelle et ainsi absorber le surplus de main-d'œuvre.

En dépit d'une multitude de résolutions, faites par différents États membres de l'UA, au niveau national, régional et global sur les engagements en matière de réformes économiques, il semble que certains de ces pays n'utilisent pas pleinement cette transition démographique actuellement en cours en Afrique. C'est en effet un moment passionnant pour l'Afrique. Le temps de l'Afrique est venu et j'exhorte toutes les parties concernées à conjuguer leurs efforts de soutien à l'Afrique pour qu'elle tire le maximum d'avantages des dividendes démographiques et les convertisse en un développement socio-économique réel.

**Adv. Bience P. Gawanas,
Commissaire de l'UA aux Affaires Sociales**

Remerciements

Le Département des Affaires Sociales apprécie à sa juste valeur toute prise de décisions fondée sur des données probantes. C'est ainsi que le Département des Affaires Sociales assure, de manière régulière, la publication biennale du Rapport sur l'état de la population africaine afin de permettre aux États membres de l'Union Africaine de prendre des décisions, sur les questions démographiques liées au développement, tenant compte de données concrètes.

Ces publications ont été rendues possibles grâce au soutien de plusieurs partenaires au développement. Avant toute chose, le Département tient à exprimer ses plus sincères remerciements au Bureau Exécutif de la Commission de l'UA pour ses conseils avisés et la disponibilité de ses dirigeants.

Le Département des Affaires Sociales tient également à remercier AIDS Accountability International et la Fondation Ford pour leur appui financier et technique aux fins De rédaction de ce rapport.

Des remerciements particuliers vont vers tous les États membres de l'Union Africaine, ainsi qu'aux Communautés Économiques Régionales, pour leur soutien renouvelé à la Commission de l'UA et ses partenaires au développement, dans la mise à disposition des données nécessaires à ce Rapport.

Résumé analytique

Ce Rapport sur l'état de la population africaine jette les bases de la relation entre évolution démographique et potentialités économiques en Afrique. Il prend largement en considération la multitude de variables structurelles qui peuvent avoir un impact sur le niveau à partir duquel le dividende démographique de l'Afrique pourrait être pris en compte.

Ce rapport fournit la preuve tangible d'une diminution de la population sous dépendance en Afrique au cours des prochaines années. Dans le même temps, la taille de la population productive subira une augmentation. Ayant une population jeune et en pleine croissance, l'Afrique représentera en moyenne, d'ici l'année 2050, 29 % de la population mondiale pour une tranche d'âge allant de 15 à 24 ans. Par ailleurs, les projections démographiques portent à penser que la tranche de la population africaine en âge de travailler est en croissance de 15,3 millions de personnes par an et il est fort probable que ce chiffre sera en nette augmentation au cours des prochaines décennies.

Ce rapport réunit différents types de concepts liés à la transition démographique de l'Afrique et donne un aperçu des données les plus récentes sur la position africaine par rapport aux tendances démographiques mondiales, tout en examinant la taille de la population, le taux de croissance, la fécondité, la mortalité, la structure par âge, les migrations et l'urbanisation. Ce rapport combine les scénarios démographiques actuels à un modèle particulier en vue de maximiser les retombées économiques positives qui pourraient en découler. Des facteurs tels que les questions liées au genre, l'éducation, le travail, la sécurité alimentaire et les alternatives en matière de politiques économiques, peuvent affecter la capacité de l'Afrique à tirer le meilleur parti de son avantage démographique.

Les effets induits par la taille de la population ont des incidences hautement significatives sur le développement économique et social, en particulier celles liées à la santé et à la gouvernance. Ceci est beaucoup plus mis en évidence, en 2010, dans la façon dont la population des régions les moins développées (5,7 milliards d'euros) était cinq fois plus supérieure à celle des régions les plus développées (1,2 milliard d'euros). Alors que la croissance rapide de la population dans les pays pauvres freine leur développement, ce rapport dévoile une alternative émergente sur une nouvelle façon stratégique de penser, qui leur ferait tirer le meilleur parti de la baisse du taux de dépendance du continent (ratio selon l'âge des personnes hors de la population active). C'est ce que l'on appelle le « dividende démographique » de l'Afrique.

Un certain nombre de facteurs influenceront l'exploitation du dividende démographique de l'Afrique, à condition que la nouvelle position prévue de cette dernière dans le contexte mondial soit conduite de manière à réaliser une amélioration du niveau de développement de l'Afrique, prise dans son ensemble. Il faudrait également comprendre la raison pour laquelle la variation régionale, sur le continent, pourrait avoir une incidence sur la façon dont cette croissance évolue. De la même façon, les taux de mortalité devraient également jouer un rôle primordial dans le dividende démographique. Par conséquent, les données statistiques sur la mortalité en Afrique sont essentiels pour comprendre l'avenir du continent et ce qui

est attendu de tous les acteurs au développement, pour exploiter ce dividende démographique et ainsi faire preuve de responsabilité et d'une meilleure gouvernance sur le continent.

Durant les dernières décennies, l'Afrique a également émergé comme source première de migrants, dont les causes proviennent pour la plupart de facteurs d'incitation à migrer au sein de leur pays d'origine. Ces facteurs sont liés à la guerre, la pauvreté et la persécution, poussant les personnes à devenir des réfugiés et des travailleurs migrants. En outre, l'Afrique enregistre actuellement l'un des taux les plus élevés de croissance urbaine dans le monde, se traduisant par des niveaux élevés de chômage urbain. Ce niveau de chômage pousse hommes et femmes africains à se déraciner, souvent au péril de leur vie, pour de meilleures perspectives économiques. Il est, par conséquent, du rôle des gouvernements en temps de paix d'être redevables vis-à-vis de leurs citoyens, à travers la création d'emplois et ainsi juguler le flux de personnes migrantes. Même si l'urbanisation en Afrique reste inférieure à la moyenne mondiale, elle est certainement toujours importante pour récolter les avantages potentiels du dividende démographique. Les tendances futures en matière de migration urbaine, ainsi que leurs liens avec le dividende démographique sont d'une importance capitale dans la prise de décisions politiques des dirigeants africains. En effet, c'est une lapalissade que la croissance démographique et l'urbanisation vont de pair, que le développement économique soit étroitement lié à l'urbanisation et que, par conséquent, l'Afrique devrait faire en sorte de tirer le maximum de profit de cette situation. L'urbanisation est essentielle afin de parvenir à une croissance soutenue de l'Afrique, étant donné que les grands pôles urbains permettent l'innovation et des économies d'échelle plus accrues.

Mis à part l'urbanisation, l'Afrique a également besoin de maximiser ses autres avantages comparatifs tels que le grand nombre de jeunes aux esprits innovateurs. Plus de 70 % de la population africaine a moins de 30 ans, avec en projection une main-d'œuvre plus importante et une baisse du fardeau de dépendance de la jeunesse dans le futur. Pour les États membres de l'Union africaine, il s'agit d'une priorité pour que plus de jeunes intègrent le marché du travail afin de promouvoir la stabilité et réduire le taux de chômage sur le continent. La Commission de l'Union Africaine (CUA) a établi plusieurs objectifs axés sur les jeunes afin de réduire le taux de chômage de ces derniers de 2 % par an, de 2009 à 2018 et fournir un financement adéquat pour faire prospérer l'agenda jeunesse. La réalisation de ces objectifs aiderait les responsables politiques africains à définir les compétences requises par leurs jeunes pour obtenir un emploi, devenir de meilleurs entrepreneurs et des agriculteurs prospères. Toutefois, ces décisions de politiques générales resteront comme de vains mots, si ces résolutions ne sont pas mises en œuvre par les dirigeants. Toutes ces initiatives de développement sont d'autant plus importantes que les jeunes peuvent facilement considérer des avenir sans lendemain comme une injustice, ce qui augmenterait les risques d'instabilité.

Le bonus démographique, dont l'Afrique est supposée en jouir, devrait être mis à profit pour améliorer le développement durable sur le continent. Afin de capitaliser sur leur dividende démographique, nos pays ont besoin de leaders pour mettre en application des politiques efficaces dans des domaines prioritairement établis. La jeunesse africaine devrait conjuguer ses efforts pour catalyser cette transition démographique, et s'assurer ainsi que les dirigeants pourront rendre compte de

leurs actes. Les progrès en santé publique, l'assainissement, les programmes de vaccination et l'accès aux médicaments peuvent conduire à une baisse des taux de mortalité, qui, à leur tour, peuvent conduire à un accroissement de la population. Au-delà du constat d'amélioration des résultats dans le domaine de la santé, il existe également des raisons économiques évidentes à investir dans ce domaine. En effet, une population en bonne santé peut conduire à une croissance économique et une réduction de la pauvreté, contrairement à une croyance de longue date qui préconise que le développement commencerait par l'acquisition de la richesse, et ensuite la santé.

1. Introduction

Le Département des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine (CUA) a régulièrement publié les rapports biennaux sur l'état de la population africaine depuis 2004. Le premier rapport mettait l'accent sur les défis démographiques et la pauvreté, tandis que le second (2006) mettait en exergue les implications de la dynamique des populations dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le troisième rapport, publié en 2008, examina le nexus entre population et changements environnementaux/climatiques en Afrique, tandis que le quatrième rapport mettait l'accent sur le nexus entre facteurs démographiques, paix et sécurité.

Ce rapport, bien que s'appuyant sur les quatre précédents rapports relatifs à la population africaine, offre une autre perspective unique d'analyse pertinente : en effet, comment l'Afrique peut-elle efficacement tirer parti du dividende démographique découlant de la structure de sa pyramide actuelle des âges? Des recherches antérieures se sont concentrées sur une approche plus étroite de la façon dont la croissance d'une population influe sur la croissance d'un pays et son développement, tout en négligeant la clé de répartition de la population totale entre les strates d'âge.¹ Cet élément démographique a connu un regain important ces dernières années, alors que les tendances démographiques ont généré un baby-boom, ou du moins une « explosion démographique de jeunes », ayant le potentiel de créer des opportunités considérables de croissance économique. Cette perspective est particulièrement pertinente pour l'Afrique. Afin de maximiser tous les avantages de cette transition démographique et démontrer leur engagement vis-à-vis de leur population, il est essentiel que les dirigeants africains et les décideurs politiques maîtrisent les stratégies optimales de capitalisation de leur pyramide des âges, à des fins économiques et sociales.

1.1 Structure du rapport

Compte tenu de ce contexte, le présent rapport expose sommairement le nexus entre évolution démographique et opportunités économiques en Afrique. Il considère en détail la multitude de variables structurelles qui peuvent influencer sur le niveau auquel on pourrait tirer profit du dividende démographique de l'Afrique. La Section 1 présente les concepts d'analyse et leurs limites. La Section 2 donne un aperçu de la position de l'Afrique sur les données les plus récentes en matière de tendances démographiques mondiales, en examinant la taille de la population, le taux de croissance, la fécondité, la mortalité, la structure par âge, les migrations et l'urbanisation. Sur la base de ces éléments, la Section 3 continuera d'appliquer le scénario démographique actuel à un modèle maximisant les résultats économiques positifs qui peuvent en découler. La Section 4 identifie un certain nombre de réponses plausibles en matière de politiques économiques, et dessine les contours de la responsabilité de l'Union Africaine comme chef de file du processus. La section 5 décompose certaines des variables à incidence plus nuancées nécessaires pour optimiser le dividende démographique, expliquant la façon avec laquelle des facteurs tels que les questions de genre, l'éducation, le travail, la sécurité alimentaire

¹ Bloom, D.E., Canning, D. & Sevilla, J. (2003). *Le dividende démographique : Une nouvelle perspective sur les conséquences économiques du changement démographique*. Santa Monica, Californie : RAND.

et les approches politiques peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de l'Afrique à tirer parti de son avantage démographique. Finalement, la Section 6 propose une série de conclusions, mettant en exergue les principaux enjeux et opportunités qui découlent des discussions issues des sections précédentes de ce rapport. Elle propose également des recommandations pertinentes pour examen par les dirigeants des États membres de l'Union Africaine, de la Commission de l'Union Africaine, de ses initiatives régionales, des organisations de la société civile et des institutions de recherche.

1.2 Méthodologie et limites

Ce rapport s'appuie sur plusieurs sources d'information, y compris les rapports publiés ou non publiés, des articles et des livres. Autant que faire se peut, ces informations proviennent d'organisations africaines, d'auteurs et de revues. Les données statistiques sur l'état de la population africaine ont été extraites de diverses publications de la Commission de l'UA, des Nations Unies, de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du Département des Affaires Économiques et Sociales de l'Organisation des Nations Unies (DAES) et bien d'autres. En outre, les documents pertinents des Nations Unies et de l'UA, ainsi qu'une littérature dérivée sur les questions de population, de dividende démographique et de développement économique ont été utilisés. Comme le présent rapport s'appuie sur une série de précédents rapports portant sur l'état de la population africaine, les données et les sources de 2011 et 2012 ont été privilégiées.

L'une des principales limites de ce rapport est qu'il ne repose pas sur des données primaires générées par une étude concrète sur le terrain afin de recueillir les points de vue, opinions, voix et perspectives des acteurs et parties prenantes selon leur propre façon d'appréhender les situations. Bien que le rapport utilise de multiples sources d'informations dérivées, certaines des perspectives de base décrites dans la littérature non conventionnelle peuvent ne pas avoir été bien saisies. En outre, le caractère général de ce rapport, qui couvre l'ensemble du continent, implique qu'il n'y ait pas d'analyse intrinsèque à chaque pays. Le cas échéant, ce rapport vise à fournir des évaluations régionales pour les grands blocs économiques en Afrique; cependant la majeure partie de ce document est constituée de manière exhaustive.

2. APERÇU DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE L'AFRIQUE

Les considérations en matière de taille de la population ont des conséquences très importantes sur le développement économique et social, en particulier celles liées à la santé et à la gouvernance.² Cela est particulièrement évident dans les données qui montrent comment, en 2010, la population des régions les moins développées (5,7 milliards) était cinq fois plus grande que celle des régions les plus développées (1,2 milliard). Bien qu'il existe une école de pensée qui préconise qu'une croissance rapide de la population dans les pays pauvres est un facteur de blocage à leur

² Bongaarts, J. & Sinding, S. (2011). Politique de Population en transition dans le monde en développement. *Science*, 333(6042), 574-576.

développement^{3,4}, une autre façon de penser prenant forme qui prône de tirer stratégiquement le meilleur parti de la baisse du taux de dépendance du continent (ratio de l'âge par rapport à celui des personnes n'appartenant pas à la population active). C'est ce qui est appelé le « dividende démographique » de l'Afrique. Le consensus scientifique, est que le ratio de dépendance pour l'Afrique a probablement atteint son plus haut niveau dans les années 1985, ce qui tend à dire que, l'Afrique parviendra à bénéficier de son dividende démographique, et connaîtra une croissance économique rapide de son importante population active dans les années 1985-2025.⁵ Certains ont également indiqué que la trajectoire prise par la population en Afrique suit de très près celle de l'Asie, avec juste 20 ans de retard. En d'autres termes, il est envisagé que cette baisse du ratio de dépendance entraînera un boom économique similaire.^{6,7}

Les démographes parlent souvent de changer les caractéristiques démographiques en trois phases. La phase 1 consiste en une hausse du ratio de dépendance en raison de l'augmentation de la dépendance des jeunes (inactifs). La phase 2 concernerait les pays qui commencent à assister à une chute de leur ratio de dépendance, étant donné que les jeunes commencent à exercer maintenant un emploi productif. Enfin la phase 3 se caractérise aussi par une augmentation du taux de dépendance, car la hausse du ratio de dépendance est la résultante de celui relatif aux personnes âgées.⁸ En prévision que la population africaine atteigne la phase 2, il est primordial que l'on ait une compréhension très claire de la répartition démographique du continent, tant soit peu que le dividende démographique puisse être effectivement exploité pour un meilleur bénéfice économique.

Cette section fournit les données statistiques nécessaires pour tirer convenablement profit du gain potentiel de l'Afrique, à travers son identité démographique en constante évolution. Cette information est essentielle afin de bénéficier au maximum de cette opportunité comme récompense économique pour l'Afrique.

³ Division des Nations Unies pour la population (2011). *Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010*. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies.

⁴ Birdsall, N., Allen, K. & Sinding, S. (Eds.). (2001). *Les questions de population : l'évolution démographique, la croissance économique et la pauvreté dans le monde en développement*. Oxford: Oxford University Press.

⁵ Eastwood, R. & Lipton, M. (2011). La transition démographique en Afrique subsaharienne : Quelle sera la taille du dividende économique? *Études sur la Population* 65(1) 9-35.

⁶ Bloom, D. & Williamson, J. (1998). Les transitions démographiques et miracles économiques dans les pays émergents d'Asie. *La Banque mondiale Revue Économique*. 12(3) 419-456.

⁷ Bloom, D., Canning, D. & Malaney, P. (2000). Changement démographique et croissance économique en Asie *Population and Development Review* 26(Suppl), 257-290.

⁸ Lee, R. (2003). La transition démographique: Trois siècles de changement fondamental. *Journal of Economic Perspectives*, 17(4), 167-190.

2.1 Taille de la population

De 1950 à 2010, la population totale en Afrique est passée de 234 millions à 1.02 milliard d'habitants.⁹ La plus grande partie de la population du continent et la croissance démographique proviennent de l'Afrique subsaharienne qui, au cours de cette même période, a augmenté de 186 millions à 856 millions. Cette croissance devrait se poursuivre avec pour l'Afrique subsaharienne, une population estimée à 1,7 milliard de personnes en 2050. Compte tenu de la présence de l'Afrique sur le marché mondial, ces chiffres sont très pertinents. Cet impératif est clairement démontré dans le tableau ci-dessous, où les 30 pays les plus peuplés de la planète sont cartographiés, comparant les données de l'année 2000 avec des prévisions allant jusqu'à l'année 2100. Dans ce cas de figure, les pays africains représentent 5 des 30 premiers pays par l'importance de leur population en 2000. Et il est envisagé que la croissance démographique du continent africain l'amènera, d'ici l'an 2100, à faire partie des 14 pays sur les 30 pays les plus peuplés. Cela signifie que d'ici un siècle, la moitié des pays les plus peuplés du monde seront en Afrique.

Tableau : Liste des Pays Africains parmi les 30 pays les plus peuplés au monde en 2000 et en 2100 ¹⁰

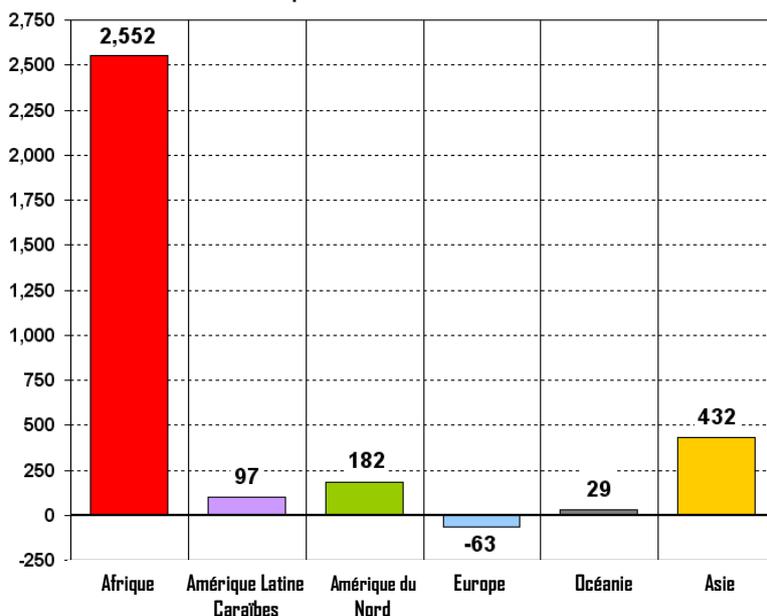
2000	2100
#10 Nigéria	#3 Nigéria
#15 Égypte	#5 Tanzanie
#16 Éthiopie	#8 Congo
#23 République Démocratique du Congo	#11 Ouganda
#27 Afrique du Sud	#12 Kenya
	#14 Éthiopie
	#16 Zambie
	#17 Niger
	#18 Malawi
	#19 Soudan
	#21 Égypte
	#25 Burkina Faso
	#26 Madagascar
	#29 Mali

Une autre façon de comprendre la croissance démographique en Afrique par rapport à d'autres régions du monde, est de prendre en considération le changement démographique total projeté sur plusieurs années. Selon les données du tableau 2, il est évident que la population africaine devrait croître à un rythme qui dépasse de loin celui de n'importe quelle autre région du monde. L'évolution démographique devrait s'accroître de 2,5 milliards en Afrique entre 2010 et 2100, comparé à 432.000 en Asie, continent dont la croissance démographique suit de très près celle de

⁹ Division des Nations Unies pour la population (2011). *Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010*. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies.

¹⁰ Division de la population des Nations Unies. (2012). *Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies : Division de la population, Estimations de la population et Section des projections*. New York, New York : Nations Unies.

l'Afrique. À l'inverse, la population européenne devrait chuter de 63.000 personnes pendant cette même période.



Variation de la population, par région, entre 2100 et 2100 ¹¹

En tenant compte de la présence envisagée de l'Afrique dans les sphères externes de la population mondiale, il est tout aussi important de l'examiner de manière interne et comprendre les raisons plus nuancées de la croissance et des changements qui s'opèrent sur le continent africain. La diversité au sein des régions et, a fortiori à l'intérieur des pays, affecte les résultats transitoires.¹² Ceci est dû au fait que chaque phase transitionnelle (pour rappel, phases 1, 2 et 3 de la section précédente) se déroule nécessairement plus tôt évolue plus rapidement dans certaines régions. Ceci est particulièrement vrai dans des zones les plus urbanisées, avec une intégration économique plus forte et une parité des sexes. Si le positionnement attendu de l'Afrique au niveau mondial doit être orienté vers un accroissement du développement de l'Afrique prise dans son ensemble, il faut donc comprendre comment la variation régionale pourrait également affecter la façon dont cette croissance agit au sein du continent.

Répartition de la taille de la population africaine par région pour la période 1950-2050 (en milliers)¹³

Région	1950	1975	2000	2010	2025	2050	2100
Afrique de l'Est	65 millions	124 millions	252 millions	324 millions	501 millions	1.1 milliard	5.6 milliards
Afrique Centrale	26 millions	46 millions	96 millions	127 millions	197 millions	442 millions	2.8 milliards

¹¹ Division de la population des Nations Unies. (2012). *Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies : Division de la population, Estimations de la population et Section des projections*. New York, New York : Nations Unies.

¹² Eastwood, R. & Lipton, M. (2011). La Transition Démographique en Afrique subsaharienne : Quelle sera la taille du dividende économique? *Etudes sur la Population*, 65(1), 9-35.

¹³ Division des Nations Unies pour la population (2011). *Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010*. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies.

Afrique du Nord	53 millions	99 millions	176 millions	209 millions	272 millions	401 millions	917 millions
Afrique Australe	16 millions	29 millions	51 millions	58 millions	65 millions	81 millions	136 millions
Afrique de l'Ouest	70 millions	122 millions	236 millions	304 millions	464 millions	998 millions	5.5 milliards

En dernier lieu, afin d'optimiser les résultats de l'explosion démographique en Afrique, il est également très pertinent de décomposer les variables du changement dans des structures spécifiques d'âge. L'Afrique connaît actuellement ce que Heller appelle une « explosion démographique de jeunes », où une grande partie de la population africaine est constituée de jeunes, sur le point d'intégrer le marché du travail.¹⁴ Par exemple, en Afrique subsaharienne, en 2011, un peu plus de 42 % de la population totale était âgée de moins de 15 ans (Banque Mondiale, 2011). Lorsque ce déferlement de jeunes intègre la population active, apparaît une opportunité de gain économique important dans de nombreux pays africains. Cependant, il est également pertinent de tenir compte des effets potentiellement négatifs qui doivent impérativement être atténués pour que des résultats plus positifs se réalisent. Par exemple, l'ONU estime que pour chaque dollar dépensé dans la planification familiale, entre deux et six dollars peuvent être économisés pour des interventions destinées à atteindre les objectifs de développement.¹⁵ A l'inverse, d'autres organismes suggèrent que, munis d'outils adéquats, ce changement démographique pourrait se transformer en un moteur financièrement avantageux. Eastwood et Lipton ont tendance à nous convaincre que, si la bonne combinaison entre la réduction du taux de fécondité et de mortalité est associée à des politiques utiles pour maximiser le rendement au travail par l'éducation et l'égalité des sexes, l'Afrique sera alors en mesure d'absorber de manière plus productive ces travailleurs additionnels déjà sur le marché du travail.¹⁶

2.2 Taux de croissance démographique

L'ONU définit le Taux de Croissance Démographique (TCD) comme une augmentation (ou une diminution) du nombre de personnes dans la population au cours d'une période donnée, exprimée en pourcentage de la population au début de cette même période¹⁷. Le TCD de l'Afrique est estimé à (2,2 %) et continue d'être le plus élevé par rapport à d'autres régions du monde; telles l'Asie (1,28 %), l'Amérique Latine (0,99 %), l'Amérique du Nord (0,91 %) et l'Europe (0,03 %). Le TCD élevé du continent masque l'hétérogénéité du TCD par pays et par région. La forte population en Afrique a été principalement affectée par la présence de 33 des 48 pays les moins avancés. Malgré cela, le TAD est en baisse sur le continent, depuis qu'il a

¹⁴ Heller, P. (2011). Établir le lien entre Crise Économique Mondiale et Changement Démographique Future : Conséquences pour la politique du développement. In N. Birdsall & F. Fukuyama (Eds.). *Nouvelles Idées de Développement après la Crise Financière* (pp. 288-310). Baltimore, Maryland: John's Hopkins Presse Universitaire.

¹⁵ Division de la population des Nations Unies. (2009). *Que faudrait-il pour accélérer la baisse de la fécondité dans les pays les moins développés?* Policy Brief No. 2009/1 par le Département des affaires économiques et sociales.

¹⁶ Eastwood, R. & Lipton, M. (2011) *La Transition Démographique en Afrique Subsaharienne : Quelle sera la taille du dividende économique ? Études sur la Population 65(1)*, 9-35.

¹⁷ Nations Unies, (2010). *Vieillesse de la population mondiale : 1950-2050*. New York, Nations Unies.

régions ²¹

2.3 Fécondité

L'Indice synthétique de fécondité comme mesure de la fécondité se définit comme le nombre total d'enfants que pourrait avoir une femme, à condition que les taux de fécondité restent inchangés au cours de sa vie.²² Un ISF de 2 et plus signifie que les femmes ont une propension plus importante à se renouveler, tandis qu'un ISF inférieur à 2 implique que la population est en dessous du seuil de renouvellement.²³ L'Indice Synthétique de Fécondité en Afrique est resté nettement supérieur à ceux d'autres continents avec 6,67 et 4,64 respectivement en 1970-1975 et 2005-2010, contrairement à l'Europe qui a eu un ISF de 2,17 et 1,57 pendant les mêmes respectives périodes (voir tableau ci-dessous).

Estimations et projections de fécondité au monde 1970-1975,1990-1995,2005-2010 et 2045-2050 selon différentes variantes ²⁴

Région	Indice Synthétique de Fécondité (nombre moyen d'enfants par femme)						
	1970-1975	1990-1995	2005-2005	2045-2050			
				Faible	Moyen	Fort	Constant
Afrique	6,67	5,62	4,64	2,42	2,89	3,37	5,07
Asie	5,00	2,97	2,28	1,39	1,88	2,37	2,64
Europe	2,17	1,57	1,53	1,41	1,91	2,41	1,55
Amérique Latine & Caraïbes	5,02	3,02	2,30	1,29	1,79	2,28	2,44
Amérique du Nord	2,05	1,96	2,03	1,57	2,07	2,57	2,04
Océanie	3,30	2,49	2,49	1,72	2,21	2,71	2,80

Lorsque l'ISF est ventilé sur différentes régions en Afrique, montre, en 2010, l'indice synthétique de fécondité le plus élevé de 5,9 et l'Afrique Australe, la plus faible avec 2,5 tel qu'indiqué dans la figure ci-dessous. Malgré cette différence, toutes les régions d'Afrique ont un ISF au-dessus des taux acceptables de renouvellement. Historiquement, le plus fort ISF a été observé en Afrique Orientale (7) et en Afrique du Nord (6,8) en 1950. Vers la fin des années 1980, l'ISF de l'Afrique Centrale était supérieur à celui de toutes les autres régions d'Afrique. Vers le milieu du 21ème siècle, on estime que l'Afrique de l'Ouest aura l'ISF le plus élevé de 5,9 et les

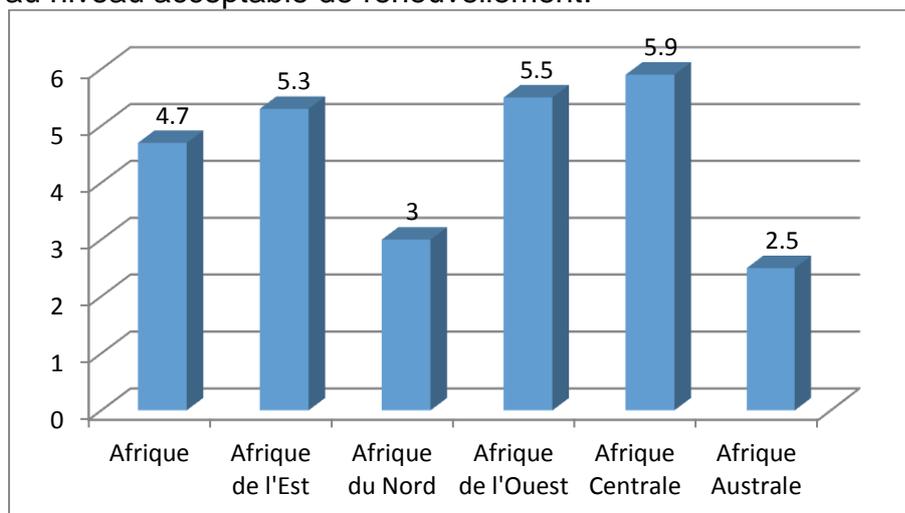
²¹ Division des Nations Unies pour la population (2011). Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies.

²² Division des Nations Unies pour la population (2011). *Perspectives démographiques mondiales* : Révision 2010. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies.

²³ Bongaats, J. (1982). La Fertilité - Les effets inhibiteurs de la fertilité des variables intermédiaires de la fécondité. *Études pour la planification familiale*, 13(6/7), 179-189.

²⁴ Division des Nations Unies pour la population (2011). *Perspectives démographiques mondiales* : Révision 2010. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies.

régions comme l'Afrique du Nord et l'Afrique Australe atteindront des taux inférieurs au niveau acceptable de renouvellement.



Indice Synthétique de Fécondité en Afrique et ses sous-régions ²⁵

Les schémas de fécondité en Afrique continueront à baisser de manière lente, tardive et/ou inégale en fonction des diverses régions.²⁶ La baisse est plus marquée pour certains groupes de populations (par exemple, les citoyens, les personnes ayant une formation, etc.).²⁷ En outre, la fécondité a commencé à baisser plus tôt en Afrique du Nord et en Afrique Australe par rapport aux autres sous-régions, et la baisse a été plus rapide dans ces régions. Ainsi, il existe des pays africains où le changement du taux de fertilité est une réalité (par exemple la Tunisie, le Maroc et l'Afrique du Sud), des pays où tout a débuté, mais s'est interrompu (par exemple au Kenya); et les pays où la transition est sur le point de débiter.

La forte mais lente tendance à la baisse des indices synthétiques de fécondité en Afrique provient de divers facteurs tels les mariages précoces, l'utilisation limitée des moyens contraceptifs modernes, une tendance accrue à la procréation (due à la tradition, la religion et au taux de mortalité infantile élevé), l'absence d'une gouvernance efficace pour la coordination dans la mise en œuvre de politiques et de programmes démographiques, ainsi que la persistance de coutumes et croyances ancestrales favorisant les familles nombreuses. D'autres facteurs interviennent : la polygamie, le besoin d'avoir plus d'enfants pour aider la production vivrière et l'élevage du bétail, le faible niveau d'instruction, l'accès limité aux centres de santé dû aux infrastructures inadaptées, et le manque d'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement.²⁸²⁹

²⁵ Population Reference Bureau, (2010). *La population mondiale 2010 Fiche technique*, Washington, DC.

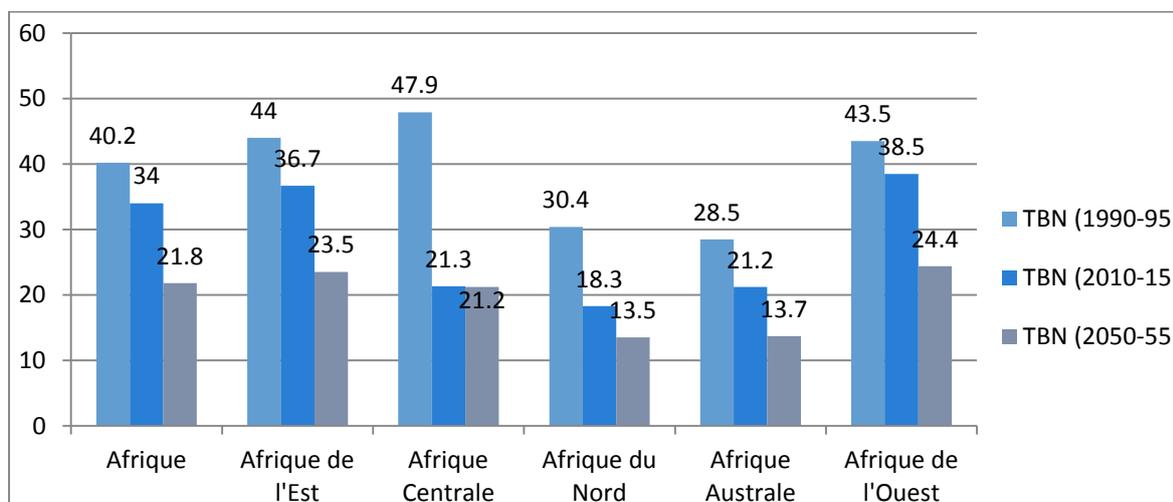
²⁶ Caldwell, J. C. & Caldwell. (2002). Afrique : Les nouvelles limites de la planification Familiale. Programmes de planification familiale au 21^e siècle, numéro spécial, *Études de la planification familiale*, 33(1), 76-86.

²⁷ Vimard, P. (2008). L'Afrique et ses défis démographiques : Un avenir incertain. AFD (Agence Française de Développement). Document de travail No. 62. Récupéré de <http://www.afd.fr/jahia/Jahia/lang/en/home/publications/documentsdetravail>.

²⁸ Nations Unies, CEA. (2001). L'État de la transition démographique en Afrique. Nations Unies Commission Économique pour l'Afrique, Département Sécurité Alimentaire et Développement Durable. Addis Abeba, Éthiopie.

En outre, les niveaux élevés de fertilité en Afrique sont les conséquences du faible statut socio-économique des femmes en Afrique. Certaines de ces disparités socio-économiques se traduisent par un accès limité à l'éducation, aux ressources de santé et aux opportunités économiques.³⁰ Par voie de conséquence, cela minimise le statut socio-économique des femmes ainsi que leur pouvoir de prendre des décisions en matière de droits et de santé reproductive, incluant le nombre d'enfants à mettre au monde, l'espacement entre les naissances, etc. La subordination des femmes en Afrique peut de surcroît, être rendue difficile par les stéréotypes sexuels qui les cantonnent seulement dans des activités ménagères et reproductives, impliquant une interaction à double sens entre le niveau de fertilité et l'autonomie de la femme. La tentative par les dirigeants de tous les domaines d'activité économique pour réduire la fertilité sur le continent est, par conséquent liée à la résolution du problème de l'inégalité du genre et de la promotion des droits humains à la reproduction des femmes.

Une autre donnée sur la fertilité qui a été prise en compte est le Taux Brut de Natalité (TBN), qui correspond au rapport entre le nombre de naissances vivantes par habitant résidant dans une région géographique donnée (nation, état, ville, etc.) pendant une période déterminée (généralement une année civile) sur la population totale (généralement en milieu d'année) pour cette région, multiplié par 1000. Le TBN en Afrique reste la plupart du temps plus élevé que le taux moyen de tous les autres continents.³¹



Taux Brut de Natalité par région et en Afrique : 1990-2055 ³²

²⁹ Caldwell, J.C., & CCaldwell (2002). Afrique : Les nouvelles limites de la Planification Familiale. Programmes familiaux au 21^e siècle, édition spéciale, Études de la planification familiale, 33(1), 76-86.

³⁰ Serbessa. D.D. (2008). La Différence d'Impact du niveau d'éducation des femmes sur la fécondité en Afrique : Cas de l'Ethiopie.

³¹ Bureau de référence de la population, (2010). 2010 Fiche de données sur la population mondiale, Référence de population. Bureau de Washington, DC.

³² Division des Nations Unies pour la population (2011). Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies

De façon générale, le TBN a continué à diminuer au fil des ans. Les données du TBN du schéma 1 ci-dessus montrent que la région d'Afrique de l'Ouest a actuellement le TBN le plus élevé d'Afrique avec un TBN de 38.2 (2010-2015) et l'Afrique du Nord a le TBN le plus bas avec 18.3. Le TBN d'Afrique et de toutes les régions à l'intérieur du continent continueront à baisser mais resteront beaucoup plus élevés que ceux des autres continents.³³

2.4 Mortalité

La Mortalité joue un rôle primordial dans la réalisation du dividende démographique. « La transition démographique » fait référence au changement brusque des taux mortalité et de fertilité imprévisiblement élevés vers des taux de mortalité et de fertilité stables et bas ³⁴; ainsi les modifications dans les données statistiques des taux de mortalité en Afrique sont essentielles pour comprendre l'avenir du continent, et ce qui est exigé des partenaires au développement pour exploiter efficacement le dividende démographique.

Quatre indicateurs statistiques clé sont compatibles avec cette section : le taux de mortalité infantile (TMI), le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (U5R), le taux de mortalité maternelle (TMM) et l'espérance de vie.

Le taux de mortalité infantile: La définition généralement acceptée du taux de mortalité infantile (TMI) est le nombre de bébés morts de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes. Le schéma pour 2012 va du chiffre 2 dans le meilleur des cas ou le minimum à 114 au pire des cas pour le maximum, avec une valeur médiane de 18, et une moyenne mondiale de 40 selon le *Rapport de Statistiques Sanitaires Mondiales 2012* de l'Organisation Mondiale de la Santé.³⁵ L'Afrique a connu des baisses significatives du TMI depuis 1990 passant de 172 (1990) à 154 (2000) et à 119 (2010). Ce qui signifie une réduction de 30 % sur 20 ans, la région d'Asie du Sud-Est est la seule région qui contribue à nous faire progresser si on la considère en termes de proportion.

Le taux de mortalité des moins de cinq ans : Selon le *Rapport Niveaux et tendances de la Mortalité Infantile* (2011) publié par le Groupe Inter-Agences des Nations Unies pour l'Estimation de la Mortalité Infantile, « depuis 1990 le taux de mortalité infantile a chuté de 35 %, il est passé de 88 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 57 en 2010. L'Afrique du Nord, l'Asie Orientale, l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud-est, l'Asie Occidentale et les régions développées ont réduit leur taux de mortalité des moins de cinq ans de 50 % ou plus. »³⁶

³³ Division des Nations Unies pour la population (2011). Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010. Département des affaires sociales, Division de la population. New York, New York : Nations Unies

³⁴ Lee, R.D. and Reher, D.S. (2011) Introduction : Le paysage de la Transition Démographique et ses répercussions. *Population and Development Review*, 37(Suppl 1), 1-7.

³⁵ Organisation mondiale de la santé (2012) *Rapport des statistiques sanitaires mondiales 2012*, Organisation mondiale de la santé, Suisse.

³⁶ UNICEF (2011). *Rapport sur les niveaux et tendances de la mortalité des enfants (2011)*, développé par le Groupe inter institutions pour l'estimation de la mortalité infantile (IGME). Page 1.

Cependant, le fardeau global repose encore sur l'Afrique subsaharienne avec « les taux de mortalité infantile les plus élevés, de 1 enfant sur 8 qui meurt avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans, c'est-à-dire plus de 17 fois la moyenne de celle des régions développées (1 sur 143) – et en Asie du Sud (1 sur 15). »³⁷ Cependant même s'il se trouve que l'Afrique est encore à la traîne d'autres régions, le taux annuel de réduction est bien meilleur que celui des autres régions, ce qui signifie qu'une démarche cohérente et une incidence notable contribuent à atteindre l'Objectif 4 de Développement du Millénaire (réduire la mortalité infantile). En effet, « six pays les plus performants sur les quatorze sont en Afrique subsaharienne, tout comme quatre pays sur cinq avec les baisses les plus importantes en valeur absolue (plus de 100 décès pour 1000 naissances vivantes). »³⁸

Mortalité Maternelle : Selon *Tendances du Taux de Mortalité Maternelle* : de 1990 à 2012, document publié conjointement par l'OMS, l'UNICEF, le FNUPAP et la Banque Mondiale, « le Taux de Mortalité Maternelle en Afrique subsaharienne a chuté de 41 % en 20 ans. Le Taux de Mortalité Maternelle de 850 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990, a baissé à une moyenne régionale de 500 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Le Taux de Mortalité Maternelle est considéré comme élevé s'il se situe au-dessus de 300 décès pour 100 000 naissances vivantes, et comme très élevé s'il est supérieur à 1000 décès pour 100 000 naissances vivantes ».³⁹ Toutefois, plusieurs pays africains ont démontré une mise en œuvre de politiques efficaces grâce à l'orientation d'un leadership compétent, ce qui a considérablement diminué leur Taux de Mortalité Maternelle; un exemple est celui de la Guinée Equatoriale qui a réalisé l'OMD n°5 en atteignant 240 décès pour 100 000 naissances vivantes contre 1200 en 1990, d'où une diminution de 81%.⁴⁰

Le rapport poursuit en nous informant que 16 pays au sud du Sahara ont réduit leur TMI de 50 pour cent ou plus depuis l'année 1990 : la Guinée équatoriale (81 pour cent), l'Érythrée (73 pour cent), l'Éthiopie (64 pour cent), le Rwanda (63 pour cent), l'Angola et Madagascar (62 pour cent), le Cap-Vert (61 pour cent), le Malawi (59 pour cent), le Burkina Faso (57 pour cent), le Bénin (55 pour cent), São Tomé & Príncipe (54 pour cent), le Niger (53 pour cent), le Mali et le Togo (51 pour cent), la Guinée et la Gambie (50 pour cent).⁴¹ « Les nouvelles encourageantes sont que, tandis que cinq pays subsahariens ont eu une augmentation de la mortalité maternelle de l'année 2000 à 2005, due au VIH (ce sont le Botswana, le Lesotho, la

³⁷ UNICEF (2011). *Rapport sur les niveaux et tendances de la mortalité des enfants (2011)*, développé par le Groupe inter institutions pour l'estimation de la mortalité infantile (IGME). p 1

³⁸ UNICEF (2011). *Rapport sur les niveaux et tendances de la mortalité des enfants (2011)*, développé par le Groupe inter institutions pour l'estimation de la mortalité infantile (IGME). p 1

³⁹ Organisation mondiale de la santé, (2012). *Tendances du Taux de mortalité maternelle : 1990 à 2010* par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque Mondiale. Genève, Organisation Mondiale de la Santé.

⁴⁰ Organisation mondiale de la santé, (2012). *Tendances du Taux de mortalité maternelle : 1990 à 2010* par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque Mondiale. Genève, Organisation Mondiale de la Santé.

⁴¹ Organisation mondiale de la santé, (2012). *Tendances du Taux de mortalité maternelle : 1990 à 2010* par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque Mondiale. Genève, Organisation Mondiale de la Santé.

Namibie, l’Afrique du Sud et le Swaziland), tous leurs taux sont en déclin une fois de plus, à cause d’une disponibilité plus grande des traitements antirétroviraux. »⁴²

Tous les pays ont été évalués en fonction de leurs progrès dans l'amélioration de la santé maternelle, soit comme étant sur la bonne voie pour y parvenir, soit en cours de progrès, soit ayant réalisé des progrès insuffisants ou n’ayant pas fait de progrès comme le montre le schéma ci-contre.

Espérance de vie : Durant les dernières décennies, l'espérance de vie a considérablement augmenté en Afrique; elle est la conséquence directe de la baisse des autres taux de mortalité mentionnés ci-dessus, ainsi que l'amélioration dans les autres domaines de développement tels que l'égalité hommes-femmes et l'accès à l'éducation. « L'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre si les conditions de mortalité prévalant au moment de sa naissance restent inchangées pendant toute sa vie. »⁴³ Les informations ci-dessous, extraites du Rapport 2011 sur les Indicateurs de Développement en Afrique publié par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, montrent les données relatives à l'espérance de vie, de la valeur plus haute à la plus basse, dans tous les pays Africains. Ces données ont trait à l'année 2009, ou du moins les années les plus récentes antérieures à 2009, moment où les données étaient disponibles. L'espérance de vie à la naissance pour la population africaine était seulement de 38,7 années entre 1950 et 1955 (comparé à 48 et 66 respectivement au niveau global et pour les régions développées),⁴⁴ a augmenté à 52,9 au début du 21ème siècle (66 et 76 ans pour le niveau global et les régions développées). Au milieu du 21eme siècle, une projection de 67,4 ans est envisagée d'être atteinte. Bien que toutes les sous-régions en Afrique ont montré des tendances à la hausse à cet égard, il n'en reste pas moins que certaines d'entre elles (telles l’Afrique du Sud et l’Afrique subsaharienne) ont également montré une courbe décroissante vers la fin du vingtième siècle, et début du 21eme siècle, due essentiellement à la mortalité liée au VIH/SIDA.⁴⁵

Espérance de vie en Afrique⁴⁶

Pays	Espérance de vie
Libye, Tunisie	75
Seychelles	74
Algérie, Maurice	73
Maroc	72
Cap Vert	71

⁴² Organisation mondiale de la santé, (2012). *Tendances du Taux de mortalité maternelle : 1990 à 2010* par l’OMS, l’UNICEF, le FNUAP et la Banque Mondiale. Genève, Organisation Mondiale de la Santé.

⁴³ Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque Mondiale (2011). *Indicateurs de développement pour l’Afrique*, New York, Banque Mondiale.

⁴⁴ Nations Unies (2011). *Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010*, Division de la Population, New York, Nations Unies

⁴⁵ Adetunji, J and Bos, E.R (2006). Niveaux et tendances de la mortalité en Afrique subsaharienne : un aperçu, dans *Maladie et Mortalité en Afrique subsaharienne*, deuxième édition, Jamison, DT (Ed), États-Unis, Banque mondiale.

⁴⁶ FMI et Banque Mondiale, *Indicateurs de développement en Afrique Rapport 2011*

République Arabe d'Égypte	70
Comores, São Tomé et Príncipe	66
Togo	63
Bénin, Namibie	62
Gabon, Madagascar	61
Érythrée	60
Libéria, Soudan	59
Guinée, Côte d'Ivoire	58
Ghana, Mauritanie	57
Djibouti, Éthiopie, Tanzanie, Gambie, Sénégal,	56
Botswana, Kenya	55
République du Congo., Malawi	54
Burkina Faso, Ouganda	53
Niger, Afrique du Sud	52
Burundi, Cameroun, Guinée Équatoriale, Rwanda	51
Somalie	50
Tchad, Mali	49
Angola, Rep. Démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Mozambique, Nigéria, Sierra Léone	48
République Centrafricaine	47
Swaziland, Zambie	46
Lesotho, Zimbabwe	45
AFRIQUE	56

2.5 Structure par Âge

La structure des âges est de plus en plus reconnue comme un facteur déterminant en matière de développement économique. Dans les conclusions déterminantes reflétées dans *“The Shape of Things to Come”*, il est fait remarquer que « la structure des âges des populations a un impact significatif sur la stabilité, la bonne gouvernance, le développement économique et le bien-être social de ces pays »⁴⁷

Le rapport classe les pays par catégorie dans quatre groupes distincts, selon la structure suivante des âges : Répartition par âge très jeune, répartition par âge jeune, répartition par âge transitoire et répartition par âge mûr.

En bref, les recherches indiquent que « les répartitions par âge jeune et très jeunes freinent le plus souvent les efforts de développement et de sécurité de ces pays, tel que le souligne l'exemple probant suivant : « dans les années 1990, les pays ayant une structure très jeune avait trois fois plus de risques de créer des conflits civils que les pays à structure d'âges mûr. À la fin du 20ème siècle, presque 90 % de pays aux structures très jeunes ont hérité de gouvernements autocratiques sans démocratie réelle, ou faiblement démocratiques. »⁴⁸

⁴⁷ Leahy et al. (2011). *Les Orientations Futures : Pourquoi une structure de l'âge. Question pour un Monde plus Sûr, plus Équitable*. Population Action International, 2007, mis à jour en 2011. P. 10

⁴⁸ Leahy et al. (2011). *Les Orientations Futures : Pourquoi une structure de l'âge. Question pour un Monde plus Sûr, plus Équitable*. Population Action International, 2007, mis à jour en 2011. P. 10

Cependant, les pays en situation transitoire ont tout à gagner des dividendes démographiques mis à leur disposition, à condition que les gouvernements puissent introduire des politiques et programmes qui permettent à un pays donné de mettre pleinement à profit sa structure des âges. D'un autre côté, les pays aux structures d'âges mûrs bénéficient de plus de stabilité économique, politique, et démocratique et ont, en règle générale, des taux de croissance économique peu rapides mais réguliers.⁴⁹

Les politiques les plus acceptées affectant la répartition par âge incluent celles qui ont trait à la planification des naissances, la santé reproductive et sexuelle, l'éducation (particulièrement celle donnant un accès croissant aux filles), et qui fournissent « de meilleures opportunités économiques pour les femmes ».⁵⁰

Des dix pays en haut de liste du pourcentage le plus élevé de la population âgée de moins de 15 ans en 2010, neuf se situent en Afrique subsaharienne.⁵¹

La structure des âges peut être un important moteur de croissance économique, et si des politiques adéquates sont mises en place par les gouvernements et les dirigeants, l'Afrique pourrait faire moisson des retombées de ce baby-boom, telle celle vécue en Asie du Sud-Est. Si, cependant, elle ne saisit pas cette opportunité, il en résultera des différends et une souffrance accrue affectant la santé, la sécurité et d'autres perspectives d'avenir du continent.⁵²

Le pourcentage de la population jeune dans ces neuf pays varie de 44,7 en Tanzanie, à 50,1 au Niger. Environ 42 % de la population africaine était âgée de 0 à 14 ans en 1950, comparativement à 36 % en Asie et 40 % en Amérique Latine et dans les Iles des Caraïbes.⁵³ La proportion des 10-24 ans dans la population totale âgée de 10 ans et plus, est un autre indicateur utile. Là encore, la proportion dans les pays africains confirme la jeunesse de la population adulte. Les jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent plus de 50 % de la population âgée de 10 ans et plus en Ouganda, au Zimbabwe et en République Démocratique du Congo.

Par un contraste saisissant avec la situation qui prévaut dans les pays développés, le pourcentage de personnes âgées (celles âgées de 65 ans et plus) est négligeable en Afrique, bien que cela soit en train de changer. Ce pourcentage a augmenté dans toutes les sous-régions cependant, et il est prévu qu'il augmente très légèrement entre 2000 et 2050. En 2050, seulement 7 % de la population africaine devrait être composée de personnes âgées, mais la proportion atteindrait 17 % en Asie et 20 % en Amérique Latine, et dans les Caraïbes. Selon le Bureau de l'Information

⁴⁹ Leahy et al. (2011). *Les Orientations Futures : Pourquoi une structure de l'âge. Question pour un Monde plus Sûr, plus Équitable*. Population Action International, 2007, mis à jour en 2011. P. 10

⁵⁰ Leahy et al. (2011). *Les Orientations Futures : Pourquoi une structure de l'âge. Question pour un Monde plus Sûr, plus Équitable*. Population Action International, 2007, mis à jour en 2011. P. 10

⁵¹ Population Reference Bureau, (2010). *La population mondiale 2010 Fiche technique*, Washington, DC.

⁵² Mubila, M, (2012). *Note d'Information no 4 : Les Tendances de la Démographie en Afrique - Notes d'Information pour la Stratégie à Long terme*, Banque Africaine de Développement, P. 9.

⁵³ Division de la Population des Nations Unies, (2009) *Migrations internationales, 2009*. Wall chart. New York : Division de la Population des Nations Unies, Département des affaires sociales.

Démographique⁵⁴, aucun des pays africains ne fait partie de la liste des dix premiers pays ayant le plus haut pourcentage de personnes âgées.⁵⁵ Ainsi, la forte mais décroissante tendance dans les ratios de dépendance de l'Afrique semble être associée au nombre important de jeunes. Le modèle de changement dans le ratio de dépendance totale suit celui du ratio de dépendance des enfants. Cette jeune structure d'âge de la population africaine implique une augmentation future de la population, bien que le taux de fécondité soit réduit au même niveau ou en dessous du seuil de renouvellement des générations.

2.6 Migration internationale

Durant les 40 dernières années, l'Afrique est devenue une source importante pour les sociétés qui habituellement accueillent des immigrants, telles l'Australie, le Canada, les États-Unis et plus récemment l'Europe.⁵⁶ En 2000, on estimait qu'il y avait 175 millions de migrants dans le monde, dont les Africains représentaient 9 % (19,3 millions), qui ont délaissé les pays à faible revenu au profit de pays à revenu élevé.⁵⁷ On estime actuellement que près de 140 millions d'Africains vivent dans l'hémisphère occidental.

Estimation de la Migration Internationale dans le Monde ⁵⁸

Région	Migration internationale
Monde	213, 944,000
Afrique	19, 263, 000
Asie	61, 324, 000
Europe	69, 819, 000
Amérique Latine et les Caraïbes	7, 480, 000
Amérique du Nord	50, 042, 000
Océanie	6, 015, 000

Le graphique ci-dessous donne le volume des migrations en Afrique par sous-région. L'Afrique de l'Ouest (8 millions) a le niveau le plus élevé de migration internationale, suivie de l'Afrique de l'Est (5 millions). Les niveaux les plus bas de migration résident en Afrique Centrale (1 million).

Figure : Les migrations internationales en Afrique par sous-région

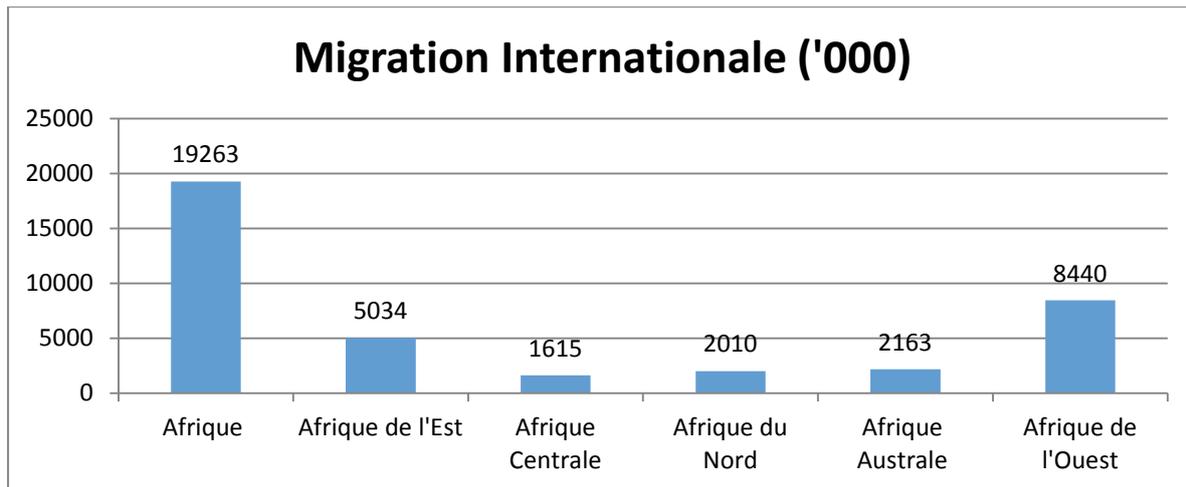
⁵⁴ Population Reference Bureau, (2010). *Bulletin de l'année 2010 sur la Population Mondiale*, Washington, DC

⁵⁵ Cependant, en nombres absolus, la catégorie des personnes âgées africaines devrait presque quadrupler durant la période (Aboderin et Kizito, 2010); la part relativement faible de la population est une fonction de l'augmentation des populations jeunes

⁵⁶ Massey, D.S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. & Taylor, E. (1993). Les théories de la migration internationale : Analyse et Évaluation. *Étude sur le Développement et la Population*, 19, 431-466.

⁵⁷ Mutume, G. (2006). *Migrations africaines : tensions et solutions*, Revue Afrique Renouveau. 19, Nations Unies New York, Janvier 2006, pp. 7-9.

⁵⁸ Nations Unies (2009). Discussions sur les Migrations Internationales, Département des Affaires Economiques et Sociales.



Source : Nations Unies: Discussions sur les Migrations Internationales, Département de la Division des affaires économiques et sociales

Pour beaucoup d'Africains, la raison des migrations est la conséquence de fortes pressions au sein de leur pays d'origine. Ces facteurs sont liés à la guerre, la pauvreté et la persécution, forçant les personnes à devenir des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants économiques. En outre, l'Afrique connaît actuellement un des taux les plus élevés de croissance urbaine dans le monde, ce qui entraîne des niveaux très élevés de chômage urbain. Le taux de chômage incite les hommes et les femmes africains à entreprendre de périlleux voyages au-delà des frontières, par bateau, pour de meilleurs horizons économiques.⁵⁹ Donc, il est du rôle des gouvernements en temps de paix de rendre des comptes à leurs concitoyens sur leur gestion en jugulant, par la création d'emplois, le flux de citoyens cherchant à migrer.⁶⁰

La migration a également un impact sur la santé des migrants, car le processus de migration peut conduire à la propagation de maladies infectieuses, étant donné que ces personnes sont porteuses de virus durant leurs longs déplacements. Les populations migrantes ont tendance à être vulnérables en raison du manque de services de santé et, dans le cas de ceux infectés par le SIDA, ont une probabilité plus grande d'avoir des comportements sexuels à risque.⁶¹ En plus de l'aspect santé, les conditions politiques et économiques accroissent le nombre de réfugiés sur le continent. Comme exemple, à la fin de l'année 2008, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a enregistré un total de 15,2 millions de réfugiés et de personnes en situation de quasi-réfugiés. La majorité de ces réfugiés au nombre de 13,1 millions ou 86 % avaient trouvé asile dans les pays en développement. L'Asie a accueilli le plus grand nombre de réfugiés (10,4 millions), suivie par l'Afrique (2,3 millions) et l'Europe (1,6 millions).⁶²

⁵⁹ Byerlee, D. (1974). L'exode rural en Afrique : Théorie, Politique et recherche, Implications. *Analyse de la Migration Internationale*, pp. 543 -566

⁶⁰ Massey, D.S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. & Taylor, E. (1993). Les théories de la migration internationale : Analyse et Évaluation. *Etude sur le Développement et la Population*, 19, 431-466.

⁶¹ Mutume, G. (2006). *Migrations africaines : tensions et solutions*, Revue Afrique Renouveau, 19, 7-9. Nations Unies, New York.

⁶² Division de la Population DESA, (2009). *Migrations internationales 2009*. Nations Unies, New York.

La migration internationale peut aussi avoir certains avantages pour le continent africain. Des études montrent que la migration joue un rôle important dans la réduction des niveaux de pauvreté, principalement par le biais des transferts de fonds. Il permet la création de réseaux qui jouent un rôle important dans les coûts et risques de la migration, et peut ainsi expliquer pourquoi des régions ou communautés prises séparément représentent une proportion importante des émigrants de certains pays.⁶³

2.7 Urbanisation

L'urbanisation en Afrique, bien qu'elle reste inférieure à la moyenne mondiale, est indubitablement importante dans l'utilisation des bénéfices attendus du dividende démographique. Les tendances futures en matière de migration urbaine et la manière dont elle est liée au dividende démographique sont, de nos jours, d'une importance fondamentale en matière de décisions politiques prises par les dirigeants Africains.

Actuellement, la population urbaine représente 40 % de la population du continent africain; par contre en 2030 il est prévu que les populations des régions rurales et urbaines seront au même pied d'égalité, en exerçant une pression plus importante sur les infrastructures urbaines et les prestataires de services dont les plus élémentaires sont bien sûr l'eau, le logement, l'éducation et les soins de santé.⁶⁴

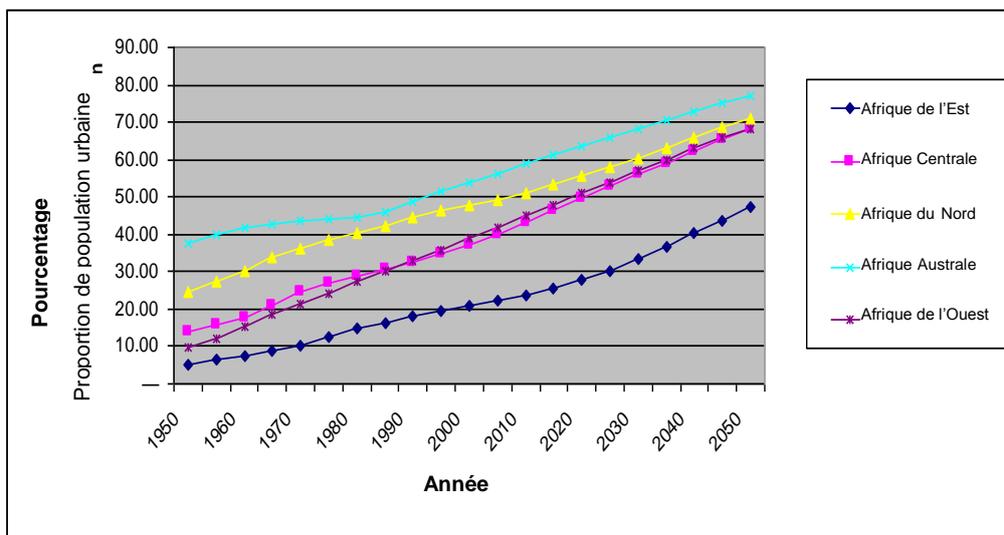
Bien que ces chiffres montrent de plus faibles proportions de la population urbaine en comparaison à d'autres régions, le taux d'augmentation pour l'Afrique se montre particulièrement important. Similaire à la tendance au niveau mondial et dans d'autres régions importantes du monde, le pourcentage de la population urbaine augmente au fil du temps dans l'ensemble des cinq sous-régions d'Afrique. Une comparaison entre sous-régions montre que l'Afrique de l'Est a le plus faible taux de population urbaine pendant toutes les années allant de 1950 à 2050: Seulement 5,3 % des Africains de l'Est vivaient dans les zones urbaines en 1950, un chiffre qui a augmenté à 23,6 % en 2010. On estime qu'en 2050 un peu moins de la moitié des Africains de l'Est (47,4 %) vivront dans les zones urbaines. D'autre part, après l'année 2020, plus de la moitié des populations de toutes les autres sous-régions seront des citoyens. À cet égard, l'Afrique Australe occupera la première place, suivie par l'Afrique du Nord.

Tendances relatives à la proportion de la population urbaine des sous-régions de l'Afrique⁶⁵

⁶³ Mutume, G. (2006). *Migrations africaines : tensions et solutions*, Revue Afrique Renouveau. 19, Nations Unies, New York, Janvier 2006, pp. 7-9

⁶⁴ Mubila, M, (2012). *Note d'Information no 4 : Les Tendances de la Démographie en Afrique* - Notes d'Information pour la Stratégie à Long terme, Banque Africaine de Développement. Page 10.

⁶⁵ Division des Nations Unies pour la population (2011). *Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010*. Département des affaires sociales, Division de la population. New York : Nations Unies.



Les zones urbaines ont toujours contribué à la plus grande part de la croissance économique en Afrique. Ainsi, le continent est confronté à d'énormes défis de développement dans les zones urbaines. Ces zones, où « prolifèrent des logements non planifiés, l'accès aux services essentiels est inadéquat, l'insécurité et la pauvreté deviennent croissants [tout en continuant], génèrent environ 55 % du Produit Intérieur Brut (PIB) total du continent. Si elles sont bien gérées, les villes africaines peuvent autant contribuer à stimuler la production économique comme elles le font ailleurs dans le monde (pour environ 90 % du PIB dans les pays développés) ».⁶⁶

Les jeunes constituent également largement la majorité des personnes qui se déplacent vers les zones urbaines afin d'avoir accès à plus d'opportunités, aussi bien pour le travail que sa formation correspondante. Selon la Banque Mondiale, en Afrique 200 millions de personnes appartiennent à la catégorie des jeunes, soit 20 % de la population, 40 % de la population active, et 60 % des chômeurs du continent. Une population jeune peut aussi être une source engendrant l'esprit d'innovation et soutenant une gouvernance responsable ou, du moins, une bonne gouvernance et des réformes politiques. Cependant, une grande partie de la population de jeunes qui n'exercent pas un emploi rémunéré peut aussi être un handicap compromettant encore plus les perspectives de croissance.

Dans un environnement urbain, les jeunes constituent un énorme potentiel inexploité pour les dirigeants, ou un risque énorme si leurs besoins de base ne sont pas satisfaits. Les mesures de politiques économiques qui représentent des obstacles aux jeunes pour devenir propriétaires terriens dans les zones rurales, et ainsi appartenir à l'économie du secteur agricole, devraient également être traitées comme un sujet pour résoudre, à la fois, la disponibilité des denrées alimentaires, le logement, l'urbanisation et l'emploi. La jeunesse africaine représente un formidable défi qui nécessite des interventions bien pesées. En 2012, l'Afrique doit donner la

⁶⁶ Mubila, M, (2012). *Note d'Information no 4 : Les Tendances de la Démographie en Afrique* - Notes d'Information pour la Stratégie à Long terme, Banque Africaine de Développement. Page 11.

priorité à de telles mesures, pour tirer parti du potentiel que constitue la population de jeunes et atténuer les risques qu'ils encourent.⁶⁷

3. LE NEXUS ENTRE DEMOGRAPHIE ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE EN AFRIQUE

Les débats sur les relations entre croissance démographique et sécurité humaine perdurent depuis plusieurs années. Malgré une croissance démographique rapide, et une population en déclin en Europe, l'Europe reste un continent avec une densité de population beaucoup plus importante qu'en Afrique. Par exemple, l'Europe occidentale a une moyenne d'environ 170 personnes vivant sur chaque km carré comparé à 70 personnes seulement vivant en Afrique au sud du Sahara. Ce fossé se réduira certainement dans les prochaines décennies, mais d'ici 2050, la population africaine n'égalera toujours pas celle de l'Europe. Dans le passé, la croissance démographique était soutenue par le nombre croissant d'enfants. Aujourd'hui, et dans l'avenir, la croissance démographique est attribuable à une durée de vie plus longue et à « l'effet-base » de la précédente hausse de population. Cependant, il existe généralement en Afrique de nombreuses jeunes familles ayant beaucoup moins d'enfants que les familles des années précédentes. En République du Kenya par exemple, entre 1997 et 2012, il y eut une baisse de 15,1 % en moyenne du nombre d'enfants par famille, et on s'attend à ce que cela régresse d'ici 2050. En conséquence, le groupe qui connaît l'essor le plus rapide dans la population de la République du Kenya n'est plus représenté par les jeunes enfants – mais plutôt par les adultes dont la population triplera presque de taille en 2050 par rapport au 41.6 millions actuels.

La croissance de la population et l'urbanisation vont de pair, et le développement économique est étroitement lié à l'urbanisation. Aucun pays n'a jamais atteint des niveaux de revenus aussi élevés avec une faible urbanisation. La croissance de la population augmente la densité et, liée à l'exode rural, crée une agglomération urbaine plus importante. Et cela est essentiel pour atteindre une croissance soutenue, qui, pour les grands centres urbains permettront l'innovation et de meilleures économies d'échelle. Les sociétés pourront donc produire des marchandises en plus grandes quantités et à meilleur marché, et ainsi servir un plus grand nombre de clients à faible revenu. Les Républiques du Kenya et du Nigéria sont des exemples frappants de pays d'Afrique où les sociétés privées ont tiré parti d'une densité et une croissance plus accrue tout en ciblant les nombres grandissants de groupes à faible revenu et à revenu intermédiaire. En effet, leur modèle économique est viable parce qu'il peut servir une base de clients portant sur plusieurs millions, qui a augmenté de vingt-cinq pour cent au cours des dix dernières années, et qui continue à se développer rapidement. Bien qu'une population plus importante et une densité de population plus accrue ne constituent aucune garantie de succès, il semble cependant que le modèle actuel de croissance démographique n'est pas une contrainte au développement de l'Afrique, mais peut même être une force positive.

⁶⁷ Agbor, J., Taiwo, O. & Smith, J. (2012). L'Explosion Démographique de la Jeunesse en Afrique subsaharienne : Un Dividende Démographique ou une Catastrophe? Prospective Afrique : Priorités Premières du Continent en 2012. The Brookings Institution : Initiative de croissance de l'Afrique. 8-11.

La sécurité humaine peut être définie comme « sécurité des personnes contre les menaces chroniques et une protection contre des perturbations pénibles au cours de leur vie de tous les jours. » La sécurité et la santé humaines sont étroitement cousues ensemble car cette dernière est intrinsèquement liée à la précédente, parce que la survie humaine et la bonne santé sont au centre de la sécurité. La santé est également « catalytique » à la sécurité humaine, parce qu'être en bonne santé rend possible la gamme complète d'un bon fonctionnement humain tel que faire des choix, le principe de liberté, et le développement humain.

3.1 Le concept du dividende démographique

Parce que le comportement économique des personnes varie à différentes étapes de leur vie, les modifications dans la structure par âge d'un pays peuvent avoir des incidences notables sur sa performance économique. Les nations, avec une proportion élevée d'enfants sont susceptibles de consacrer une proportion élevée de ressources à leur soin, ce qui tend à diminuer la vitesse de la croissance économique. Nous aurons des effets semblables si une grande part des ressources est nécessaire à être affectée à un segment relativement moins productif des personnes âgées. En revanche, si la majeure partie de la population d'une nation fait partie des personnes en âge de travailler, la production par habitant en sera d'autant plus élevée, tous les autres facteurs étant égaux par ailleurs. Pendant que la plupart des pays avancent vers une transition démographique, d'une fertilité et d'une mortalité élevées vers une tendance à la baisse de la fertilité et à un équilibre de mortalité faible, la taille de la population en âge de travailler augmenterait de manière mécanique. Cet état de fait pourrait créer des cycles virtuels de croissance économique généralement désignés sous le nom de « dividende démographique ».

En moyenne, les nations africaines tendent vers une image démographique favorable où la taille de la population active équivaut à deux fois celle de la population dépendante (enfant et personnes âgées). Il y a cinq pays en Afrique montrant actuellement des signes d'atteinte de cet avantage démographique dans les 30 années à venir.

i. L'île Maurice

La république de L'île Maurice est au beau milieu de l'âge d'or. Elle a atteint le dividende démographique il y a une quinzaine d'années. Depuis lors, elle s'est épanouie comme exemple de succès en Afrique. Ses concitoyens sont parmi ceux en meilleur santé, les plus instruits, et les plus riches sur le continent – et probablement parmi les plus heureux vu le fait qu'ils habitent un paradis tropical. Mais la République de Maurice pourrait ne pas maintenir cet état de grâce, car les taux de natalité ont en fait réellement chuté bien au-dessous du niveau de renouvellement. Ainsi, non seulement le pays ne sera probablement plus à cette position dans les 15 ans à venir (marquées par la lettre « B » sur le diagramme ci-dessous), mais sa population active diminuera en termes absolus d'ici l'année 2050, à moins que le taux de natalité soit en hausse, ou que le gouvernement attire des immigrants sur ses côtes sablonneuses.



ii. La Namibie

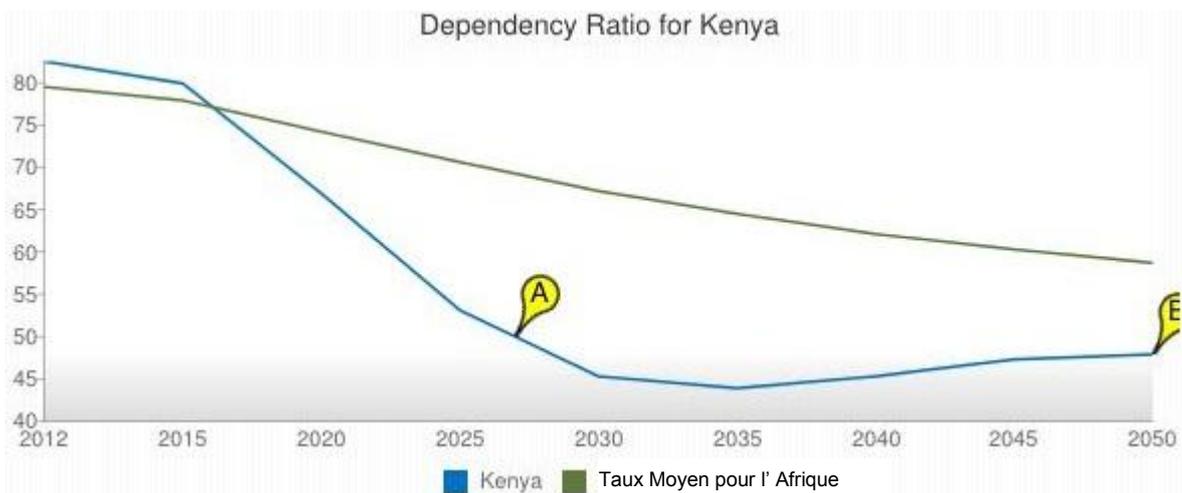
La nation sud-africaine, célèbre pour ses dunes de sable géantes, tend vers de fructueuses décennies. Après une baisse régulière de ses indices de fertilité, le taux de dépendance économique de la République de la Namibie chutera vraisemblablement en dessous de 50 un jour ou l'autre avant 2020. Ce développement positif s'avère justement coïncider avec des découvertes massives de pétrole marin et de gaz, ainsi qu'une couche aquifère énorme qui pourrait couvrir 40 % des besoins de la population pour des centaines d'années.



iii. Le Kenya

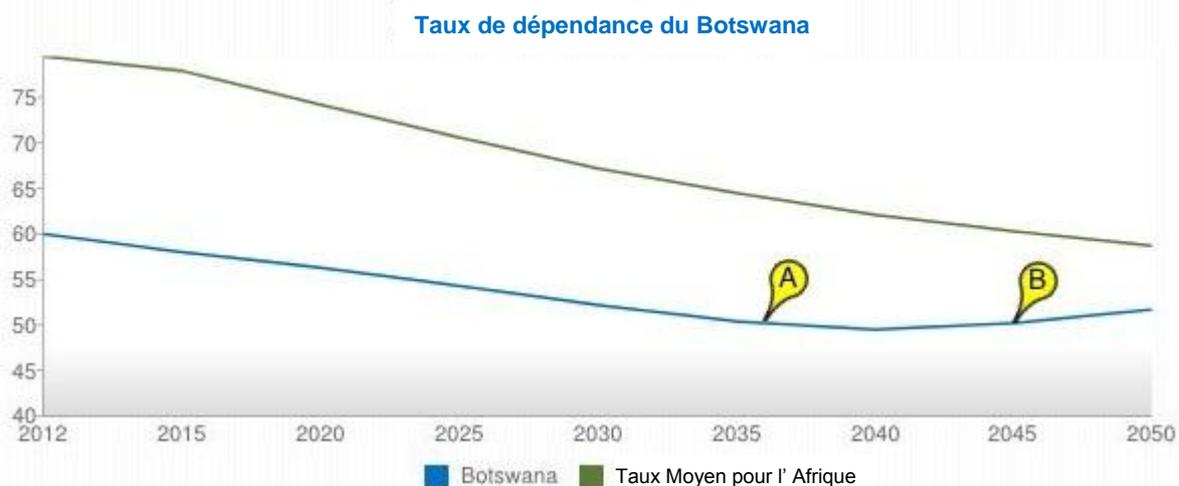
Il y a quinze ans, 112 bébés sur chaque 1000 bébés-nés en République du Kenya mourraient avant leur cinquième anniversaire. Aujourd'hui, ce chiffre a été réduit à 59. Cette amélioration spectaculaire a incité une baisse également dramatique du nombre de naissances par femme. Maintenant, si ces tendances persistent, les Kenyans entre 15 et 64 ans constitueront, dans 15 ans, deux-tiers de la population. La taille de la population active aura donc plus que doublé d'ici 2050, et des taux de dépendance faibles persisteront longtemps dans ce siècle.

Taux de dépendance du Kenya



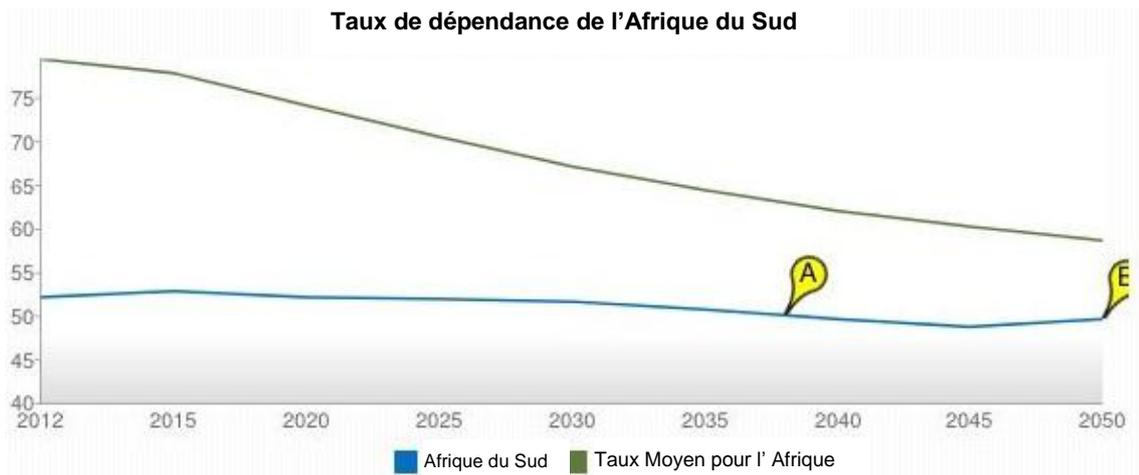
iv. Le Botswana

Un combat acharné contre le VIH a permis à la République du Botswana de réduire sa mortalité infantile et a engagé le pays vers une course pour l'atteinte du bonus démographique. Sa population active a été également galvanisée par des migrants provenant de pays voisins tels la République du Zimbabwe. On estime qu'approximativement 10.000 migrants sont entrés au Botswana en 2011, lui donnant un des taux de migration nets les plus élevés au monde cette année-là.

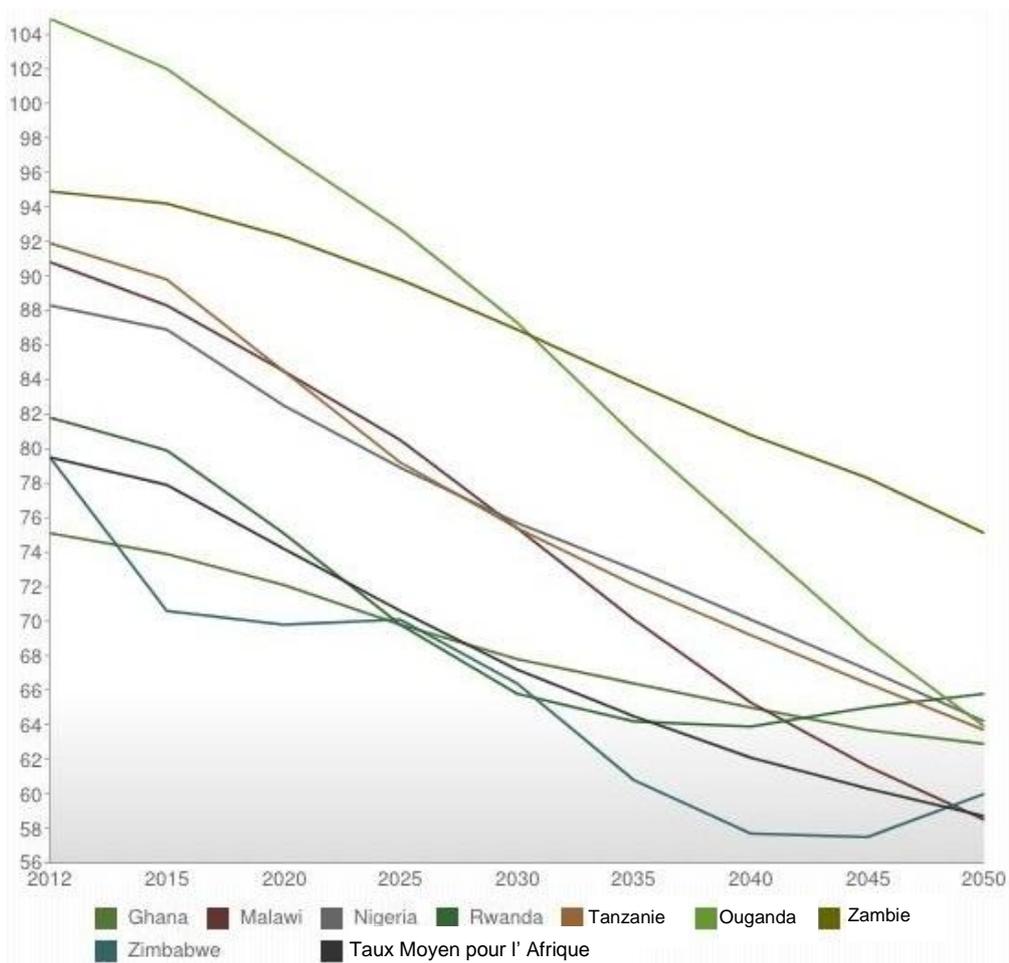


v. L'Afrique du Sud

La croissance de la population active de la République sud-africaine a été freinée par une série de facteurs, incluant le HIV/SIDA et un problème étendu d'exode de migration des compétences pour besoins économiques. Ainsi, la population commune de la plus grande économie de la région est donc restée jeune de par ce fait. Les ratios de dépendance voltigeront vraisemblablement, au milieu des années 50, encore pendant de nombreuses années à venir.



La plupart des nations africaines n'atteindront pas le dividende démographique avant la deuxième moitié du siècle. Mais comme l'illustre le schéma ci-dessous, leurs rapports de dépendance sont clairement sur une trajectoire descendante.



Le dividende démographique est plutôt arbitraire. Par évidence, les économies africaines recevront un bénéfice additionnel net pour chaque diminution constatée dans le ratio de dépendance. La chose importante à retenir de cette analyse est la tendance générale.

Pour les États membres de l'Union Africaine, il est prioritaire que plus de jeunes accèdent au marché du travail pour promouvoir la stabilité et réduire le taux de chômage sur le continent. Pour cela, ils ont mis sur pied plusieurs objectifs mettant l'accent sur les jeunes : afin de réduire le chômage des jeunes de 2 % par an de 2009 à 2018, de formuler un cadre spécifique de formation et d'éducation technique et professionnel (FETP), et fournir les ressources nécessaires pour faire avancer le dossier-jeunesse. Ce cadre sera d'autant plus important qu'il pourra aider les décideurs politiques africains à s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de la jeunesse, par l'identification des compétences requises par les jeunes pour trouver un emploi, devenir de meilleurs entrepreneurs, ou des agriculteurs plus prospères. Cependant, ces grandes décisions politiques demeureront sans lendemain à moins qu'elles ne deviennent réalité.

Les pays africains doivent identifier, au niveau national, les secteurs à potentiel important de croissance, pour développer les compétences requises qui satisferont l'offre de travail. La planification 2030 de l'objectif du Gouvernement Kenyan a pu identifier les secteurs prioritaires comme stratégie de croissance économique à adopter à moyen terme. Par exemple, il est attendu que les services opérationnels de technologie de l'information (TI) puissent créer 20 000 emplois en 5 ans. Afin de remplir ces postes, la République du Kenya a conçu une ville à Konza pour servir d'incubateur d'investissement en services opérationnels TI. Selon le site Web de Vision Kenyane 2030, le site d'incubateur a été acquis et le programme-cadre d'étude de faisabilité est complet. L'incubateur comporte un plan similaire pour la mise sur pied de centres de spécialisation pour la formation en matière de services opérationnels TI. Alors que la réussite de l'ambitieux plan Kenyan reste à réaliser, sa conception est judicieuse; la bonne gouvernance préconise que les décideurs devraient identifier les secteurs à fort potentiel de création d'emplois, qui développeraient, de manière simultanée, les compétences requises au niveau des jeunes.

3.2 Facteurs de transition démographique et incitatifs en Afrique

Selon la théorie de la transition démographique, le changement vers des taux réduits de mortalité et de fertilité se produit lors d'un processus de modernisation global découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation, de l'éducation, de l'implication des femmes dans le pouvoir de décision, ainsi que d'un développement socio-économique global conséquent. Un tel changement mène tout d'abord à une baisse du taux de mortalité à travers les progrès réalisés en matière d'hygiène et de médecine et, par voie de conséquence, à une baisse de la fertilité occasionnée par la croissance économique. La baisse de la mortalité comme condition préalable à la baisse de la fertilité forme la pierre angulaire de cette théorie. Elle précise que, dès lors que les femmes deviennent mieux instruites et financièrement plus indépendantes, les indices de fertilité globaux continueront à diminuer puisque les femmes (1) auront moins d'enfants, (2) pourront les avoir le plus tard possible (3) pourront décider de ne pas en avoir du tout. Les taux de natalité bas combinés à de faibles taux de mortalité (dus à de meilleurs soins de santé et une meilleure nutrition) auront comme conséquence un nombre plus important de personnes âgées émergeant sur les systèmes pensions. Cette théorie fait également référence à ce qu'on appelle l'Évolution Démographique.

Le taux de fécondité relativement élevé encore observé en Afrique, particulièrement en Afrique subsaharienne, a plus à voir avec la combinaison de facteurs culturels et socio-économiques qui déterminent les attitudes et le comportement des personnes envers la procréation. L'incidence élevée de la fertilité reflète habituellement des conditions par lesquelles la procréation débute à un âge précoce puisque les différents moyens contraceptifs ne sont pas utilisés de manière effective et étendue.

Dans les Républiques du Cameroun, du Mali et du Nigéria par exemple, l'indice de fertilité est encore au-delà de 5 enfants par femme, et est légèrement inférieur à ce chiffre en République Arabe d'Égypte. Ces indices de fertilité élevés sont dus aux mariages précoces, à l'utilisation limitée de moyens contraceptifs, à la forte propension de faire des enfants due à la tradition, la religion et la mortalité infantile élevée, l'élaboration et l'exécution d'une multitude de programmes, aussi bien que la participation d'un grand nombre d'institutions impliqués dans des activités liées aux problèmes de population sans coordination efficace, la persistance de coutumes et croyances ancestrales conseillant d'avoir une famille nombreuse, les mariages précoces, la polygamie, le besoin d'avoir plus d'enfants pour aider à la production vivrière et animale, une éducation scolaire de bas niveau et un accès limité aux installations sanitaires à cause d'une infrastructure inadéquate et l'inexistence d'intégration des paramètres de population dans la planification du développement.

L'Afrique a certainement fait l'expérience d'une phase initiale de baisse de la mortalité, qui a perduré pendant plus d'un demi-siècle. La baisse de la mortalité, due au progrès économique et social a été également liée aux avancées dans les sciences médicales, l'amélioration de l'hygiène et la réduction de la mortalité infantile. Néanmoins, les conclusions retenues ne sont pas en phase avec les tendances en matière de fertilité. Les taux de fertilité n'ont pas diminué de manière significative dans la plupart des pays africains. Le taux important de croissance démographique observé en Afrique pendant plus d'un demi-siècle est donc le résultat d'une baisse continue de la mortalité et une fertilité relativement élevée. En l'absence d'une baisse significative du taux de fertilité, l'Afrique est la dernière région du monde à s'être embarquée dans une transition démographique. Toutefois, étant donné que le continent connaît une baisse de la mortalité (et les revirements probables dus au VIH/SIDA, sans compter la réapparition de la malaria et de la tuberculose), la question qui se pose est comment la transition peut-elle être facilitée en Afrique par une baisse accélérée de la fertilité. Le tableau ci-dessous reflète le nombre moyen d'enfants par femme entre 1997 et 2012 dans quelques pays africains.

Changement africain de fertilité à partir de 1997 à 2012⁶⁸

Pays	Taux de fertilité par femme (1997)	Taux de fertilité par femme (2012)	Variation en %
Botswana	3,64	2,46	-32,4 %
Cap-Vert	4,15	2,44	-41,2 %

⁶⁸ Division des Nations Unies pour la population. (2012). *Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies : Division de la population, Estimations de la population et Section des projections*. New York, New York: United Nations.

Pays	Taux de fertilité par femme (1997)	Taux de fertilité par femme (2012)	Variation en %
Côte d'Ivoire	5,42	3,82	-29,5 %
Ghana	4,89	4,15	-15,1 %
Kenya	4,51	3,98	-11,8 %
Malawi	6,46	5,35	-17,2 %
Ile Maurice	2,03	1,78	-12,3 %
Namibie	4,35	2,41	-44,6 %
Nigéria	6,09	5,38	-11,7 %
Rwanda	6,28	4,81	-23,4 %
Afrique du Sud	2,95	2,28	-22,7 %
Tanzanie	5,78	5,08	-12,1 %
Ouganda	7,18	6,14	-14,5 %
Zambie	6,00	5,85	-2,5 %
Zimbabwe	4,03	3,61	-10,4 %

D'après ce qui précède, presque tous les pays énumérés ont réduit leurs indices de fertilité au-dessus de 10 %. Et la Namibie l'a presque divisé en deux! D'autres, comme les Républiques de l'Île Maurice et de l'Afrique du Sud ont maintenant des taux de fertilité au-dessous ou près du taux global de renouvellement ainsi développé. Pour des pays tels que les Républiques de l'île Maurice et la Tunisie, ceci est dû à un certain nombre de facteurs tels que la transition rapide vers des modèles de mariage (ajournement de mariage), la mise à disposition de système éducatif de base particulièrement consacré aux femmes, la coexistence pacifique entre religions et chefs religieux, et leur tolérance sur les questions de planification des naissances et les efforts soutenus de planification des naissances basés sur un large consensus activement défendu par des gouvernements responsables, l'exécution d'une planification des naissances et d'un programme de santé clairs, bien conçus et bien projetés; le soutien apporté à la politique démographique par une législation appropriée (interdisant la polygamie et légalisant l'avortement) et à l'amélioration générale des niveaux de vie.

3.3 Facteurs liés à la population, ratio de dépendance et développement économique en Afrique

Les ratios de dépendance sont des éléments-clés influençant la croissance économique. Les nations avec des ratios élevés de dépendance consacrent des parts substantielles de leurs ressources aux soins apportés aux personnes à charge, alors que ceux à ratios réduits pourront investir une plus grande part de leurs ressources sur les actifs fixes, les progrès technologiques, et l'éducation. Lorsque les pays abaissent leurs indices de fertilité, ils réduisent par la même occasion la

composante-enfant du ratio de dépendance, mettant en exergue la charge financière sur des salariés journaliers et ouvrant la voie à plus de femmes pour pénétrer le marché du travail.

Les pays qui réduisent leurs indices de fertilité ont une opportunité non négligeable de récolter un dividende démographique. Étant donné que les taux de mortalité diminuent toujours avant les taux de natalité, la croissance démographique a tendance à s'accélérer au début, en y ajoutant toute la grande masse de jeunes à nos sociétés. Ce groupe à leur tour donnera des enfants, bien que moins importants en nombre que leurs parents, et parce que ce groupe de personnes en âge de procréer est assez vaste, la population dans son ensemble continuera de croître en valeur absolue, bien que les taux de natalité, par tête d'habitant, diminuent. Cette transition démographique produit donc une génération « bulle grandissante ». Beaucoup de pays africains sont actuellement à ce stade, avec un grand nombre de personnes en âge ou près de l'âge requis pour travailler et avec relativement peu de personnes plus âgées, à charge.

Le modèle actuel de croissance économique de l'Afrique est particulièrement inquiétant compte tenu du fait que cette région comporte une population de jeunes en pleine expansion, qui constituera environ 29 % de la population mondiale âgée de 15 à 24 ans d'ici l'an 2050. En outre, les projections démographiques indiquent que la population en âge de travailler en Afrique se développera de 15,3 millions de personnes par an, et il est prévu que ce nombre croîtra d'ici les prochaines décennies. Bien qu'avoir une population jeune et en pleine croissance offre des opportunités en termes de main-d'œuvre abondante à haut potentiel créatif, cela signifie également que les leaders africains devront s'assurer d'engager leur pays vers des chemins de croissance qui produiront des emplois à grande échelle, en vue d'absorber la demande additionnelle de chercheurs d'emplois. Ils devront notamment mettre de côté toutes stratégies inutiles de croissance n'impliquant aucune création d'emplois, pour prendre le chemin d'une croissance endogène hautement créatrice d'opportunités, et donnant la possibilité de formation supplémentaire aux jeunes. Les événements récents en Afrique du Nord ont démontré qu'une alternative de développement générant de la croissance, sans améliorations significatives en matière de création d'emplois, a le potentiel de créer une agitation sociale et politique pouvant avoir des conséquences regrettables sur les efforts déployés pour promouvoir un développement durable. L'Afrique doit donc repenser ses stratégies de croissance et trouver les moyens judicieux pour les rendre plus compatibles à l'objectif d'un développement durable. En particulier, cela exigera des dirigeants qu'ils mesurent à leur juste valeur les conséquences de leurs actes et décisions pour les générations futures, et que le bien-être social soit maximisé sur une base inter-temporelle et non pas actuelle

4 EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE DES JEUNES, POPULATION ACTIVE ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE EN AFRIQUE

Il est à noter que le bonus démographique repose sur la jeunesse. Plus de 70% de la population en Afrique est âgée de moins de 30 ans. Les projections prévoient une population active plus importante et un fardeau moins important de la dépendance des jeunes dans le futur. Ainsi, une ouverture d'opportunités émergera pour une

production et un développement socio-économique en augmentation. Ce scénario laisse présager des efforts continus pour répondre aux besoins des jeunes, y compris en matière d'offre d'emploi et de création de postes, de santé reproductive et de formation de qualité compatible avec le travail.

L'Afrique est une des régions dont la démographie croît le plus vite dans le monde après avoir échappé à la pire crise financière qui ait existée, mais le phénomène de l'augmentation des sans-emplois associé à la population la plus jeune du monde peut menacer le progrès si la situation n'est pas bien gérée.⁶⁹ En Afrique les jeunes sont un atout pour la croissance économique future. Entre les années 2000 et 2008, l'Afrique a créé seulement 16 millions d'emplois pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans malgré des taux de croissance économique mondiaux des plus élevés. De nos jours, la population de jeunes représente 60 % des personnes du continent africain au chômage, et de ces 40 millions de jeunes, 22 millions d'entre eux ont abandonné l'idée de trouver un travail, la plupart d'entre eux étant des femmes. Certains ont décrit le continent africain comme faisant l'expérience de l'augmentation des sans-emplois, ce qui est une réalité inacceptable sur un continent possédant un pool impressionnant de jeunes, de talents et de capacités créatives.⁷⁰

Avec le nombre de jeunes en Afrique qui est supposé doubler d'ici 2045, le manque d'emplois pour les jeunes est « un défi énorme » mais aussi la solution pour une prospérité future. Une fois appelé « le continent sans espoir » par certains journaux, il a mérité sa nouvelle appellation de continent « de l'espoir » après avoir resurgi d'un ralentissement global, avec une croissance du Produit National Brut de 5 % en 2010. Cependant, ce développement ne s'est pas réalisé sans quelques défis à relever; les retombées économiques de l'été Arabe ont eu un impact négatif sur la croissance pour la ramener à 3,4 % en 2011. Il est également à noter que l'Afrique du Nord a connu une croissance de 0,5 % l'année dernière, et une chute de 3,6 points par rapport à 2010, alors que les économies de l'Afrique subsaharienne ont connu une croissance de plus de 5 %.

Plusieurs jeunes Africains font déjà partie de la population active du point de vue économique, car certains sont motivés par la nécessité d'aider leurs familles. À Nairobi, Lagos et Dakar, de jeunes entrepreneurs démontrent qu'ils sont pleins de ressources et de capacité d'invention, avec la création de différentes entreprises telles que la création d'incubateurs technologiques et l'entreprenariat social. Avec un plus grand accès aux meilleures opportunités, aux compétences, aux mentors, aux réseaux sociaux, à la technologie et aux ressources financières, ils auront un potentiel énorme pour être la force motrice d'une croissance économique et d'un progrès social. Si de jeunes entrepreneurs en Afrique avaient les mêmes moyens mis à leur disposition que leurs homologues d'Amérique du Nord, tels que l'accès aux services et marchés financiers, les relations d'affaires, la formation et l'éducation, les systèmes de conseils et d'aide faisant souvent défaut, le continent africain pourrait pleinement bénéficier de l'atout démographique futur. Ces opportunités sont actuellement rares en Afrique, notamment les institutions financières étant réticentes à accorder des prêts à des sociétés gérées par de

⁶⁹ Les Perspectives Économiques Africaines (2012). Promotion de l'Emploi chez les Jeunes; Extrait de <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/>

⁷⁰ Les Perspectives Économiques Africaines (2012). Promotion de l'Emploi chez les Jeunes; Extrait de <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/>

jeunes africains parce que perçues comme « des entités à risques ». Alors que le slogan de la Silicon Valley « rate souvent et rate vite » est associé à l'apprentissage et soutenu par le secteur public et privé, il n'en va pas de même dans plusieurs pays Africains.⁷¹

Alors que la discussion sur l'entrepreneuriat en Afrique est en plein essor, il est vital de se demander comment le jeune entrepreneuriat peut être développé par tous les partenaires économiques comme filière potentielle pour stimuler la création d'emplois. Afin que cela puisse se réaliser, il est nécessaire qu'il y ait un écosystème dynamique d'acteurs et de ressources qui font éclore un monde des affaires, facilite l'accès au capital et aux services de promotion des affaires, et apporte une assistance sous forme de conseil et de soutien entre partenaires. Les gouvernements Africains peuvent envisager tester ce genre de modèles pour comprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas, en fonction de contextes différents. Le jeune entrepreneuriat est un mécanisme puissant qui puise dans la créativité et le dynamisme des jeunes afin d'apporter le changement, non seulement dans leur vie, mais également dans leurs communautés. C'est un domaine stimulant à prospecter, élargissant les limites pour lesquelles les jeunes en Afrique peuvent s'investir dans leurs économies, selon leurs propres critères.

4.1 L'impact de la population des jeunes sur la politique en Afrique

Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) représentent sensiblement plus de 20 % de la population africaine. Les prévisions à l'horizon 2050 montrent que les jeunes représenteront 18,6% de la population en Afrique Centrale; 18,5 % en Afrique de l'Est; 18,8 % en Afrique de l'Ouest; 15,6 % en Afrique Australe; 13,9 % en Afrique du Nord. Ils représentent une part significative de la population qui, si elle n'est pas partie prenante aux délibérations de politique et intégrée dans les programmes de développement futurs, risque d'être explosive. Grâce aux enseignements tirés des troubles récents orchestrés par les jeunes sur le continent, l'Afrique a besoin d'établir des plans sur la façon de rendre productive cette population de jeunes qui augmente en flèche.

Les jeunes peuvent facilement percevoir des possibilités limitées comme un déni de justice, ce qui par conséquent augmenterait les risques d'instabilité. Une approche concertée de la part du continent pourrait être beaucoup plus efficace que la conjonction d'efforts de chaque pays. Dans une réponse motivée par les manifestations dirigées par des jeunes du Printemps Arabe, au Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en 2011 à Malabo, Guinée Équatoriale, les chefs d'État africains ont décidé d'accélérer la mise en œuvre de la Décennie 2009-2018 du Plan d'action pour la jeunesse. Les délibérations du Sommet ont fait remarquer qu'un chômage élevé des jeunes était une menace imminente à la stabilité en Afrique. L'accélération de la décennie devrait se traduire par un renforcement de la capacité des États membres à élaborer et mettre en œuvre une approche globale, intégrée et intersectorielle de programme et politique de promotion des jeunes, de plans d'investissement; d'augmentation de l'investissement pour des activités et programmes de développement des jeunes; de surveillance des besoins et de

⁷¹ Roy, R. (28 Octobre 2012). L'Entrepreneuriat des Jeunes en Afrique – Comment pouvons nous promouvoir l'ascension de l'entrepreneuriat dans les économies émergentes? Étude sur l'Innovation Sociale de Stanford.

mobilisation de ressources en faveur de la promotion de la jeunesse à tous les niveaux, dépendant de données concrètes et de résultats, et ainsi s'assurer que le Plan d'Action de la Décennie en faveur des Jeunes soit adoptée comme cadre de travail pour le financement et l'évaluation des politiques d'implication des jeunes dans les prises de décisions, et les programmes et politiques de développement sur le continent. À en juger par le Printemps Arabe lui-même, certains commentateurs ont considéré l'Afrique au sud du Sahara comme la prochaine étape pour des soulèvements politiques : une réponse logique à l'augmentation du nombre de jeunes diplômés face à la montée du chômage et l'absence d'espace politique. Bien que ces soulèvements ne se soient pas étendus en Afrique subsaharienne, les jeunes de cette région sont un facteur potentiel de déstabilisation. Une grande partie de la population de jeunes reste sans emploi et leur situation économique est aggravée par le coût croissant du carburant et des denrées alimentaires.⁷² Même en l'absence de révoltes de grande ampleur, le chômage des jeunes représente un coût énorme pour la société en termes de croissance potentielle perdue et d'augmentation de la criminalité.

Travail et Emploi

Avec près de 200 millions de jeunes âgés entre 15 et 24 ans, l'Afrique compte la population la plus jeune au monde et elle augmente rapidement. Le nombre de jeunes en Afrique va doubler d'ici 2045. Entre 2000 et 2008, la population africaine en âge de travailler (15-64 ans) a augmenté de 443 millions à 550 millions, soit une hausse de 25 %. En termes annuels c'est une croissance de 13 millions de dollars, ou 2,7 % par an.⁷³ Si cette tendance se poursuit, la population active du continent sera de 1 milliard de personnes d'ici à 2040, ce qui en fera la plus importante au monde, dépassant la Chine et l'Inde.⁷⁴

La population de jeunes en Afrique est également de mieux en mieux formée. Selon les tendances actuelles, 59 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans auront suivi un enseignement secondaire en 2030, comparé à 42 % aujourd'hui. En 2030, cela se traduira par 137 millions de jeunes de 20 à 24 ans ayant reçu une éducation secondaire et 12 millions un enseignement supérieur. S'il est bien maîtrisé, ce potentiel pourrait devenir une opportunité pour une croissance économique sans précédent. Néanmoins ces jeunes pourraient également représenter un risque et une menace importante pour la cohésion sociale et la stabilité politique, si l'Afrique et ses dirigeants ne parvenaient pas à créer des opportunités économiques et des emplois suffisant pour assurer à ce segment de la population des conditions de vie décentes.

L'Afrique n'a pas été en mesure de répondre aux exigences d'emploi de ce groupe d'âge, malgré les efforts déployés par les gouvernements successifs. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime qu'entre 2000 et 2008, l'Afrique aura créé 73 millions d'emplois, mais seulement 16 millions pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

⁷² Agbor, J., Taiwo, O. & Smith, J. (2012). L'Explosion Démographique de la Jeunesse en Afrique subsaharienne : Un Dividende Démographique ou une Catastrophe? Prospective Afrique : Priorités Premières du Continent en 2012. The Brookings Institution : Initiative de croissance de l'Afrique. 8-11.

⁷³ Les Perspectives Économiques Africaines (2012). Promotion de l'Emploi chez les Jeunes; Extrait de <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/>

⁷⁴ Les Perspectives Économiques Africaines (2012). Promotion de l'Emploi chez les Jeunes; Extrait de <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/>

En conséquence, beaucoup de jeunes Africains se retrouveraient au chômage ou, la plupart du temps, sous-employés dans le secteur informel à faible productivité et bas salaires. Parmi le nombre de chômeurs en Afrique, 60 % est constitué de jeunes, et les taux de chômage de ces jeunes représentent le double de ceux des adultes dans la plupart des pays africains. Le problème est particulièrement aigu dans les Pays à Revenu Intermédiaire (PRI). En 2009, le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord s'élevait à 23,4 %, et le ratio entre les taux de chômage des jeunes par rapport à ceux des adultes était estimé à 3,8. Par contre en Afrique du Sud, ce taux de chômage des jeunes était de 48 % et le ratio entre les taux de chômage des jeunes par rapport à ceux des adultes était estimé à 2,5. Parmi les jeunes employés, la part des emplois dans le secteur informel est nettement plus élevée que celle des adultes.⁷⁵

Les coûts des emplois inadaptés sont élevés et la pauvreté est la conséquence la plus reconnue avec 72 % de la population de jeunes, vivant en Afrique avec moins de 2 \$US par jour. Certaines études montrent que les effets de la pauvreté sont supérieurs à 80 % chez les jeunes au Nigéria, en Éthiopie, en Ouganda, en Zambie et au Burundi. Les taux les plus élevés de pauvreté se constatent chez les jeunes femmes et les jeunes gens vivant dans les zones rurales. Les premières années sur le marché du travail, les compétences acquises et l'expérience accumulée influencent donc considérablement l'évolution de l'avenir professionnel des jeunes. De très longues périodes de chômage ou de sous-emploi dans le secteur informel peuvent « nuire de manière permanente au potentiel productif futur, et, par voie de conséquence, aux opportunités d'emploi ». Pour ceux d'entre eux qui parviendraient à décrocher un emploi avec une augmentation de salaire dans le secteur formel, la période initiale de chômage pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur toute la période de leur vie active. Il s'ensuit que dans les États fragiles, le manque d'emplois adéquats compte parmi les risques majeurs pour la stabilité; en conséquence les dirigeants de tous les pays devraient prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème de manière urgente.⁷⁶

Migration

Malgré le nombre croissant de jeunes touchés par la migration internationale, la migration des jeunes est rarement un sujet majeur de discussion lors de conférences internationales, en comparaison avec d'autres questions telles que la migration féminine. Cependant, Il est galvanisant de se rendre compte que la communauté internationale ne ferme plus les yeux sur la migration des jeunes et des enfants, à un moment où le chômage des jeunes, élément clé du désir de migration de ces jeunes, engendre des révolutions dans certains pays africains. Le continent africain pris dans son entièreté, pourrait se trouver au bord d'une révolution sans précédent si nous utilisons le chômage des jeunes comme raison sous-jacente de déstabilisation de gouvernements ou régimes. Toujours dans le cadre de l'Année Internationale proclamée Année Internationale de la Jeunesse des Nations Unies, et pour la seconde fois, certaines organisations de développement ont conseillé aux gouvernements africains de prendre des mesures urgentes pour lutter contre le

⁷⁵ Les Perspectives Économiques Africaines (2012). Promotion de l'Emploi chez les Jeunes; Extrait de <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/>

⁷⁶ Les Perspectives Économiques Africaines (2012). Promotion de l'Emploi chez les Jeunes; Extrait de <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/>

chômage des jeunes afin d'éviter de perdre les gains économiques tels que mentionné dans le Rapport 2011 sur le Développement Mondial.

Traditionnellement, de nombreux politiciens considèrent les jeunes comme un groupe à problèmes. Cependant, économistes et démographes ont avancé un certain nombre de raisons pour lesquelles la forte croissance démographique de la jeunesse devrait être considérée comme catalyseur du développement; si un investissement adéquat de ressources leur est octroyé, ils s'en suivraient d'importantes retombées économique, sociale et politique. Toutes choses étant égales par ailleurs, lorsqu'une plus grande partie de la population totale d'un pays est dans une phase moyenne de transition démographique, ce pays bénéficierait d'une croissance accrue de ses revenus, de taux d'épargne plus élevés et d'une puissance économique plus forte, comme l'ont vécu pas moins d'un tiers des pays d'Asie de l'Est, avec leur soi-disant taux de croissance « miracle » au cours des dernières décennies. Cet âge moyen ou explosion de la jeunesse présente un dividende ou potentiel démographique qui pourrait favoriser l'augmentation de la productivité, l'épargne et les investissements, qui sont tous essentiels pour la croissance économique. Toutefois, des politiques économiques saines sont nécessaires à ce stade pour aider à redynamiser la croissance économique.

Ces dernières années, il est à noter que la pression migratoire aurait augmenté et devrait s'intensifier davantage dans les décennies à venir, étant donné l'écart grandissant entre les salaires des pays développés et ceux des pays en voie de développement, et de leurs avenir démographiques différés. Les jeunes représentent un groupe vulnérable soumis à de nombreuses conséquences dues au sous-développement. À cause de leur âge et de leur faiblesse, leur manque de ressources et d'expérience, ils peuvent être plus facilement l'objet de pressions, de chantage et de trafic. Parallèlement, ils peuvent aussi jouer un rôle important dans le développement de leur pays si des ressources adéquates sont mises à leur disposition afin d'influencer positivement la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.⁷⁷

La migration peut être non seulement un mécanisme d'adaptation pour échapper à la pauvreté, mais également un moyen pour les jeunes des zones rurales d'avoir un sentiment de fierté, de respect de soi, et d'être considérés comme des leaders au sein de leur famille et de l'ensemble de leur communauté, par leur déplacement vers les zones urbaines. Les jeunes considèrent la migration comme un moyen d'améliorer leur situation, acquérir de nouvelles compétences et un moyen de passage obligé vers l'âge adulte. En conséquence, la migration continue d'être considérée comme le moyen d'améliorer la vie en milieu rural. En effet, les jeunes représentent une partie intégrante de la population migrante, à la fois en termes de volume et d'effets qu'ils exercent aussi bien sur leurs pays d'origine que de destination. On estime que 15 % (environ 26 millions) de la population migrante sont des jeunes.⁷⁸ Les jeunes des zones rurales sont particulièrement défavorisés, avec une formation et des compétences insuffisamment maîtrisées, beaucoup d'entre eux trouvant des opportunités limitées d'emploi dans les villes. La plupart sont confrontés

⁷⁷ Docquier, F. (2007). *Fuite des Cerveaux et Inégalité entre les Nations*. Paris : Agence Française de Développement.

⁷⁸ Nations Unies Département des Affaires Économiques et Sociales (2005). « Les Jeunes d'aujourd'hui et en 2015 ». Rapport sur la Jeunesse Mondiale.

à un avenir professionnel fait d'emplois à bas salaires, de chômage, de sous-emploi, de pauvreté, de drogue et de crime. L'arrivée de migrants des zones rurales aggrave encore plus la situation en augmentant le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en milieu urbain, ce qui réduit la pression sur les employeurs de proposer des salaires compétitifs et des normes de travail à leurs employés.

Même si nous ne pouvons pas ignorer les limites du rôle que la migration peut jouer dans le processus de développement, parce que ce processus doit être basé avant tout sur des réformes économiques et sociales essentielles, et bien que ce rôle soit limité, nous nous devons de mettre l'accent sur le fait que ce processus de développement peut encore être appuyé par l'action des jeunes. En effet, l'énorme potentiel des communautés de migrants doit être mis en évidence en faisant des jeunes migrants des acteurs de développement dans leur pays d'origine, en vue de la poursuite de la réalisation des OMD. Les investissements réalisés par les migrants, en particulier dans l'immobilier (par exemple les Sénégalais de l'extérieur qui investissent à Dakar), le dynamisme de jeunes migrants qualifiés, les transferts importants de fonds de la diaspora africaine en Europe : tous ces facteurs encouragent les jeunes à choisir la voie de l'émigration.

Le fait d'avoir un ou plusieurs parents vivant en Europe est une source importante de revenus, voire cruciale pour de nombreuses familles.

Paix et Sécurité

L'explosion démographique des jeunes en Afrique et sur d'autres continents présente une foule de motifs d'inquiétude. Les milices de jeunes dans certains pays africains, et la violence politique dirigée par des jeunes dans d'autres pays, de même que l'exploitation des jeunes par les élites politiques et militaires, sont de cruels rappels de l'impact négatif que des populations, excessivement importantes de jeunes, peuvent avoir dans les pays africains. En raison de ce contexte, les jeunes de ces pays sont souvent considérés comme un moule d'instabilité et, par voie de conséquence, peuvent souvent être marginalisés de la société généralement acceptée.

Il existe des liens très ancrés entre sécurité, développement et droits de l'homme, qui à leur tour affectent tous les niveaux de la société au niveau mondial. Les principes directeurs des questions liées aux êtres humains ont des implications directes sur la paix et la sécurité internationales, avec d'immenses poches d'extrême pauvreté, de famine, de pandémies, de marginalisation sociale, de chômage généralisé et de bouleversements sociaux, de graves violations des droits de l'homme et des crimes de masse, ainsi que l'accroissement des pressions sur l'environnement. Comme le Secrétaire Général des Nations Unies l'avait mentionné dans son Rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », « le monde devrait promouvoir l'agenda de sécurité, de développement et droits de l'homme pris de façon concomitante, autrement aucun de ses agendas ne pourrait voir le jour. » L'humanité ne sera pas en sécurité sans développement, il ne jouira pas de développement sans sécurité, et il n'y aura pas de sécurité non plus sans respect des droits de l'homme. L'histoire a montré que de graves problèmes humains engendrent de violents conflits, à moins qu'ils ne soient « activement corrigés et

dirigés vers des voies non violentes grâce à des politiques proactives, volontaristes et de direction avisée ».

Comme la réalité le démontre en Afrique, le défi du chômage et en particulier le chômage important des jeunes est un problème urgent. Nous avons remarqué que le chômage des jeunes a des répercussions sur les questions liées à la paix, la sécurité et la stabilité au niveau régional. Au cours des 15 dernières années, le nombre croissant de chômeurs parmi les jeunes et le désespoir résultant de ces jeunes chômeurs ont nuit à la paix, la sécurité et au progrès économique dans les pays africains. Au cas où un effort collectif renforcé serait nécessaire pour faire une réelle différence, cela se passerait en Afrique où les conflits et les conséquences d'un faible tissu économique et social représentent une menace quotidienne pour les communautés et pour la jeunesse, l'atout le plus précieux pour l'avenir.

4.2 L'ordre du jour des politiques internationale, régionale, nationale, et juridique sur la jeunesse et le développement

Il est important de faire remarquer que la plupart des pays Africains ont mis en œuvre des politiques et des programmes en faveur de la jeunesse. C'est aussi le cas des Communautés Économiques Régionales. Au niveau continental, entre autres choses, les dirigeants Africains ont collectivement pris les mesures suivantes :

- i. Adopté et approuvé la Charte Africaine de la Jeunesse (2006) qui, à ce jour, a été signée par 37 pays et ratifiée également par 21 pays. La Charte Africaine de la Jeunesse est un cadre de référence global qui traite des droits et obligations des jeunes. Elle a été adoptée par l'Union Africaine lors de son Sommet à Banjul en Juillet 2006. Elle sert de cadre stratégique pour la promotion de la jeunesse au niveau régional, national et continental. Un point essentiel de la Charte est la définition au sens large de la jeunesse, englobant les jeunes âgés de 15 à 35 ans. La tranche d'âge large doit être replacée dans le contexte des difficultés énormes que les jeunes Africains rencontrent pour terminer leurs études, trouver un emploi, devenir financièrement indépendants et fonder une famille. La Charte étend la plupart des droits contenus dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant aux jeunes âgés de 15 à 35 ans. Elle comprend, par exemple, le droit à la liberté d'expression et d'association, l'éducation, la participation, les soins de santé de la meilleure qualité possible et la protection contre la violence et l'exploitation. Elle souligne également le droit d'accès aux qualifications pour l'emploi ou pour l'entrepreneuriat, et le droit à la sécurité sociale. Un concept central de la Charte est le renforcement de la participation des jeunes au niveau local, national, régional et continental. Pour réaliser cet objectif, l'article 13 énonce l'obligation d'améliorer la capacité des jeunes à s'impliquer dans la vie publique et leur donner accès à l'information sur les politiques ainsi que les instruments pour cette participation. Les organisations des jeunes doivent être renforcées et des représentants des jeunes doivent prendre part aux importantes réunions politiques. A cet égard, les besoins des jeunes marginalisés doivent être pris en considération et une aide spécifique leur doit être fournie.

La Charte adopte une approche progressive en exigeant l'adoption d'une politique de la jeunesse intersectorielle, globale et cohérente qui vise la participation des jeunes à tous les niveaux de gouvernance. Selon l'article 12, cette politique doit être fondée sur des recherches plus approfondies, y compris des consultations avec les jeunes eux-mêmes. Les jeunes doivent participer collectivement à toutes ces étapes, de la conception à la mise en œuvre, ainsi qu'au suivi. Afin de s'assurer que la Charte a un impact réel, un plan d'action détaillé à mettre en place est nécessaire, avec des allocations budgétaires concrètes pour la mise en œuvre de ces mesures. Similaire à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, la Charte Africaine de la Jeunesse non seulement reconnaît les droits des jeunes, mais également leurs devoirs envers la famille, la communauté, l'État et la société internationale. Cependant, contrairement à la CDE et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, elle n'exige pas encore des signataires qu'ils produisent des rapports périodiques sur sa mise en œuvre. Il manque également à l'appel un Comité chargé de son suivi. Pour promouvoir l'adhésion à la Charte, et sa mise en œuvre, l'Union Africaine a mis en place la Conférence des Ministres Africains de la Jeunesse, dont le mandat consiste également à insuffler une nouvelle dynamique à l'Union Africaine de la Jeunesse et à l'intégrer dans le processus. La Conférence a donc élaboré un plan d'action détaillé pour la période 2007-2015. Ce plan vise à surmonter les problèmes qui découleraient du défaut de plaidoyer politique, de communication et de financement durable, et devrait aussi accélérer le processus d'adhésion.

- ii. Les dirigeants africains ont également adopté le Plan d'Action de la Deuxième Décennie de l'Éducation (2006-2015) en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'un enseignement supérieur de meilleure qualité à tous les niveaux en Afrique. La période couvrant 2009 à 2018 a été déclarée la Décennie pour le Développement de la Jeunesse, et un Plan d'Action a été adopté pour mettre en œuvre les activités prioritaires identifiées au cours de cette Décennie. Ceci en effet est en conformité avec le consensus international de 2010 sur l'Année Internationale de la Jeunesse adoptée par la 64ème résolution 34/134 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- iii. L'Année Internationale de la Jeunesse 2010 proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) offre une excellente occasion d'entreprendre des activités nationale, régionale et internationale, afin de promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle, notamment à travers une participation effective des Gouvernements et des jeunes Africains à la Conférence des Nations Unies sur la Jeunesse.
- iv. La période couvrant les années 2009-2018 a également été déclarée Décennie Africaine de la Jeunesse. Si la vision et la mission de l'Union Africaine doivent être réalisées, l'Afrique doit fournir des efforts inconditionnels pour accélérer le développement social et donner priorité au développement et à la responsabilisation des jeunes. C'est aussi une condition *sine qua non* d'une croissance économique soutenue et la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le Développement (NEPAD). Un Plan d'Action a été approuvé par les Ministres Africains de la Jeunesse et entériné par le Conseil exécutif de l'Union Africaine (UA). Les

États membres de l'Union Africaine (UA) sont vivement encouragés à examiner le Plan d'Action de la Décennie comme cadre liant la responsabilisation des jeunes et le développement, aux objectifs et priorités de développement nationaux, ainsi que d'instruments utilisés pour : des évaluations régionales et continentales, l'établissement de normes, critères et indicateurs. Ils sont également invités à inclure le Plan d'Action de la Décennie (PAD) dans leurs cadres de responsabilité tels que le Mécanisme intra-africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP); ainsi que procéder à l'évaluation des progrès réalisés en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les États membres sont de plus invités à explorer des méthodes novatrices de mobilisation de ressources au niveau national, y compris auprès du secteur privé, pour la mise en œuvre du Plan d'Action de la Décennie (PAD) et la réalisation des objectifs de la Charte Africaine de la Jeunesse. Le Plan d'Action de la Décennie (PAD) en appelle aux communautés économiques régionales en vue d'intégrer ses principes dans leurs stratégies et programmes en faveur de la jeunesse, plaider pour la mise en œuvre plus rapide du Plan d'Action de la Décennie (PAD) et contribuer aux efforts de mobilisation des ressources au niveau régional et national. Les organisations bilatérales, les agences multilatérales, y compris le Système des Nations Unies, la société civile et les Organisations Non Gouvernementales, le secteur privé ainsi que, l'Union Panafricaine de la Jeunesse et d'autres organisations pour la jeunesse, sont aussi instamment priés d'aligner leurs activités avec ce Plan d'Action durant la prochaine décennie et d'intégrer le point de vue des jeunes dans leurs programmes et interventions.

- v. Avec son document de Stratégie pour la Jeunesse Africaine, l'UNESCO, en collaboration avec les partenaires internationaux et régionaux, y compris les organisations de jeunesse, vise à permettre aux jeunes hommes et femmes d'être les acteurs du changement dans leurs pays et communautés. Le document sur la Stratégie pour la Jeunesse Africaine cherche à promouvoir l'engagement civique des jeunes et l'innovation comme moyen de responsabiliser les jeunes pour qu'ils contribuent à la paix et au développement en Afrique, de même que de les aider à réussir leur passage de l'école au monde professionnel, ainsi que de leur éviter de recourir à la violence.

Malgré un environnement politique favorable créé au niveau national, régional et continental, des défis majeurs subsistent encore. Ces défis sont le résultat de nombreux facteurs, y compris la phase de développement de la plupart des pays africains et les fossés existant entre les politiques, les stratégies et leur mise en œuvre effective. Ceux-ci ne sont malheureusement pas soutenus par une allocation budgétaire adéquate devant provenir des gouvernements en vue d'appuyer et de renforcer les programmes à impact des jeunes élaborés à partir de données probantes.

4.3 Mesures nationales pour une Productivité Optimale

L'importance de la participation des jeunes au processus de développement et de gouvernance, ainsi que la nécessité d'exploiter le potentiel énorme que représentent les jeunes, a conduit de nombreux pays Africains à mettre en œuvre des politiques

nationales ou plans d'action pour la jeunesse. De nombreux États membres ont fait adopter des lois pour mettre en place des politiques visant à créer des emplois, à travers le développement de compétences accrues dans la population économiquement active. Dans le cadre des efforts visant à accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes, des pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya, la Tanzanie et la Tunisie ont développé des programmes d'entrepreneuriat de jeunes et la création de jeunes entreprises soutenues par des Organisations pour le Développement de la Petite Industrie (ODPI), fournissant les compétences techniques nécessaires aux nouvelles entreprises. Une autre stratégie consiste à faire bénéficier aux entreprises de mesures incitatives pour les pousser à embaucher des jeunes. Ces efforts ont donné des résultats positifs; par exemple, 1,27 million d'emplois ont été créés en Tanzanie au cours des trois dernières années, à la suite de la mise en œuvre de ces programmes.⁷⁹

En outre, des programmes de travaux publics ont été réalisés dans un certain nombre de pays, dont le Sénégal, le Ghana, l'Afrique du Sud et le Nigéria. Ceux-ci identifient des jeunes peu qualifiés pour des emplois à court terme, et qui peuvent fournir l'expérience professionnelle requise dans des domaines tels que les programmes de construction routière, l'entretien, l'infrastructure, l'irrigation, le reboisement, la conservation des sols, et l'assainissement urbain. Les programmes nationaux de services à l'intention des jeunes adoptent une approche intégrée de service communautaire, de développement des compétences et d'accès aux opportunités d'emploi, et ont prouvé leur efficacité dans des pays tels que le Nigéria et l'Afrique du Sud.

Considérant l'importance de l'agriculture, en particulier le développement agro-industriel à offrir des possibilités d'emplois décents et à transformer les économies africaines, le PNUD, l'ONUDI, l'OIT, la FAO et le FIDA, en partenariat avec le Centre Songhaï, (Cotonou, Bénin), travaillent en étroite collaboration en vue de mettre sur pied un Programme de développement d'entreprises agricoles pour stimuler les économies rurales en Afrique. Le programme se concentre sur le développement d'un secteur privé agro-industriel dynamique afin de créer des liens bénéfiques entre producteurs et marchés. Ce programme s'appuie sur l'expérience réussie du modèle Songhaï, et constitue une réponse adéquate aux demandes de plusieurs pays africains. Les activités du programme proposé se focaliseront dans un premier temps sur un certain nombre de pays sélectionnés, à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, la Sierra Leone, le Malawi et le Togo. D'autres pays seront plus tard considérés en fonction des demandes formulées directement par leurs Gouvernements, ainsi que des critères établis en accord avec les parties concernées. Le programme comportera quatre composantes interdépendantes visant à :

- Renforcer la capacité du Centre Songhaï et des institutions nationales concernées pour développer et soutenir l'esprit d'entreprise en agro-développement.
- Développer les compétences et les capacités des agro-entrepreneurs.
- Faciliter l'accès aux ressources productives, aux services d'aide financière aux entreprises.

⁷⁹ Commission des Nations Unies pour l'Afrique (2011). Rapport sur la condition de la jeunesse en Afrique : Résoudre le lien réciproque entre l'emploi et l'éducation des jeunes dans la nouvelle économie mondiale.

- Soutenir la création et promotion de l'agro-industrie et des emplois intensifs.
- Faciliter l'accès aux technologies et services d'aide pour les jeunes bénéficiaires afin de développer de petites et moyennes entreprises (PME) rentables dans les zones rurales.

Les gouvernements en Afrique ont besoin de fournir aux jeunes des milieux ruraux les moyens pour les sédentariser dans leurs communautés. Ceci peut être accompli en impliquant ces jeunes dans les stratégies nationales de développement favorisant l'amélioration du niveau de vie des populations rurales, en relation avec les stratégies nationales qui aident à diminuer le taux actuel de l'exode rural. L'intégration des jeunes ruraux dans l'agriculture et dans d'autres activités économiques en milieu rural augmentera le niveau de productivité du travail et découragera l'exode de leurs communautés. Par exemple, les jeunes ruraux pourront générer une production agricole importante grâce à un investissement dans les pratiques novatrices de plantation respectueuses de l'environnement, et des méthodes post-récoltes, une technologie largement méconnue. Ce type d'appui à l'infrastructure, comme moyen incitatif, ainsi qu'une réforme agraire aideront les jeunes des zones rurales à stimuler la croissance économique.

5 STRATÉGIES POUR RÉCOLTER LES DIVIDENDES DÉMOGRAPHIQUES EN AFRIQUE

Les dividendes démographiques qui ont surgi avec l'évolution de la population en Afrique offre une occasion importante de renforcer les initiatives de développement tels que l'emploi des jeunes, l'éducation et les investissements dans le domaine de la santé. En raison de taux de fécondité plus faibles et d'une réduction du ratio de dépendance sur le continent, le nombre d'adultes en âge de travailler est en augmentation. Avec cette structure par âge, le dividende envisageable pourrait favoriser la croissance économique et la productivité, tout en augmentant les revenus et en laissant les communautés et gouvernements investir davantage dans la santé, l'éducation et le bien-être des générations futures. Pour que le continent bénéficie pleinement de la transition démographique générée par des taux de mortalité et de fécondité plus faibles, les gouvernements et le continent dans son ensemble doivent s'investir pour avoir main-d'œuvre en pleine santé, qui maximiserait les potentialités de sa population de jeunes, promouvrait la sécurité alimentaire et la nutrition, fournirait une éducation de qualité, et remédierait au manque de cohérence des politiques.

5.1 La dimension du genre dans le dividende démographique

Il a été démontré que la transition démographique arrive plus tôt et progresse plus rapidement dans les régions et les lieux qui montrent une plus grande équité entre les sexes.⁸⁰ Ainsi, il a été préconisé que si l'Afrique est à même d'optimiser la plus-value potentielle de son dividende démographique, elle devra en conséquence s'investir à améliorer l'éducation et les perspectives d'emploi et de revenus des jeunes filles.⁸¹ Ceci est d'autant plus vrai que les facteurs contribuant à l'augmentation du dividende démographique, comme les taux de mariage et de

⁸⁰ Eastwood, R. & Lipton, M. (2011). La transition démographique en Afrique subsaharienne : Quelle sera la taille du dividende économique? *Études sur la Population* 65(1), 9-35.

⁸¹ Eastwood & Lipton, 2011, p. 29.

fécondité, sont largement touchés par les variables offrant des opportunités aux femmes sur le marché du travail.^{82,83} En fait, il a été démontré que les taux d'alphabétisation des femmes étaient les principales raisons sous-jacentes d'un mariage tardif et de la baisse de la fécondité.⁸⁴ Dans l'ensemble, ceci n'est pas surprenant, car le temps utilisé par les femmes devient de plus en plus précieux, leur coût d'opportunité pour avoir des enfants et élever leur famille devenant plus grande, ce qui signifie qu'elles sont moins incitées à élever des enfants et ont une motivation plus prononcée à contribuer de façon productive au PIB.⁸⁵

Donc, cela signifie que si les dirigeants africains montrent aux femmes de leur pays une plus grande responsabilité dans leurs actes, en mettant en place des politiques et des actions sans précédents pour l'égalité des chances dans le même environnement de travail, ils pourront donc contrôler ce penchant pour leur dividende démographique propre.^{86,87} Néanmoins, il est à craindre que des obstacles politique et culturel existent dans une grande partie de l'Afrique, qui l'empêcherait d'atteindre le niveau de progrès réalisé par l'Asie il y a 20 ans.⁸⁸ Si ces obstacles ne sont pas éliminés, le potentiel maximal du dividende démographique ne pourra pas être atteint. Plus important encore sont les conséquences de l'explosion démographique des jeunes qui pourraient être négatives, au lieu d'être positives, s'il n'existe pas de politiques et pratiques mises en place, qui contribueraient à faire progresser l'égalité des femmes et des jeunes filles.

Outre l'accroissement de l'éducation et des taux d'alphabétisation, ainsi que de l'égalité pour les femmes dans le milieu du travail, une troisième dimension du genre affectant le dividende démographique est la loi sur l'interruption de grossesse. On estime que les pays ayant les lois les plus restrictives dans ce domaine connaissent des taux de fécondité qui sont de 0,4 enfant par femme, plus élevés que ceux des pays ayant les lois les moins restrictives.⁸⁹ Cette statistique est extrêmement importante pour la productivité de la main-d'œuvre, comme la même étude constate que chaque naissance réduit la disponibilité de la main-d'œuvre productive de la femme de 2 ans.⁹⁰ Tous ces facteurs contribuent à l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui varie assez largement à travers l'Afrique, de 88 % de femmes qui travaillent en Tanzanie, à 24 % de femmes en Égypte (voir le tableau ci-dessous).

⁸² Becker, G. (1960). Une analyse économique de la fécondité, dans Becker (Ed.), *Changement démographique et économique dans les pays développés*. Princeton, NJ: Princeton University Press and NBER.

⁸³ Becker, G. (1981). *Un traité sur la famille*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

⁸⁴ Eastwood & Lipton, 2011, p. 17.

⁸⁵ Birdsall, N., Kelley, A. C. & Binding, S.W. (Eds.). (2001). *les questions de population : l'évolution démographique, la croissance économique et la pauvreté dans les pays en développement*. Oxford : Oxford University Press.

⁸⁶ Schultz, P. (1981). *Économie de la population*. Reading, MA: Addison Wesley.

⁸⁷ Schultz, P. (2008). Politiques démographiques, fécondité, qualité du capital humain des femmes et des enfants, dans P. Schultz et J. Strauss (Eds.), *Manuel de l'Economie du Développement Volume 4. A* (pp.3249-3303). Amsterdam: Elsevier.

⁸⁸ Eastwood & Lipton, 2011, p. 17.

⁸⁹ Bloom, D., Canning, D., Fink, G. & Finlay, J. (2009). Fécondité, taux d'activité féminine, et le dividende démographique. *Journal of Economic Growth*, 14 (2), 79-101.

⁹⁰ Bloom et al., 2009, p. 81.

Taux d'activité de la main-d'œuvre féminine, femmes (pourcentage de la population féminine âgée de 15 ans+)⁹¹

5.2 Éducation de qualité

En tant que pierre angulaire pour le développement, l'éducation continue d'être au sommet des priorités pour les dirigeants de nombreux pays africains visant à atteindre les objectifs des OMD 2, qui assurent que d'ici à 2015, chaque enfant, garçons ou filles, pourront suivre le cycle complet de l'enseignement primaire.⁹² En 2010, l'Afrique subsaharienne comptait 43 % de sa population âgée de moins de 15 ans, et continue d'être la plus forte croissance démographique régionale. L'Afrique subsaharienne devrait atteindre une population de 1,3 milliards d'ici à 2030, ce qui représenterait 15,7 % de la population mondiale.⁹³ Le grand nombre de ceux âgés de 5 à 14 ans au Sud du Sahara devrait croître de 226 millions en 2010 à 303 millions en 2030, soit une croissance supérieure à 34 %.⁹⁴ Cette augmentation rapide d'une population jeune s'accompagne de la responsabilité qui incombe à chaque gouvernement à s'engager à fournir une éducation de qualité à sa population afin de profiter pleinement des dividendes démographiques. L'Afrique au sud du Sahara a fait des progrès quantitatifs considérables dans le nombre des

Pays	Taux d'activité de la main-d'œuvre féminine, femmes (pourcentage de la population féminine âgée de 15 ans+)
Tanzanie	88
Rwanda	86
Mozambique	86
Éthiopie	78
Gambie	72
Angola	63
Lesotho	59
Nigéria	48
Niger	40
Soudan	31
Tunisie	25
Égypte	24

inscriptions dans l'enseignement; cependant cette région doit faire face à de nombreux obstacles tels que la répartition inégale des perspectives d'éducation de qualité entre les régions rurales et urbaines, et entre les garçons et les filles.⁹⁵

Il est également nécessaire d'investir dans le développement d'un enseignement supérieur de qualité, car il joue un rôle capital dans le développement économique et

⁹¹ Bureau International du Travail. (2012). *Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT) Septième édition*. Genève, Suisse.

⁹² Nations Unies (2010). Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Publié par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. New York.

⁹³ Division des Nations Unies pour la population. (2010). Perspectives démographiques mondiales : Révision 2008.

⁹⁴ UNESCO. (2011). Financement de l'éducation en Afrique subsaharienne: relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité. Paris: UNESCO.

⁹⁵ Johnson, D. (2008). Le paysage changeant de l'éducation en Afrique: la qualité, l'égalité et la démocratie. Publications Oxford.

politique, et est essentiel à la compétitivité dans un monde d'informations de plus en plus globalisé. Veiller à ce que la plupart des jeunes ait accès à l'enseignement supérieur en Afrique jouera un rôle déterminant dans le renforcement des capacités et le développement professionnel, qui est à son tour une situation idéale pour la réalisation des OMD. Il est également suggéré qu'un enseignement supérieur de qualité favoriserait un rattrapage technologique plus rapide et permettrait au continent de mieux exploiter son potentiel et maximiser sa productivité.⁹⁶ À l'heure actuelle, l'Afrique subsaharienne compte environ 740 millions de personnes, avec 200 universités publiques, un nombre d'institutions privées d'enseignement supérieur en augmentation rapide et le taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur le plus faible au monde (environ 5 %).⁹⁷ C'est la raison pour laquelle une attention particulière devrait être accordée à la qualité de l'éducation qui est disponible sur le continent afin de profiter pleinement de la transition démographique.

5.3 Force de travail saine

Malgré des conditions financières mondiales difficiles, la production économique en Afrique subsaharienne a augmenté de 5 % en 2011.⁹⁸ Pour que le continent puisse maintenir une croissance significative, il devra puiser dans le dividende démographique en veillant à ce que les gouvernements tiennent leur promesse de maintenir une force de travail saine. Une population en bonne santé est une population plus productive, vu que les personnes concernées vivent plus longtemps et en meilleure santé.⁹⁹ Le potentiel économique de l'Afrique continue d'être entravé par des taux élevés de morbidité et de mortalité de ses groupes d'âge les plus productifs, devant des conditions potentiellement évitables ou contrôlables, y compris les blessures, les nombreuses maladies aiguës et chroniques graves, transmissibles et non transmissibles.

Au même moment où la croissance du PIB réel de l'Afrique augmente, il est important pour les gouvernements de s'assurer du maintien d'une main-d'œuvre en pleine santé, tout en réduisant le fardeau des maladies et de la violence, afin de lutter contre la pauvreté. La croissance du PIB réel de l'Afrique subsaharienne a été de 5,1 en 2011 et devrait atteindre 5,3 en 2013.¹⁰⁰ En dépit de cette croissance, la mortalité sur le continent demeure une menace majeure pour le développement. La probabilité de décéder pour les 15-60 ans est la plus élevée en Afrique avec 338, comparativement à 87 pour l'Amérique du Nord (voir le tableau ci-dessous).¹⁰¹ En outre, l'espérance de vie en Afrique de 54 ans vient alimenter la tranche d'âge productive des 15- 60 ans. Comme reflété dans le tableau 1, la majorité de la tranche d'âge productive est affectée.

⁹⁶ Materu, Peter. (2007). Assurance d'un enseignement supérieur de Qualité en Afrique subsaharienne : état, défis, opportunités et pratiques prometteuses.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ FMI (2012). Afrique subsaharienne : Une croissance soutenue au milieu de l'incertitude globale. FMI, Publication Services, Washington, DC.

⁹⁹ Main-d'œuvre en bonne santé 2010: Une source essentielle pour la promotion de la santé chez les petites et grandes entreprises. Partenariat pour la prévention.

¹⁰⁰ FMI (2012). Afrique subsaharienne : Une croissance soutenue au milieu de l'incertitude globale. FMI, Publication Services, Washington, DC

¹⁰¹. Nations Unies (2011). *Perspectives démographiques mondiales : Révision 2010*. New York : Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.

L'Afrique subsaharienne avait un taux de chômage des jeunes de 11,5 % en 2011, ce qui, par conséquent, réduit la santé des jeunes car ils ne parviennent pas à acquérir les compétences, la santé, les réseaux sociaux et autres attributs qui forment le capital social nécessaire à une vie épanouissante.^{102, 103} Le fait que le capital humain formé au cours de la jeunesse est aussi un facteur important de croissance durable, en fait un solide argument macroéconomique pour investir davantage dans la santé des jeunes.¹⁰⁴

Espérance de vie et Probabilité de décès (15 à 60 ans) par région de 2005-2010¹⁰⁵

Grande Région	Espérance de vie (les deux sexes)	Probabilité de décès de 15 à 60 ans
Monde	68	175
Régions les plus développées	77	116
Régions les moins développées	66	188
Afrique	54	338
Amérique Latine et les Caraïbes	73	147
Asie	69	160
Europe	75	139
Amérique du Nord	79	87
Océanie	76	101

En cas de maladies infectieuses dans le monde comme le VIH/SIDA et la tuberculose, l'Afrique demeure sans aucun doute la plus touchée. D'après les estimations de l'ONUSIDA, 29,9 millions sur les 42 millions de personnes infectées par le VIH proviendraient de l'Afrique subsaharienne.¹⁰⁶ Les pays africains continuent d'avoir un des taux de prévalence les plus élevés au monde pour le groupe d'âge compris entre 15-45 ans, ainsi que des taux de prévalence estimés à la hausse d'au moins 2 %. La population adulte en âge de travailler a été beaucoup plus touchée que celles des jeunes ou des personnes âgées. Par conséquent, la

¹⁰² OIT (2012). Tendances mondiales de l'emploi : Mai 2012/BIT

¹⁰³ FNUAP (2011). État de la population 2011. Mondiale. Une publication du FNUAP, New York. FNUAP (2011)

¹⁰⁴ FNUAP (2011). État de la population 2011. Mondiale. Une publication du FNUAP, New York. FNUAP (2011)

¹⁰⁵ Nations Unies (2011). *Perspectives démographiques mondiales* : Révision 2010. Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

¹⁰⁶ (Nations Unies 2004). L'impact du SIDA 2004. Département des affaires économiques et sociales. New York, New York.

perte de ces personnes, touchées par le SIDA ou la maladie, a un impact indéniable sur leur capacité à générer des revenus, ce qui conduit à une réduction du revenu des ménages, de la main-d'œuvre, de la production alimentaire et, finalement, du bien-être social. La pandémie du sida réduit ce nombre de jeunes au sein de leur groupe d'âge productif du fait du taux de morbidité et de mortalité. L'ONUSIDA estime en outre que le SIDA sera à l'origine d'environ 19 millions de décès dans la seule Afrique entre les périodes de 1995-2000 et 2020-2025.¹⁰⁷ De nombreuses études ont montré que la couverture médicale croissante des thérapies antirétrovirales a contribué à réduire les jours de travail perdus à cause de cette maladie et des décès qui s'en suivaient (Rapport de mortalité du Monde). C'est pourquoi la responsabilité individuelle des différents gouvernements autour de la disponibilité et l'accès accru aux médicaments contre le VIH favoriserait l'avènement d'une force de travail saine qui contribuerait au développement économique du pays et du continent dans son ensemble.

Alors que l'Afrique continue d'afficher une croissance économique soutenue, des menaces à cette croissance, basée sur la montée des tensions géopolitiques, persistent.¹⁰⁸ Comparable à celles transmissibles ou non, la violence a des ramifications préoccupantes pour le bien-être économique individuel.¹⁰⁹ Comme le montre le tableau ci-dessous, un nombre important d'Africains meurent prématurément ou perdent une partie de leurs années les plus productives à la suite de blessures provoquées. Des pertes d'environ 5,6 milliards de dollars sont estimées à la suite de décès et/ou d'invalidité dus à la violence. De plus, les crises humanitaires et les guerres continuent de déplacer des millions d'Africains à travers le continent, soumis ainsi à des situations de stress qui réduisent leur capacité à fonctionner à capacité maximale en vue de contribuer à la croissance économique du continent.

Décès dus à la violence, estimation d'années de vie corrigées due à incapacité (AVCI) dues à la violence, et valeur économique estimative d'AVCI perdues dues à la violence, par Région l'OMS 2002¹¹⁰

Région l'OMS	Décès dus à la violence (en millions)	Estimations d'AVCI (années de vie corrigées de l'invalidité perdues dues à la violence (en million))	Valeur économique estimative d'AVCI perdues dues à la violence (en milliards de dollars EU)
Afrique	0,253 (16 %)	9,259 (19 %)	5,600 (4 %)
Amerique	0,219 (14 %)	8,440 (17 %)	68,360 (45 %)

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ FMI 2012. Afrique subsaharienne : Une croissance soutenue au milieu de l'incertitude globale. FMI, Publication Services, Washington, DC.

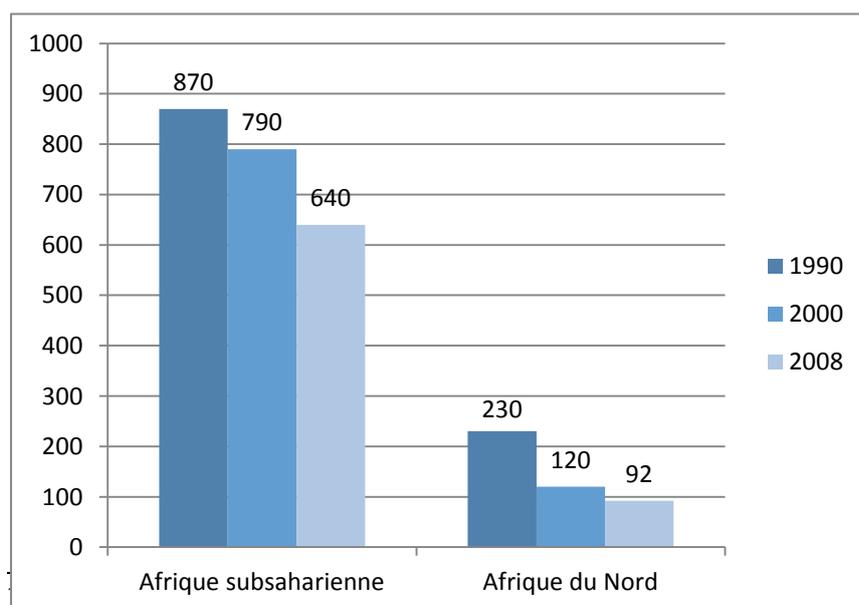
¹⁰⁹ Brown D.W. (2008). La valeur économique des années de vie corrigées du facteur invalidité perdu en violence : estimations pour les États membres de l'Organisation Mondiale de la Santé. *Revue Panaméricaine de Santé Publique*, 24(3), 203-209

¹¹⁰ Brown D.W. (2008). La valeur économique des années de vie corrigées du facteur invalidité perdu en violence : estimations pour les États membres de l'Organisation Mondiale de la Santé. *Revue Panaméricaine de Santé Publique*, 24(3), 203-209.

Méditerranée orientale	0,098 (6 %)	3,189 (7 %)	3,002 (2 %)
Europe	0,257 (16 %)	6,462 (13 %)	33,207 (22 %)
Asie du sud-Est	0,386 (24 %)	11,809 (24 %)	6,604 (4 %)
Pacifique occidental	0,402 (25 %)	9,270 (19 %)	34,297 (23 %)
Toutes les régions	1,615 (100 %)	48,429 (100 %)	151,070 (100 %)

La dimension du genre d'une force de travail saine doit également être prise en compte afin de s'assurer que les dividendes démographiques sont atteints. La morbidité maternelle et la mortalité liées au VIH continuent d'affecter beaucoup plus les femmes, malgré qu'elles représentent une population productive dans le plein accomplissement des dividendes démographiques.¹¹¹ En 2008, l'Afrique subsaharienne avait l'un des taux les plus élevés au monde de mortalité maternelle avec 640 décès pour 100.000 en 2008 (tableau ci-dessous).¹¹² Ceci, par défaut, réduisait la quantité de main-d'œuvre disponible en bonne santé sur le continent. Il existe également un besoin urgent pour que les moyens contraceptifs atteignent les femmes, car cela permettrait de réduire la morbidité et la mortalité maternelles en réduisant le nombre de naissances trop rapprochées, trop nombreuses et trop tardives, pour finalement augmenter le temps consacré par les femmes pour leur contribution à la croissance économique du continent. En outre, l'amélioration du statut des femmes améliorerait également leur capacité de prise de décision à tous les niveaux des sphères de la nation, en particulier dans le domaine de la sexualité et de la reproduction. Ceci, d'un autre côté, est essentiel pour le succès à long terme des programmes démographiques tels la capitalisation des dividendes démographiques.

Décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, 1990, 2000, 2008¹¹³



JAP, New York, 2011.

¹¹² Nations Unies 2010. Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2010. New York. Département des affaires économiques et sociales.

¹¹³ Nations Unies (2011). Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. New York, New York.

5.4 Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire et nutritionnelle fournit un moyen au continent africain de pleinement bénéficier des dividendes démographiques existants. Dans un passé récent, le monde a été frappé par la crise financière et alimentaire qui a inversé les efforts visant à réduire la pauvreté et la faim. En fin de compte, négliger les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle réduirait la capacité du continent à atteindre le progrès, en symbiose avec les Objectifs de Développement du Millénaire, qui prévoit la moitié du nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 qu'à l'heure actuelle.^{114,115} Le Sommet mondial de l'alimentation en 1996 a ainsi défini la sécurité alimentaire de la manière suivante « lorsque toute personne a, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires nécessaires à une vie saine et active. »¹¹⁶

Il est prévu que l'Afrique continuera à connaître une croissance démographique élevée, conduisant à une population plus jeune. Notant les dividendes démographiques possibles que le continent pourrait tirer de ce changement démographique, il est important de s'assurer que la vulnérabilité des jeunes à l'insécurité alimentaire ne soit pas négligée. Ceci est dû au fait que la présence de l'insécurité alimentaire a un impact négatif certain à long terme sur la capacité des familles, des communautés et des pays à se développer. Les faits montrent qu'une malnutrition prolongée conduit nécessairement à un retard de croissance, ralentit le développement pensé, et augmente la vulnérabilité à la maladie.¹¹⁷

Dans de nombreux pays africains, la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale et des ménages constituent toujours un énorme problème. En tant que continent, l'Afrique a l'un des taux de prévalence de malnutrition les plus élevés. On estime que la malnutrition est le principal facteur de risque sous-jacent de plus de 28 % des décès en Afrique (environ 2,9 millions de décès par an).¹¹⁸ Les coûts récurrents sur les êtres humains dus au manque de nourriture et de nutrition sont énormes, et les coûts cumulés de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale pèsent lourd sur les efforts visant à favoriser une croissance économique soutenue et une meilleure qualité de vie.

Les jeunes Africains font face à un grand nombre d'obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire, dû à l'absence de capacité de production et de création de revenus. Il est certainement très difficile pour les jeunes d'accéder aux terres agricoles et d'acquérir des connaissances sur la façon d'utiliser les technologies pour une meilleure production alimentaire. En plus de ces obstacles, les jeunes manquent d'éducation et de formation pour générer des revenus significatifs pour

¹¹⁴ Nations Unies (2000). Objectifs du Millénaire pour le développement. New York, New York.

¹¹⁵ Nations Unies (2005). L'insécurité alimentaire dans le monde. FAO. Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie.

¹¹⁶ USAID. (2010). *Feed the Future Guide*.

¹¹⁷ Feighery, J. (2011). Recoupements entre Jeunesse et Sécurité Alimentaire. Agence Américaine pour le Développement International, Washington DC.

¹¹⁸ Benson, T.D. (2004). Situation de l'Afrique en matière de sécurité alimentaire et de la nutrition. *Institut de Recherche internationale sur la politique alimentaire. 2020 Document de travail No 37*. Washington DC.

l'acquisition de ces terres et avoir un meilleur accès au marché.¹¹⁹ Ces dernières années, la capacité des jeunes à contribuer à la sécurité alimentaire a été entravée par des conflits politiques et une crise financière mondiale qui a réduit, de manière significative, l'accès aux marchés, au crédit et à la technologie.^{120 121}

En plus de ce qui précède, il y aurait un besoin accru d'investissements public et privé dans le secteur agricole. Cet investissement doit être engagé dans des domaines prioritaires, si la croissance agricole doit être accélérée. Ceci est particulièrement important étant donné que certains pays africains se sont engagés, dans la Déclaration de Maputo, à augmenter l'allocation budgétaire pour l'agriculture d'au moins 10 %, de leurs budgets nationaux d'ici à 2008. Le tableau ci-dessous montre que les pays africains devraient tenir les engagements acceptés d'un commun accord, car la plupart d'entre eux y consacrent moins de 10 % de leur budget.¹²²

5.5 Cohérence des politiques

Il a été démontré que les actes politiques peuvent avoir une portée non négligeable, dans la mesure où ils peuvent influencer de manière significative la croissance économique planifiée.¹²³ Il est par conséquent important que les dirigeants africains fassent le constat des options de politiques stratégiques, afin de maximiser et optimiser les effets du dividende démographique sur le continent. Conformément à cela, il a été clairement démontré qu'il existe une grande diversité entre les différentes réponses politiques, au niveau national.¹²⁴ Cependant, alors que les approches politiques peuvent varier en fonction de la multiplicité d'autres variables non maîtrisées, il est important de dégager une position commune sur les stratégies politiques que l'Afrique pourrait adopter, et qui permettraient d'optimiser le dividende démographique.

Certaines recherches sont assez générales quant aux recommandations qu'elles formulent sur la politique démographique. Ezeg, Bongaarts et Mberu suggèrent donc que dans les zones à taux de fécondité élevé, une approche unifiée, proposant la planification familiale volontaire, constitue la meilleure méthode.¹²⁵ Ils préconisent également différentes mesures politiques pour les pays ayant atteint les niveaux acceptables de remplacement, ou qui s'en approchent. En Afrique, il s'agit des pays

¹¹⁹ Feighery, J. (2011). Recoupements entre Jeunesse et Sécurité Alimentaire. Agence Américaine pour le Développement International, Washington DC.

¹²⁰ Chilonda, P., Machethe, C. and Minde, I. (2007). Pauvreté, Sécurité Alimentaire et tendances agricoles en Afrique Australe Re SAKSS Document de travail 1. Institut International pour la Recherche des Cultures Cerealières (ICRISAT). Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et Institut International de Gestion des Ressources en Eau (IWMI).

¹²¹ . Salami, A., Kamara, A. & Brixiova, Z. (2010). Les Petites Exploitations Agricoles en Afrique de l'Est : Tendances, Contraintes et Opportunités, Séries de Documents de Travail no 105. Banque Africaine de Développement, Tunis, Tunisie.

¹²² Shaggen, F. (2009). La Dépense Publique pour l'Agriculture en Afrique: tendances et Composition. Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires, Washington DC.

¹²³ Ndulu, B. J. & O'Connell, S. A. (2009). La Politique Plus : Performance de la Croissance en Afrique 1960-2000. In B. J. Ndulu, S. A. O'Connell, R. H. Bates, P. Collier & C. C. Soludo (Eds.). *L'Economie Politique de la Croissance Economique en Afrique, 1960-2000, Volume 1*. Royaume Uni : Presse Universitaire de Cambridge

¹²⁴ Ndulu & O'Connell, 2009, p.39.

¹²⁵ Ezeg, Bongaarts & Mberu, 2012, p. 145.

comme la Tunisie et Maurice, où les taux de fécondité en 2010 étaient respectivement de 2,0 et 1,5.¹²⁶ Les choix politiques de ces pays pourraient inclure des primes de naissance, des services de garde d'enfants subventionnés, des réductions d'impôts pour les familles avec enfants, et des congés de maternité/paternité payés. Toutefois, pour la grande majorité du continent africain, des mesures politiques adaptées aux taux de fécondité élevés seraient nécessaires. Ces politiques, qui pour la plupart incluent la diffusion d'informations et l'accès aux contraceptifs, se sont avérées efficaces. L'expérience du Kenya et de l'Ouganda ont démontré une fécondité plus faible dans les endroits où les programmes de planification familiale volontaires sont relativement plus forts. Cependant, d'autres conclusions révèlent que les milieux sociaux plus favorables sont en fait un meilleur indicateur des taux de fécondité inférieurs à ceux des programmes de planification familiale.¹²⁷

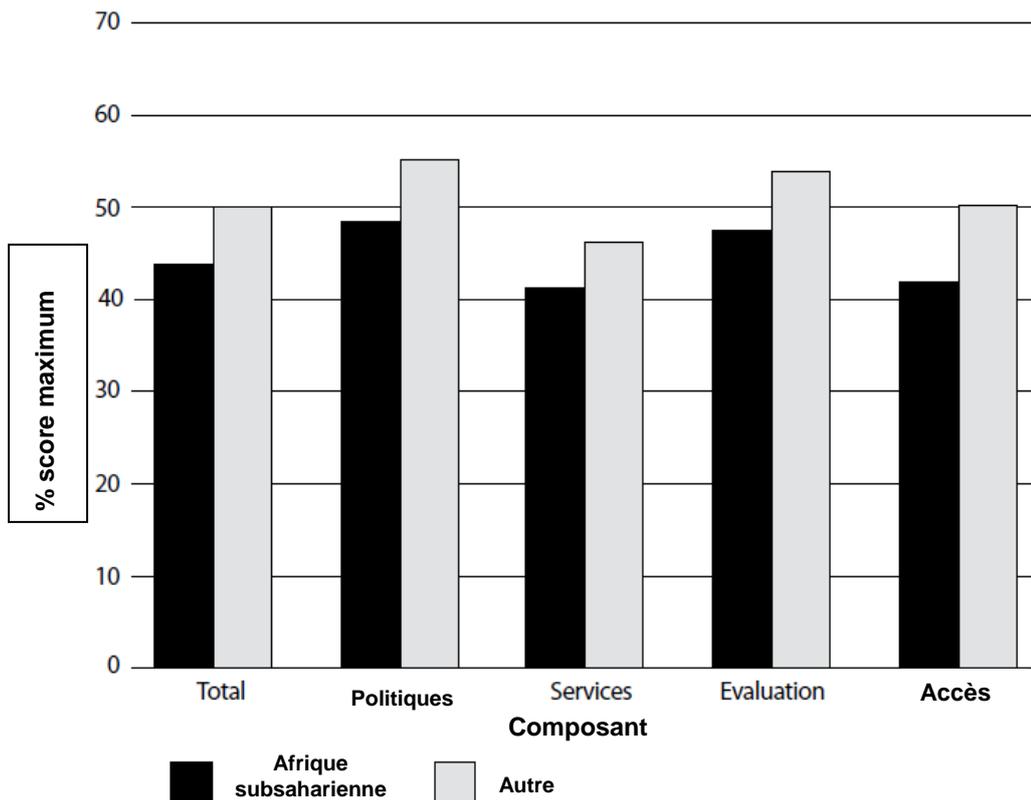
La cohérence des politiques, particulièrement en Afrique centrale, est nécessaire pour réduire les taux de fécondité. Il a été établi que la lenteur avec laquelle la fécondité a diminué de par le passé dans cette région rend les projections médianes de dépendance des Nations Unies particulièrement vulnérables.¹²⁸ Eastwood et Lipton ont tiré la sonnette d'alarme en prédisant que de grands changements dans les politiques ou les normes institutionnelles seraient nécessaires dans cette région, si l'on veut pleinement bénéficier du dividende démographique. D'autres sont plus optimistes, pressentant que la variante inférieure des projections de fécondité de l'ONU peut être réalisée en Afrique subsaharienne, étant donné la valeur sensiblement plus élevée des récents investissements faits en planification familiale dans cette région.¹²⁹

¹²⁶ Banque Mondiale. (2012). Données de la Banque mondiale. Washington DC, USA.

¹²⁷ Jain & Ross. (2012). Les Différences de taux de Fertilité parmi les Pays en Développement : Sont-elles liées aux efforts et milieux sociaux des Programmes de Planification Familiale ? *Perspectives Internationales sur la santé sexuelle et reproductive*, 38(1), 15–22

¹²⁸ Eastwood & Lipton, 2011, p. 17.

¹²⁹ Ezeg, Bongaarts & Mberu, 2012, p. 147.



Résultat moyen de l'Effort de Planification Familiale, par composante, et selon la région ¹³⁰

6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

Amélioration de l'éducation : Les faits montrent que la promotion d'une éducation de qualité pour les jeunes filles est un gage important pour garantir des niveaux de fécondité plus faibles. Si le continent espère bénéficier du dividende démographique, les dirigeants africains devraient reconnaître qu'il en vaut la peine d'investir pleinement dans l'éducation des jeunes filles. En effet, l'augmentation de la scolarisation et du taux de réussite dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire peuvent être atteints par des mesures incitatives telles que les bourses d'études. Les interventions visant à améliorer le niveau d'éducation des femmes a la probabilité d'accroître le revenu des ménages en veillant à ce que les femmes intègrent le marché du travail dès qu'elles ont moins d'enfants. Des avantages supplémentaires à l'éducation des femmes est qu'elles investissent dans la santé de leurs familles et l'éducation de leurs enfants. Ceci constitue la plateforme idéale pour tirer pleinement parti des avantages économiques escomptés grâce aux dividendes démographiques. Cependant, en plus de l'éducation des filles, l'éducation des pauvres s'est aussi avérée être un autre choix politique important dans la réduction de la fécondité.¹³¹ De plus, dans une étude réalisée sur 14 pays africains au sud du

¹³⁰ Jain & Ross, 2012, p. 19.

¹³¹ Knodel, J. & Jones, G.W. (1996). La Politique Démographique après la Conférence du Caire : La promotion pour scolarisation des Filles a-t-elle raté sa cible? *Étude sur le Développement et la Population*, 22(4), 683-702.

Sahara, il a été démontré que, bien que l'enseignement secondaire soit associé à une fécondité nettement plus faible dans tous les pays, l'enseignement primaire était par contre associé à une fécondité plus faible dans la moitié de l'échantillon, témoignant de ce fait de la nécessité d'aller au-delà du simple objectif qu'est l'éducation primaire. Offrir une éducation de qualité, grâce à des enseignants pleinement qualifiés et des écoles accessibles, améliorerait également le désir de fréquentation scolaire, tandis que les barrières telles que les grossesses non désirées et l'attraction financière, à travers le travail des enfants, persisteraient et devraient être pris en compte de toute urgence.

Fourniture de services de santé améliorés : Afin de profiter du dividende démographique et de la mise en pratique d'une bonne gouvernance, les gouvernements doivent donner la priorité à combler les lacunes dans l'accès aux services de santé. Les faits montrent que la fourniture de services améliorés de santé facilite l'accès à la protection en matière de santé, aux avantages des soins curatifs et préventifs. Mettre l'accent sur l'importance de la santé pour les jeunes contribue à améliorer les résultats économiques des pays. La fourniture de soins santé pour disposer d'une main-d'œuvre saine doit se concentrer sur les principales populations qui sont les plus touchées par la pandémie du VIH/SIDA, la mortalité maternelle et les autres indicateurs de santé. Une allocation budgétaire, des mesures politiques et une programmation adéquates, et particulièrement une mise en œuvre appropriée constituent les éléments clés pour atteindre cet objectif si les gouvernements souhaitent faire preuve d'une certaine responsabilité. Le personnel des services médicaux ou de santé publique est également recruté par les pays développés après qu'ils aient été formés en Afrique aux frais des gouvernements africains. « La perte globale estimée sur retour d'investissement pour tous les médecins travaillant actuellement dans les pays d'accueil (voir ci-dessous) était de 2,17 milliards \$, avec des coûts pour chaque pays allant de 2,16 millions \$ pour le Malawi à 1.41 milliard \$ pour l'Afrique du Sud. L'avantage pour les pays d'accueil de recruter des médecins formés à l'étranger était plus important pour le Royaume-Uni (2,7 milliards de dollars) et les États-Unis (846 millions \$). Les pays en développement qui font partie du Commonwealth sont particulièrement touchés parce que leurs professionnels de la santé parlent anglais et sont donc une ressource humaine précieuse pour combler les lacunes de la main-d'œuvre aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande et en Australie ».¹³²

Migration internationale : La migration est en relation avec le sujet abordé ci-dessus. La question de la migration a été à l'ordre du jour de l'Union Africaine depuis un certain temps déjà, mais la nécessité d'un meilleur sens des responsabilités par les différents gouvernements et organismes régionaux s'impose afin de trouver une solution aux conséquences négatives de la migration. Ceci peut être réalisé par la résolution des facteurs principaux d'attraction et de répulsion de la migration internationale. Il convient de noter que les jeunes sont davantage enclins à voyager pour s'émanciper économiquement; par conséquent, la création d'emplois sert à bénéficier à l'Afrique dès le début de la baisse du taux de fécondité sur le continent. En outre, il y a un plus grand besoin d'intégrer et de mobiliser les Africains dans la diaspora, conformément au mandat de la 1ère Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'UA, qui a eu lieu en 2002 à Durban, Afrique du Sud, pour le partage des

¹³² Mills, E.J. et al. Le coût financier des médecins qui émigrent d'Afrique sub-saharienne : analyse du capital humain. BMJ 2011; 343:d7031

connaissances et l'investissement économique dans leurs propres pays. Ces initiatives ainsi que d'autres, telles que le contrôle adéquat de l'application des politiques adoptées dans la Déclaration d'Abuja, devraient être mises en œuvre. Ceci implique l'établissement et le renforcement de bourses du travail visant à faciliter l'emploi de main-d'œuvre qualifiée, disponible là où elle est insuffisante.

L'investissement dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle : La promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un élément crucial dans la réalisation des objectifs au niveau national et mondial comme les OMD. Comme la famine continue de progresser et, dans certains cas elle est aigue à travers le continent africain, il est important que les gouvernements adoptent des stratégies à long terme qui réduisent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le continent africain continue d'être une société principalement agricole, qui est essentiellement caractérisée par des personnes âgées avec des exploitations de petites tailles. Mais, il est prévu que les rendements des cultures céréalières en Afrique seront beaucoup plus faibles en 2050 qu'ils ne le sont aujourd'hui, conduisant à plus de 10 millions d'enfants mal nourris dans le futur.¹³³ On envisage également qu'en 2050, en moyenne, les Africains mangeront 21 % moins de calories qu'ils n'en absorbent aujourd'hui. Pour relever ce défi, les gouvernements doivent veiller à ce que les stratégies sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle soient évoquées au cours de réunions.

Développement Économique de la Jeunesse : Le dividende démographique se produit finalement lorsque la transition démographique atteint un seuil où les taux de fécondité diminuent. Les taux actuels élevés de fécondité en Afrique impliquent que le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail augmente chaque année, parallèlement au nombre d'enfants à charge. Par conséquent, il y a un plus grand nombre de personnes à chaque étape du processus qui ont besoin d'emplois pour subvenir à leurs besoins et contribuer au développement national. En raison de la baisse du taux de fécondité au cours de la transition, les jeunes deviennent la force motrice du développement industriel et technologique sur le continent, en dépit de leur accès à l'éducation et de leur entrée sur le marché du travail.

6.2 Recommandations

Donner la priorité à l'achèvement d'études secondaires de qualité et accessible à tous, en particulier pour les filles et l'élimination des obstacles pour y parvenir. Il est clair que l'une des composantes majeures d'une stratégie efficace pour tirer parti du dividende démographique en Afrique est l'éducation universelle. Sur la base des conclusions de ce rapport, il existe un certain nombre de recommandations qui sont disponibles. Tout d'abord, l'octroi de bourses aux filles est proposé comme une bonne mesure pour améliorer le niveau d'éducation chez les femmes. Cependant, ce rapport recommande d'attribuer ces bourses au niveau de l'école secondaire, puisqu'il a été prouvé que l'achèvement de l'école primaire et secondaire à la fois entraîne une diminution des taux de fécondité plutôt que

¹³³ Bongjoh, F., Diallo, A.B., Dougna, P., Elaheebocus, N., Guedegbe, M., Kgosidintsi, N., Kiruneri, P., Lannes, L., Murara, J., Muvawala, J., Nzau, G., Sarr, B., Savadogo, B., Schweitzer, J. & Sergent, F. (2011). BAD Stratégie de développement du capital humain (2012-2016). Un milliard de possibilités : Construire le capital humain pour une croissance inclusive en Afrique. Tunis, Tunisie: Banque Africaine de Développement

l'enseignement primaire à lui tout seul.¹³⁴ En outre, les obstacles courants comme l'éloignement des écoles sont fréquents, ainsi que l'éducation de faible qualité et les enseignants non formés ou peu formés. Réduire le nombre de grossesses non désirées grâce à des politiques de santé sexuelle et reproductive, et éliminer les coûts d'opportunité du travail des enfants, ainsi que lutter contre la pauvreté sont des éléments essentiels. Un moyen de réduire la pauvreté en milieu rural et augmenter la fréquentation scolaire consistant à augmenter l'octroi de pensions de retraite chez les hommes plus âgés en milieu rural, est considéré comme une bonne stratégie politique permettant d'accroître la fréquentation scolaire des jeunes garçons et filles dans les milieux défavorisés.¹³⁵ Trouver des solutions à ces problèmes fondamentaux est primordial pour tirer parti du dividende démographique.

Disponibilité d'une variété de choix contraceptifs et interventions socioculturelles pour la Santé Sexuelle et Reproductive. La fourniture de services de santé, en particulier les droits à la santé sexuelle et reproductive (SRHR), est primordiale pour la réduction des taux de fécondité, et par la suite en capitalisant sur les avantages potentiels du dividende démographique. À cette fin, le présent rapport présente deux recommandations. La première consiste à améliorer l'accès à l'information pour les femmes ainsi que l'approvisionnement et la distribution d'un large éventail de choix contraceptifs. Augmenter l'accès à une variété de méthodes contraceptives, telles que la pilule du lendemain et à des méthodes mécaniques de contraception comme les dispositifs intra-utérins, est nécessaire pour s'assurer que les femmes ont le droit de choisir une option sûre et adaptée en fonction de leurs besoins individuels. Cependant, il a été démontré que la disponibilité des contraceptifs à elle seule n'est pas nécessairement aussi efficace que de se concentrer à faire changer les mentalités quant au nombre d'enfants désirés.¹³⁶ Pour cette raison, il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes qui offrent des interventions socioculturelles dans le but d'avoir moins d'enfants.

Prévention et inversion de la fuite des cerveaux africains. Du fait des migrations internationales, on estime que l'Afrique a besoin de quatre millions d'enseignants supplémentaires et d'un à deux millions d'agents de santé additionnels. Afin de lutter contre la fuite des cerveaux africains, des stratégies visant à rendre les emplois nationaux plus lucratifs doivent être mises en œuvre. Des politiques qui améliorent les salaires, offrent de meilleurs régimes de retraite, et proposent des options pour des allocations-logement et indemnités pour usage de véhicule, sont les quelques options à considérer, comme le sont les régimes qui évitent le recours aux prêts étudiants.¹³⁷ Le plus important est cependant la reconnaissance par les pays développés de l'impact sur les pays en développement à protéger leur personnel de santé. « Le nouveau code de bonnes pratiques pour le recrutement international du personnel de santé, suggère que les pays d'origine et d'accueil puissent élaborer des accords bilatéraux qui reconnaissent le transfert du personnel des pays en

¹³⁴ Ainsworth, M., Beegle, K. & Nyamete, A. (1996). L'impact de la scolarisation des femmes sur la fécondité et l'emploi des contraceptifs : Une étude de quatorze pays d'Afrique subsaharienne Afrique. *Revue économique de la Banque mondiale*, 10 (1), 85-122.

¹³⁵ Edmonds, E.V. (2006). Le Travail des Enfants et Les Solutions au problème scolaire pour des recettes attendues en Afrique du Sud. *Journal of Development Economics*, 81(2), 386-414.

¹³⁶ Pritchett, L.H. (1994). La fécondité souhaitée et l'Impact sur les Politiques Démographiques. *Etude sur la Population et le Développement*, 20(1), 1-55

¹³⁷ Johnson, J. (2005). Endiguer la fuite des cerveaux dans le secteur médical en Afrique. *Journal britannique de Médecine* 331(7507), 2-3.

développement vers les pays développés, et fournissent un appui technique et d'autre type d'appui aux pays qui perdent des professionnels qualifiés de santé. »¹³⁸

La micro finance pour stimuler les Activités agricoles. Afin de bénéficier des dividendes démographiques, la participation des jeunes doit être considérée comme une priorité grâce à l'octroi de facilités de crédit et un meilleur accès aux terres agricoles. Les investissements dans la micro finance et l'entrepreneuriat social pour la sécurité alimentaire sont un volet essentiel du programme de protection sociale de certaines organisations de développement en Afrique, et ces politiques devraient être encouragées et disséminées au niveau communautaire.

Programme d'aide au revenu et de mentorat pour les jeunes. Particulièrement en période de crise économique, les programmes de développement d'aide aux jeunes sont primordiaux pour s'assurer des avantages du dividende démographique en Afrique. Ce document recommande des systèmes d'aide au revenu, tels que des transferts monétaires et des travaux publics, ainsi que des programmes de mentorat pour les jeunes, tels que des camps sportifs ou des programmes d'été.¹³⁹ En second lieu, une autre politique qui peut aider au développement économique des jeunes, en particulier les femmes, consiste à appliquer des systèmes de quotas pour les opportunités, ce que beaucoup de pays font déjà pour des postes de dirigeants politiques.¹⁴⁰

ANNEXE : Profil démographique des Pays Africains

Tableau : Estimations et Données 2012 sur l'Environnement, la Santé, et la Population en Afrique¹⁴¹

Estimations et Données de 2012 sur l'Environnement, la Santé, et la Population en Afrique								
Populatio n mi- 2012 (milli ons)	Naissances pour 1.000 habita nts	Décès pour 1000 habit ants	Taux d'acc roiss emen t naturel %	Taux net de Migrat ion pour 1000 habita nts	Popul ation estim ée à mi- 2025 (millio ns)	Popul ation estim ée à mi- 2050 (millio ns)	Popul ation en 2050 expri mée en Multip le de 2012	Taux de Mort alité infan tile

¹³⁸ Mills, E.J. et al. Le coût financier des médecins qui émigrent d'Afrique sub-saharienne : analyse du capital humain. *BMJ* 2011; 343:d7031

¹³⁹ Vuermlí, A., Hempel, K., Aer, L. & Lundberg, M. (2012). Les Politiques visant à protéger et promouvoir le Développement des Jeunes Durant la Crise. In M. Lundberg & A. Vuermlí (Eds.) *Les Enfants et les Jeunes en situation de crise : Protéger et Promouvoir le Développement Humain Durant les périodes de Chocs Economiques*. Washington DC : Banque Mondiale.

¹⁴⁰ Duflo, E. (2005). *L'Egalité hommes-femmes pour le Développement*. BREAD Document Stratégique No. 11.

¹⁴¹ Population Reference Bureau, (2010). *Bulletin de l'année 2010 sur la Population Mondiale*, Washington, DC.

Afrique Australe									
Burundi	10,6	42	10	3,2	4	15,5	27,1	2,6	63
Comores	0,8	37	9	2,9	-3	1	1,7	2,2	68
Djibouti	0,9	29	10	1,9	0	1,2	1,6	1,8	79
Érythrée	5,6	36	8	2,8	2	7,6	11,6	2,1	61
Éthiopie	87	34	10	1,4	-1	115	166,5	1,9	59
Kenya	3	35	8	2,7	0	53,2	70,8	1,6	47
Madagascar	21,9	35	7	2,9	0	31,2	53,6	2,4	43
Malawi	15,9	43	15	2,8	0	24,2	49,7	3,1	66
Maurice	1,3	11	7	0,4	0	1,4	1,3	1	12,9
Mayotte	0,2	41	3	3,8	0	0,3	0,6	1,6	6
Mozambique	23,7	42	14	2,8	0	36,5	67,5	2,8	86
Réunion	0,9	17	5	1,2	0	1	1,1	1,2	8
Rwanda	10,8	33	10	2,2	0	14,3	20,6	1,9	50
Seychelles	0,1	18	8	1	2	0,1	0,1	1,1	12,6
Somalie	10,1	44	16	2,8	-12	13,3	22,6	2,2	107
Ouganda	35,6	45	12	3,3	-1	52,3	94,3	2,6	54
République unie de Tanzanie	47,7	41	11	3	-1	70,9	138,3	2,9	51
Zambie	13,7	46	15	3	-1	20,7	44,5	3,2	88
Zimbabwe	12,6	34	15	1,9	-9	17,7	25,6	2	57
Afrique Centrale									
Angola	20,9	44	12	3,2	1	32,2	63,2	3	64
Cameroun	20,9	41	14	2,7	0	28	44,6	2,1	62
République Centrafricaine	4,6	35	16	1,9	0	5,9	8,4	1,8	101
Tchad	11,8	45	16	2,8	-2	16,4	27,3	2,3	128
Congo	4,2	40	11	2,8	0	5,9	10,2	2,4	70
République Démocratique du Congo	69,1	45	17	2,8	-1	101	194,2	2,8	115
Guinée Équatoriale	0,7	37	15	2,2	2	1	1,5	2	98
Gabon	1,6	27	9	1,8	1	2	2,8	1,8	47
Sao Tome et Principe	0,2	37	8	2,8	-10	0,2	0,3	1,7	38
Afrique du Nord									

Algérie	37,4	25	4	2	-1	42	46,5	1,2	24
Égypte	82,3	25	5	2	-1	102	135,6	1,6	24
Jamahiriya									
Arabe libyenne	6,5	23	4	1,9	-5	7,5	8,8	1,4	14
Maroc	32,6	19	6	1,4	-4	36,9	41,4	1,3	30
Soudan	33,5	34	9	2,4	-2	46,8	74,1	2,2	67
Tunisie	10,8	19	6	1,3	0	12,1	13,7	1,3	20
Sahara Occidental	0,6	22	6	1,7	18	0,8	0,9	1,6	40
Afrique australe									
Botswana	1,9	26	14	1,2	0	2,2	2,4	1,3	44
Lesotho	2,2	28	16	1,2	-2	2,5	2,7	1,2	80
Namibie	2,4	26	8	1,8	0	2,9	3,6	1,5	34
Afrique du Sud	51,1	21	12	0,9	2	54,2	57,2	1,1	38
Swaziland	1,2	30	15	1,6	-1	1,5	2	1,6	70
Afrique de l'Ouest									
Bénin	9,4	40	12	2,9	-1	13,5	23,3	2,5	81
Burkina Faso	17,5	43	12	3,1	-1	25,5	46,7	2,7	65
Cap- Vert	0,5	26	6	2	-2	0,6	0,6	1,4	24
Côte d'Ivoire	20,5	35	12	2,4	-2	28,1	46,1	2,2	73
Gambie	1,8	38	9	2,9	-2	2,5	4	2,2	70
Ghana	25,5	32	8	2,4	0	33,4	49,1	1,9	47
Guinée	11,5	39	13	2,6	-3	14,3	23	2	89
Guinée-Bissau	1,6	38	17	2,2	-1	2,1	3,3	2	103
Libéria	4,1	40	11	2,9	-1	6	10,8	2,6	83
Mali	16	46	15	3,2	-2	23,7	45,3	2,8	97
Mauritanie	3,6	34	10	2,4	-1	4,7	7,1	2	74
Niger	16,3	46	11	3,5	-1	25,6	54,2	3,3	81
Nigéria	170,1	40	14	2,6	0	234,4	402,4	2,4	77
Sénégal	13,1	38	9	2,9	-2	18,6	32,3	2,5	47
Sierra Leone	6,1	39	16	2,3	1	7,8	11,1	1,8	109
Togo	6	36	8	2,8	0	9,4	14,3	2,4	78

Références

Adetunji, J et Bos, E.R (2006). Niveaux et tendances de la mortalité en Afrique subsaharienne : un aperçu, dans *Maladie et Mortalité en Afrique subsaharienne*, deuxième édition, Jamison, DT (Ed), Etats-Unis, Banque mondiale

Agbor, J., Taiwo, O. & Smith, J. (2012). Explosion démographique des jeunes en Afrique subsaharienne : Dividende démographique ou catastrophe? L'Afrique en perspective : Principales priorités pour le continent en 2012. La Brookings Institution : Initiative de croissance en Afrique. 8-11.

Ainsworth, M., Beegle, K. & Nyamete, A. (1996). L'impact de la scolarisation des femmes sur la fécondité et l'emploi des contraceptifs : Une étude sur quatorze pays d'Afrique subsaharienne. *Revue économique de La Banque mondiale*, 10 (1), 85-122

Becker, G. (1960). Une analyse économique de la fécondité, dans G. Becker (Ed.), *Changement démographique et économique dans les pays développés*. Princeton, NJ: Princeton University Press and NBER.

Becker, G. (1981). *Un traité sur la famille*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Benson, T.D. (2004). Situation de l'Afrique en matière de sécurité alimentaire et de la nutrition. *Institut de Recherche international sur la politique alimentaire*. 2020 *Document de travail No 37*. Washington DC.

Birdsall, N., Kelley, A. C. & Binding, S.W. (Eds.). (2001). *Les questions de population : l'évolution démographique, la croissance économique et la pauvreté dans les pays en développement*. Oxford : Presse Universitaire Oxford.

Bloom, D., Canning, D., Fink, G. & Finlay, J. (2009). Fécondité, taux d'activité féminine et dividende démographique. *Journal de la Croissance Économique Economic Growth*, 14 (2), 79-101

Bloom, D., Canning, D. & Malaney, P. (2000). Changement démographique et croissance économique en Asie. *Population and Development Review* 26(Suppl), 257-290.

Bloom, D.E., Canning, D. & Sevilla, J. 2003. *Le dividende démographique : Une nouvelle perspective sur les conséquences économiques du changement de la population*. Santa Monica, Californie : RAND.

Bloom, D. & Williamson, J. (1998). Les transitions démographiques et miracles économiques dans les pays émergents d'Asie. *La Banque mondiale Revue Économique*. 12(3), 419-456.

Bongaats, J. (1982). La fertilité- Les effets inhibiteurs de la fertilité des variables intermédiaires de la fécondité. *Etudes pour la Planification Familiale*, 13(6/7), 179-189.

Bongaarts J. (2001). Les programmes de planification familiale en Afrique subsaharienne peuvent-ils influencer sur les familles résolues à fonder une famille

nombreuse? *Perspectives internationales sur la santé sexuelle et reproductive*, 37, 209–216.

Bongaarts, J. & Sinding, S. (2011). Politique de population en transition dans le monde en développement. *Science*, 333(6042), 574-576.

Bongjoh, F., Diallo, A.B., Dougna, P., Elaheebocus, N., Guedegbe, M., Kgosidintsi, N, Kiruneri, P., Lannes, L., Murara, J., Muvawala, J., Nzau, G., Sarr, B., Savadogo, B., Schweitzer, J. & Sergent, F. (2011). *BAD Stratégie de développement du capital humain (2012-2016). Un milliard de possibilités : Construire le capital humain pour une croissance inclusive en Afrique*. Tunis, Tunisie: Banque Africaine de Développement.

Brown D.W. (2008). La valeur économique des années de vie corrigées du facteur invalidité perdu en violence : estimations pour les Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Santé. *Revue Panaméricaine de Santé Publique*, 24(3), 203-209.

Byerlee, D. (1974). Exode rural en Afrique :Théorie, Politique, Recherche, Implications. *Analyse de la Migration Internationale*, pp. 543-566.

Caldwell, J. C, et Caldwell. (2002). Afrique : Les nouvelles limites de la Planification Familiale. Les Programmes familiaux au 21^e siècle, édition spéciale, *Études de la Planification Familiale* 33(1), 76-86.

Chilonda, P., Machethe, C. and Minde, I. (2007). Pauvrete, Securite Aimentaire et tendances agricoles en Afrique Australe Re SAKSS Document de travail 1. Institut International pour la Recherche des Cultures Céréalières (ICRISAT). Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et Institut International de Gestion des Ressources en Eau (IWMI)

Département des Affaires Économiques et Sociales, Division de la Population (2009). *Migration Internationale 2009*, Nations Unies New York.

Docquier, F. (2007). *Fuite des Cerveaux et Inégalité entre les Nations*. Paris : Paris: Agence Française de Développement.

Duflo, E. (2005). L'Égalité hommes-femmes pour le Développement. BREAD Document Stratégique No. 11.

Eastwood, R. et Lipton, M. (2011). La Transition Démographique en Afrique Subsaharienne : Quelle sera la taille du dividende économique? *Études sur la Population* 65(1), 9-35.

Edmonds, E.V. (2006). Le Travail des Enfants et Les Solutions au problème scolaire pour des recettes attendues en Afrique du Sud. *Journal of Development Economics*, 81(2), 386-414.

Feighery, J. (2011). Recoupements entre Jeunesse et Sécurité Alimentaire. Agence Américaine pour le Développement International, Washington DC.

Health Workforce. (2010). Une Source Importante de Promotion de la Santé pour les Employeurs, grands et petits. Le Partenariat pour la Prévention, Washington DC.

Heller, P. (2011). Établir le lien entre Crise Économique Mondiale et Changement Démographique Future : Conséquences pour la politique du développement. In N. Birdsall & F. Fukuyama (Eds.). *Nouvelles Idées de Développement après la Crise Financière* (pp. 288-310). Baltimore, Maryland: John's Hopkins Presse Universitaire.

Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque Mondiale (2011). *Indicateurs Africains de Développement en Afrique*, New York, Banque Mondiale.

Organisation Internationale du Travail (2012). *Indicateurs Principaux du Marché du Travail (IPMT), Septième édition*, Genève, Suisse.

Organisation Internationale du Travail (2012); Tendances Mondiales de l'emploi : Mai 2012/ Bureau International du travail : ILO 2012

Fonds Monétaire International (2012). Afrique Sub-saharienne : Croissance Soutenue malgré Incertitude Mondiale. Fonds Monétaire International, Service de Publication, Washington DC

Jacobstein, R., Ndong, I., Betamariam, W., & Pile, J. (2012). Fragile, Menace et en grand besoin : Les Programmes de Planification Familiale en Afrique Sub-saharienne. Extrait de <http://uaps2007.princeton.edu/download.aspx?submissionId=70868>

Jain & Ross. (2012). Les Différences de taux de Fertilité parmi les Pays en Développement : Sont-elles liées aux efforts et milieux sociaux des Programmes de Planification Familiale? *Perspectives Internationales sur la santé sexuelle et reproductive*, 38(1), 15–22.

Johnson, D. (2008). Le Paysage changeant de l'Éducation en Afrique : qualité, égalité et démocratie. Les Publications Oxford.

Johnson, J. (2005). Endiguer la fuite des cerveaux dans le secteur médical en Afrique. *Journal britannique de Médecine* 331(7507), 2-3.

Knodel, J. & Jones, G.W. (1996). La Politique Démographique après la Conférence du Caire : La promotion pour scolarisation des Filles a-t-elle raté sa cible ? *Étude sur le Développement et la Population*, 22(4), 683-702.

Leahy et al. (2011). *Les Orientations Futures : Pourquoi une structure de l'âge. Question pour un Monde plus Sûr, plus Équitable*. Population Action International, 2007, mis à jour en 2011.

Lee, R. (2003). La transition démographique : Trois siècles de changement fondamental. *Revue des Perspectives Économiques*, 17(4), 167-190.

Lee, R.D. & Reher, D.S. (2011) Introduction : Le Paysage de la Transition Démographique et ses répercussions. *Étude sur le Développement et la Population*, 37(Suppl 1), 1–7.

Massey, D.S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. & Taylor, E. (1993). Les théories de la Migration Internationale : Analyse et Evaluation . *Étude sur le Développement et la Population*, 19, 431-466.

McDevitt, T. (2012). L'impact du taux de mortalité par le SIDA sur les estimations indirectes du taux de fertilité. Bureau de Recensement Américain. 30 Avril 2012. Extrait de. <http://paa2012.princeton.edu/download.aspx?submissionId=120979>

Mubila, M, (2012). *Note d'Information no 4 : Les Tendances de la Démographie en Afrique* - Notes d'Information pour la Stratégie à Long terme, Banque Africaine de Développement.

Mutume, G. (2006). *Migrations africaines : tensions et solutions*, Revue Afrique Renouveau. 19 Nations Unies, New York, Janvier 2006, pp. 7-9.

Ndulu, B. J. & O'Connell, S. A. (2009). La Politique Plus : Performance de la Croissance en Afrique 1960-2000. In B. J. Ndulu, S. A. O'Connell, R. H. Bates, P. Collier & C. C. Soludo (Eds.). *L'Économie Politique de la Croissance Économique en Afrique, 1960-2000, Volume 1*. Royaume Uni : Presse Universitaire de Cambridge.

Population Reference Bureau, (2010). *Bulletin de l'année 2010 sur la Population Mondiale*, Washington, DC.

Population Reference Bureau, (2012). *Bulletin de l'année 2010 sur la Population Mondiale*, Washington, DC.

Pritchett, L.H. (1994). La fécondité souhaitée et l'Impact sur les Politiques Démographiques. *Étude sur la Population et le Développement*, 20(1), 1-55

Roy, R. (28 Octobre 20102). L'Entrepreneuriat des Jeunes en Afrique – Comment pouvons nous promouvoir l'ascension de l'entrepreneuriat dans les économies émergentes ? Étude sur l'Innovation Sociale de Stanford.

Salami, A., Kamara, A. & Brixiova, Z. (2010). Les Petites Exploitations Agricoles en Afrique de l'Est : Tendances, Contraintes et Opportunités, Séries de Documents de Travail n° 105. Banque Africaine de Développement, Tunis, Tunisie.

Serbessa, D.,D. (2008). La Différence d'Impact du niveau d'éducation des femmes sur la fécondité en Afrique : Cas de l'Ethiopie.

Shaggen, F. (2009). La Dépense Publique pour L'Agriculture en Afrique : Tendances et Composition. Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires, Washington DC.

Schultz, P. (1981). *Économie de la Population*. Reading, MA: Addison Wesley.

Schultz, P. (2008). Politiques Démographiques, fécondité, la qualité du capital humain des femmes et des enfants, P. Schultz et J. Strauss (Eds.), Manuel de l'Économie du Développement Volume 4. A (pp.3249-3303). Amsterdam: Elsevier.

Perspectives Economiques en Afrique (2012). Promouvoir l'Emploi des Jeunes. Extrait de <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/>

UNESCO (2011). Financement de l'Éducation en Afrique subsaharienne : Relever les défis de l'expansion, l'équité et la qualité, Paris : UNESCO

FNUAP (2011). La Situation de la Population Mondiale en 2011. Une Publication du Fonds Des Nations Unies pour la Population, New York.

NUCEA (2011) : Rapport sur la Jeunesse en Afrique : *Résoudre l'interaction entre l'Emploi et l'Éducation des Jeunes dans la Nouvelle Économie Mondiale.*

Nations Unies (2000). Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, New York, New York.

Nations Unies (2001). La Situation de la Transition Démographique en Afrique. Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique, Département de la Sécurité Alimentaire et du Développement Durable. Addis Abeba, Ethiopie.

Nations Unies (2004). L'Impact du SIDA en 2004. Département des Affaires Economiques et Sociales, New York, New York.

Nations Unies (2005). La Situation de l'Insécurité Alimentaire dans le monde. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie.

Nations Unies (2009). Discussions sur les Migrations Internationales, Département des Affaires Economiques et Sociales.

Nations Unies (2010). Rapport 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. New York: Département des Affaires Economiques et Sociales.

Nations Unies (2010). Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Publié par le Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales, New York.

Nations Unies (2010). *Vieillesse de la Population Mondiale 1950-2050.* Nations Unies, New York.

Nations Unies (2011). Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. New York, New York

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (2011). Rapport sur les Niveaux et Tendances de la Mortalité Infantile (2011), élaboré par le groupe Inter-Agences des Nations Unies pour l'Estimation de la Mortalité Infantile. Page 1.

Nations Unies Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales. « Les Jeunes d’Aujourd’hui et ceux de 2015 », Rapport sur la Jeunesse Mondiale 2005

Division des Nations Unies pour la Population (2009). Migrations Internationales, 2009. Charte graphique. New York : Division des Nations Unies pour la Population, Département des Affaires Économiques et Sociales.

Division des Nations Unies pour la Population (2009). Que faudrait-il faire pour accélérer la baisse de la fécondité dans les pays les moins avancés? Note de politique générale No. 2009/1 par le Département des Affaires Économiques et Sociales.

Division des Nations Unies pour la Population (2010). Perspectives démographiques Mondiales : Révision 2008. Département des Affaires Sociales, Division pour la Population, New York, New York : Nations Unies.

Division des Nations Unies pour la Population (2011). Perspectives démographiques Mondiales : Révision 2010. Département des Affaires Sociales, Division pour la Population, New York, New York : Nations Unies

Division des Nations Unies pour la Population (2012). *Département des Nations Unies pour les Affaires Économiques et Sociales, Division pour la Population, Section des Projections et Estimations Démographiques*, New York, New York : Nations Unies.

Agence Américaine pour le Développement International (2010). *Guide de l’Initiative Alimentaire pour l’Avenir*.

Vimard, P. (2008). L’Afrique et ses Défis Démographiques : Un Avenir Incertain. AFD (Agence Française de Développement). Document de Travail no 62. Extrait de <http://www.afd.fr/jahia/Jahia/lang/en/home/publications/documentsdetavail>.

Vuermli, A., Hempel, K., Aer, L. & Lundberg, M. (2012). Les Politiques visant à protéger et promouvoir le Développement des Jeunes Durant la Crise. In M. Lundberg & A. Vuermli (Eds.) *Les Enfants et les Jeunes en situation de crise : Protéger et Promouvoir le Développement Humain Durant les périodes de Chocs Économiques*. Washington DC : Banque Mondiale.

Banque Mondiale. (2012) Séries de Données de la Banque Mondiale, Washington DC, USA.

Organisation Mondiale de la Santé (2012) L’Évolution de la Mortalité Maternelle : 1990 à 2010 par l’OMS, l’UNICEF, le FNUAP, et la Banque Mondiale, Genève, Organisation Mondiale de la Santé.

Organisation Mondiale de la Santé (2012) *Rapport sur les Statistiques Sanitaires Mondiales 2012*, Organisation Mondiale de la Santé, Suisse.

2014

Rapport de la conference regionale sur
la population et ledeveloppement et de
la neuvieme session ordinaire de
la commission Africaine sur la
population (Cap), du 30 Septembre Au
4 Octobre 2013, Addis-Abeba (Ethiopie)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3361>

Downloaded from African Union Common Repository